This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

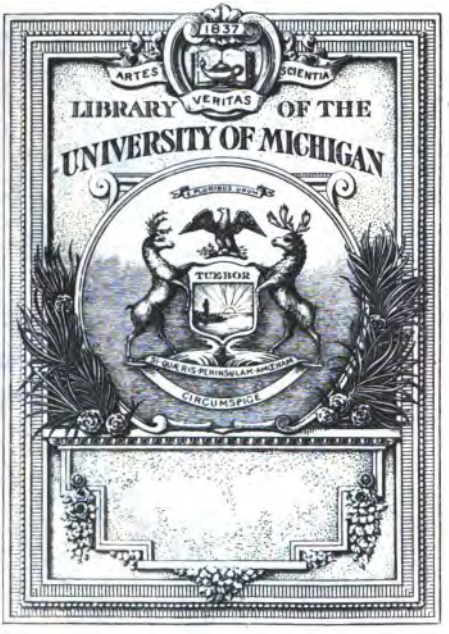
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

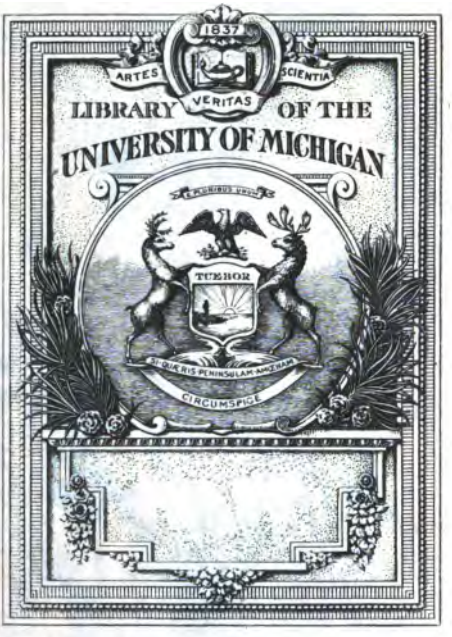
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

5-.27.

II
27
.S14

AVIS

DES EDITEURS.

Le public a toujours ſi bien reçu les ouvrages de feu monſieur l'abbé de SAINT PIERRE, *que nous avons cru lui devoir encore ſes* Annales politiques, *que l'on ne connoiſſoit point.*

Le manuſcrit que nous avons acheté, peu de temps après la mort de l'auteur, eſt tout écrit de ſa main : nous n'y avons fait aucun changement.

ANNALES
POLITIQUES

DE

FEU MONSIEUR

CHARLES-IRENÉE CASTEL,

ABBÉ DE SAINT-PIERRE,

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

PREMIERE PARTIE.

LONDRES.

M. DCC. LVIII.

Pol Sci. Mercier 4-S-27 14853 24.

PRÉFACE.

LA lecture des vies des *hommes illustres* de Plutarque, que je fis par hasard dans ma première jeunesse, augmenta fort en moi l'inclination naturelle que l'on a pour se distinguer entre ses pareils, par des talens utiles à la patrie. J'ai relu, en divers temps de ma vie, ce bel ouvrage, qui, quoique défectueux à différens égards dans beaucoup d'endroits, ne laisse pas d'être le plus précieux, & de beaucoup le plus utile des ouvrages de l'antiquité.

C'est avec le secours du desir de la distinction la plus prétieuse que j'avois puisé dans cette lecture, que j'ai passé la plus grande partie de ma vie à méditer

O 10-7-27 Rés. Rés f 5- 18-28 BF

& à écrire les avantages qu'apportent les talens distingués & les mœurs vertueuses : & c'est ce qui m'a porté à tâcher de perfectionner les différentes parties de la morale, & surtout de la politique.

Plutarque, pour enseigner plus utilement à son lecteur la science des mœurs, a sagement imaginé d'écrire la vie des hommes illustres, Grecs & Romains ; parce que le lecteur, à l'imitation des grands hommes dont il lit la vie, prend bientôt pour but d'augmenter comme eux sa réputation par les mêmes succès des talens semblables ; s'il peut les mettre en usage pour le bonheur de ceux avec qui il doit vivre : ainsi il fait bien plus d'attention à leurs actions, aux

motifs de leurs entrepriſes, & aux moyens qu'ils ont choiſis pour les finir avec ſuccès. Et le lecteur eſt bien plus porté à fuir les défauts qui ont été nuiſibles à leurs deſſeins, à acquérir leurs talens & à imiter leurs bonnes qualités ; ſur-tout, quand Plutarque met ſur la ſcène des perſonnages aimables & eſtimables, récompenſés magnifiquement par leur grande réputation, de l'utilité de leurs travaux ; & quand il montre, ſoit par leurs diſcours, ſoit par leurs actions, quels étoient leurs ſentimens & leurs jugemens ſur ce qu'il y a de plus eſtimable dans la conduite de la vie.

Sur des vues ſemblables à celles de Plutarque, j'ai cru qu'ayant à écrire de politique,

je ſeroisbeaucoup plusutile aux lecteurs, ſi j'écrivois mes obſervations ſur les bons & ſur les mauvais ſuccès qui ſont arrivés au royaume de mon temps, & pour ainſi dire ſous mes yeux, que ſi je m'en tenois à écrire ſimplement des projets qui ne ſont pas encore appuyés de l'expérience. C'eſt même pour cela que j'ai auſſi écrit des obſervations politiques ſur les principaux événemens des règnes des rois de France. C'eſt pour cela que j'ai mis devant les yeux du lecteur la conduite, tantôt prudente, tantôt imprudente, & même l'inaction mépriſable de quelques rois & de de leurs miniſtres. C'eſt que les obſervations politiques ſe font bien mieux entendre, & font beaucoup plus d'impreſſion,

quand on en voit l'application à des faits; & un auteur parle avec beaucoup plus de certitude & d'autorité, quand il parle d'après l'expérience.

Ces deux différentes méthodes d'enſeigner la morale & la politique, l'une par de ſimples maximes, l'autre par des maximes unies aux faits, m'ont toujours fait deſirer que nos bons philoſophes moraux écriviſſent la vie de nos hommes illuſtres, & que nos bons politiques écriviſſent l'hiſtoire générale de notre nation; ou plutôt, que nos hiſtoriens fuſſent les uns bons moraliſtes, les autres bons politiques.

Nos hiſtoriens content aſſez bien, & pourroient conter encore mieux : mais ils jugent ſouvent aſſez mal des entrepri-

ſes qu'ils racontent avec agrément. Cependant le but de l'hiſtorien ne doit pas être uniquement de plaire au lecteur : ſon but doit être encore de perfectionner le jugement de ceux à qui il plaît, & de leur apprendre à eſtimer juſte les talens & les qualités ; afin de rendre leurs concitoyens, & plus heureux, & plus utiles à la patrie.

Si je ramène ſouvent mes réflexions morales à la politique, c'eſt que mon but principal eſt de rendre cette hiſtoire utile aux jeunes lecteurs, qui peuvent avoir un jour part au gouvernement des affaires politiques.

Je n'ai garde de penſer que je ne me ſuis point trompé dans les faits que j'écris : ſi je m'en

étois apperçu, je me ſerois corrigé. Mais, entre les perſonnes qui ont le loiſir d'écrire, je ſuis, je crois, des mieux inſtruits, de mon temps, des faits principaux que je raconte. Il eſt vrai que, faute d'un examen aſſez ſcrupuleux de pluſieurs petites circonſtances de temps, de lieux, de perſonnes, j'ai pu me tromper quelquefois ſur des faits peu importans : mais j'ai cru pouvoir m'épargner la peine de cet examen, en ſongeant que ceux de notre poſtérité qui liront ces mémoires ne ſe ſoucieroient guères, ſi, trompé le premier, je les trompe auſſi ſur de pareilles minuties. Il me ſuffit qu'en leur racontant des faits vrais dans les circonſtances principales, je tâche de leur inſpirer le deſir & les

moyens d'imiter les ſages, & d'éviter les exemples des imprudens, dans des cas ſemblables. Et, à dire la vérité, il me paroît que de pareilles erreurs, ſur de petites circonſtances, ne méritent pas la moindre attention : & quand, parmi nous, quelques ſçavans diſputent entre eux ſur les contradictions de peu d'importance qui ſont entre les hiſtoriens contemporains, les gens ſenſés ne daignent pas examiner de quel côté eſt la vérité.

Et que nous importe, par exemple, de ſçavoir préciſément le degré de parenté d'entre Céſar & Lucius Céſar? ou de ſçavoir au juſte le jour du mois de la bataille de Pharſale?

J'ai paſſé plus de cinquante ans ou à la cour, ou dans la

ville capitale. J'ai connu perſonnellement la plupart des princes, des miniſtres, des généraux, & ceux qui ont fait les principaux perſonnages de mon temps. J'ai médité ſur la plupart des affaires dont j'écris; j'ai été témoin, ou j'ai parlé aux témoins : ainſi j'eſpère que celui qui, dans quelques ſiècles, lira cet ouvrage, ſe contentera de ſçavoir les événemens que je raconte, avec la même certitude que les ſçais, moi qui cherche avec ſoin d'être inſtruit de ce qui eſt important, & dont je veux inſtruire les autres.

Si j'excuſe quelquefois ceux qui ont eu part au miniſtère, on verra que les excuſes que j'apporte ſont fondées ſur la vérité ; & l'on ſçait d'ailleurs

plus des perfectionnemens que l'on peut donner aux bons règlemens & aux bons établiſſemens, & que la morale n'eſt qu'une partie de la politique.

Les exemples des grands hommes agiſſent encore moins ſur les lecteurs, que la récompenſe des talens & des vertus que donne la politique.

Les exemples n'agiſſent que ſur les lecteurs, & n'agiſſent guère que dans le temps de la lecture : au lieu que les règlemens & les bons établiſſemens, qui font diſtribuer avec juſtice les emplois publics, les penſions, les honneurs, & les autres récompenſes, agiſſent ſur tous les hommes, & dans tous les temps, pour les exciter aux talens les plus utiles, & à la

vertu la plus agiſſante & la plus conſtante.

Et tel ſeroit, par exemple, l'établiſſement de la méthode du ſcrutin, entre trente pareils, quand il ſera perfectionné.

DISCOURS

PRE'LIMINAIRE.

AVANT que d'écrire les principaux événemens qui ont, de mon temps, augmenté ou diminué ou le malheur ou le bonheur de ma patrie, j'ai cru à propos de donner une deſcription abrégée non ſeulement du royaume en l'état où il eſt préſentement en 1735, mais encore de dire quelque choſe de nos mœurs, de nos coutumes, de nos principaux établiſſemens & de nos principaux règlemens ; afin que, dans quelques ſiècles, les lecteurs puiſſent voir plus facilement les progrès que la raiſon univerſelle aura faits dans mon pays, depuis nous juſqu'à eux, dans la route de la félicité.

Il eſt vrai que, dans mes ouvrages imprimés, on pourra voir com-

bien il nous manque encore de bons règlemens & de bons établiſſemens ſur les différentes parties de notre gouvernement, & voir ainſi le degré où la raiſon univerſelle eſt autoriſée par nos rois : mais je ne laiſſerai pas de mettre ici pluſieurs réflexions que je n'ai pas faites ailleurs.

FRONTIERES DE FRANCE, en 1735.

IL eſt à propos que notre poſtérité ſçache ce que nous entendons préſentement par le mot de *France*, de *royaume de France*.

Nous avons, dans notre royaume, pour frontières, du côté du nord, Dunkerque, Lille, Valenciennes, Maubeuge, Philippe-Ville, Charlemont, Rocroi, Sedan, Montmedi, Longwi, Thionville, Sarlouis.

Du côté de l'occident, nous avons pour bornes la mer Océane : car les iſles, qui ſont ſur nos côtes, ſont à la France, excepté les iſles de Jerſey, Garneſey & Origni, qui ſont ſur les côtes de Normandie, & qui ſont reſtées aux Anglois.

Du côté de l'Orient, nous avons pour bornes le Rhin, & nous poſſédons Landau, Straſbourg, New-Briſach, Beſançon, Dole, Huningue, Bourg-en-Breſſe, le pays de Gex, Pont-Beauvoiſin, le fort Barreau, Grenoble, Briançon, Mont-Dauphin, Barcelonnette, Glandèves, Vence, & Antibe.

Du côté du midi, nous ſommes bornés par la Méditerranée: Nous avons Perpignan, Colioure; &, dans les Pyrénées, nous avons Vandres, Prades, Carol, Maſſat, Caſtillon, ſaint Béat, Barrége, ſaint Jean de Pied-de-port, & ſaint Jean de Luz, qui nous ſéparent du royaume d'Eſpagne.

Outre l'ancien continent de la France, nous avons un grand & vaſte pays ſur le grand fleuve de ſaint Laurent, dans le Canada, d'où nous tirons pluſieurs pelleteries. Nous avons pluſieurs iſles dans le golfe de ſaint Laurent, comme ſaint Jean & Miſcou, qui avoient été concédées au comte de ſaint Pierre mon frère & que le Roi a retirées;

l'Isle Royale, vers le 45e degré de latitude. Nous avons aussi, dans le même continent de l'Amérique septentrionale, un grand & vaste pays à l'embouchure, & le long du grand fleuve de Missisipi, que l'on appelle la Louiziane, depuis le 32e degré de latitude nord, en remontant le fleuve vers le nord. Nous avons, outre cela, plusieurs isles de l'Amérique depuis le 6e degré, depuis Cayenne, qui est terre ferme, jusqu'au 20e degré : telles sont la Martinique, la Guadeloupe, la Grenade, partie de saint Domingue, saint Christophe, desquelles nous tirons du tabac, du sucre, du cacao, du caffé; & d'où nous pouvons tirer tout ce qui croît aux Indes orientales dans les pays chauds. Nous avons aussi quelques établissemens sur les côtes d'Afrique, pour le commerce de la poudre d'or, & des Nègres esclaves, que l'on fait servir aux sucreries de l'Amérique.

La force d'un état ne consiste pas dans l'étendue de son territoire, mais dans la multitude de ses habi-

tans, à proportion qu'ils ſont plus raſſemblés, plus laborieux, plus diſciplinés à la guerre, plus induſtrieux dans les arts, & plus utilement occupés que les autres peuples.

On peut dire de même qu'à pareil nombre d'habitans, un état plus petit des trois quarts, en territoire, ſeroit trois fois plus fort & plus puiſſant qu'un pareil nombre d'habitans répandus dans un territoire trois fois plus grand. La raiſon, c'eſt :

Premièrement, que la défenſe & l'attaque en ſont plus aiſées dans le petit territoire.

Secondement, que le commerce en eſt plus facile & plus grand.

Troiſièmement, que les arts en ſont plus faciles à perfectionner; parce que les découvertes dans les arts, ſont plus faciles à ſe communiquer.

Il eſt vrai qu'il faut toujours ſuppoſer que le territoire ſoit ſuffiſant pour la nourriture des habitans. Or, dans le continent de France, ſans compter l'Amérique, nous avons environ neuf fois plus de terrein que

nous n'en avons beſoin pour la ſubſiſtance des François.

Il y a environ vingt millions d'habitans, ou environ quatre millions de chefs de familles, ſoit mâles, ſoit femelles, ſoit mariés, ſoit non mariés : il s'en faut plus de la moitié que notre peuple ne ſoit occupé auſſi utilement que le peuple anglois ou hollandois; & cela vient de la foibleſſe de notre commerce maritime en comparaiſon du leur. Et voilà une ſorte d'agrandiſſement de territoire que chaque ſouverain peut faire, ſans faire d'injuſtice à aucun de ſes voiſins.

Il y a environ quarante mille curés & ſoixante mille autres prêtres, cent mille religieux & cent mille religieuſes : il y a à peu près la moitié trop de religieux, & les trois quarts de religieuſes. Le P. Petau dans ſes *Dogmes théologiques*, cite le 19e. canon de l'ancien concile d'Agde, qui défendoit de donner le voile de religieuſe qu'à quarante ans : *Sanctimoniales, quantumlibet vita earum & mores probati ſint, ante annum ætatis*

ætatis ſuæ quadrageſimum, non velen-tur. Cet auteur cite ce concile dans ſes remarques ſur ſaint Epiphane, pag. 343. Plût à Dieu que ce ſage décret fût obſervé de nos jours!

Le Clergé en France eſt devenu plus ſoumis à la cour, depuis le concordat fait à Marſeille entre le pape Léon X & François I, au commencement du ſeiziéme ſiecle : & cette augmentation de ſoumiſſion à la ſuprême autorité, étoit à deſirer en France pour conſerver plus facilement la tranquillité publique. Par ce concordat, le Roi a commencé à nommer aux évêchés & aux abbayes en commende. Il ſeroit peut-être à ſouhaiter, pour la plus grande utilité publique, que ces nominations aux évêchés ne fuſſent pas à vie, mais ſeulement pour dix ans ; ſauf à renouveller, en cas que, par le jugement des trente pareils, on ne trouvât pas quelque meilleur ſujet à placer. L'évêque dépoſé auroit ſeulement pour ſa vie la moitié du revenu de ſon évêché. Ce règlement conſerveroit & augmenteroit l'ardeur

au travail pour l'utilité du public ; au lieu que la ſureté de poſſéder toute ſa vie ſon bénéfice, porte au relâchement du travail utile au public.

Depuis ce concordat, la cour a facilement accoutumé le Clergé à payer les décimes ; & cela ſans que le Roi ait été obligé d'avoir recours à Rome pour obtenir la permiſſion de lever des taxes ſur le Clergé, ce qui étoit une grande dépendance dans laquelle ſont encore pluſieurs royaumes.

Tant que les docteurs & les évêques de la nation ne croiront pas le pape infaillible, il ne pourra nous aſſujettir malgré nous à ſes déciſions ; nous aurons toujours la liberté de les examiner, de laiſſer les conſtitutions ſans exécution, & la voie de l'appel au futur concile général ; mais la meilleure méthode eſt de laiſſer ſans exécution celles dont on ne ſera pas content.

Nous avons pour rempart les anciennes libertés de l'Egliſe de France, & les quatre propoſitions du Clergé de 1682, défendues par tous

les parlemens du royaume: &, d'un autre côté, il n'y a point à craindre qu'un concile ſoit jamais général, ſans les évêques François; ni que le Roi permette aux évêques François d'y aller, s'il prévoit quelque excommunication injuſte de ſes officiers ou de ſes évêques; ni que le concile ſoit infaillible, s'il n'eſt général.

A l'égard des religieux & des religieuſes, on dit que le chancelier de Lhôpital croyoit qu'il n'y en auroit pas trop en France, s'ils étoient tous plus utilement employés qu'ils ne ſont pour le bien de la ſociété chrétienne. Il vouloit qu'on les réduisît tous à quatre ordres, & à quatre habits différens, pour entretenir entre eux de l'émulation à qui réuſſiroit le mieux dans leurs entrepriſes, pour le bien public des fidèles.

Il faudroit, diſoit-il, que ces quatre ordres euſſent leurs généraux réſidens en France. Sa raiſon étoit que les ordres qui ont leurs généraux dans une cour étrangère, ſont trop dépendans de cette cour, & peuvent,

par leurs couvents, troubler la tranquillité publique, quand ils ſont mécontens du gouvernement. Ces quatre ordres auroient ſoin, diſoit-il:

Premièrement, des pauvres qui ſont malades & invalides, ſoit dans les hôpitaux, ſoit au dehors des hôpitaux:

Secondement, ils auroient auſſi ſoin de l'éducation des enfans & des petites écoles, & par conſéquent ils dirigeroient les ſéminaires. Or il eſt vrai que, ſi tous nos religieux & toutes nos religieuſes étoient ainſi occupés aux œuvres de charité, on pourroit dire, avec ce chancelier, qu'il n'y en auroit pas trop en France.

Le même chancelier diſoit qu'il étoit étonné que nos rois, qui ont tant d'intérêt de diminuer la domination que la cour de Rome tâche d'uſurper tous les jours dans notre royaume, n'aient pas aboli la pernicieuſe coutume de permettre aux François, qui ont des bénéfices conſidérables en France, d'accepter le cardinalat. Il eſt encore plus étonnant que les rois eux-mêmes ſollici-

tent quelquefois cette dignité pour un ſujet qu'ils veulent faire miniſtre général, comme s'ils ne pouvoient pas, par une déclaration de leur volonté, donner à tout miniſtre général actuel, un rang encore plus grand que celui que nous donnons en France aux cardinaux.

Il diſoit que, laiſſer la liberté aux François de ſolliciter cette dignité étrangère, c'étoit engager les miniſtres & les familles les plus puiſſantes du royaume, qui veulent voir leurs enfans cardinaux, à ſacrifier les intérêts de l'état aux intérêts de la cour de Rome; & que les archevêques & évêques qui ont le plus de crédit dans le clergé, pour obtenir cette dignité, oublioient ce qu'ils devoient à leur patrie, pour établir les prétentions exorbitantes des papes, & ſur-tout leur infaillibilité. Et, à dire le vrai, je ne vois rien à répondre à ce chancelier.

A l'égard de la dévotion, feu monſieur le duc de Montauſier, gouverneur du dauphin, prévoit qu'elle étoit préſentement beaucoup trop

tournée du côté des cérémonies, & de la multiplicité des prières vocales, à la manière des Pharisiens ignorans; & qu'il seroit à souhaiter qu'elle fût beaucoup plus dirigée du côté de la pratique, de la justice & de la bienfaisance, pour plaire à Dieu.

Pour aider le Roi à gouverner l'église de France, il desiroit un conseil épiscopal, dont les membres auroient été choisis par le Roi, mais par la méthode du scrutin entre trente pareils; & que les dispenses que nous achetons à Rome, fussent expédiées par ce conseil, à la moitié moins de fraix qu'à Rome; & que, sur les rétributions des dispenses & des provisions, on prît une somme par mois pour payer chaque membre de ce conseil, & pour les fraix des officiers; & que le reste fût destiné à l'hôpital & à l'hôtel-dieu de la ville capitale.

Il y a environ cinquante mille familles nobles en France, c'est-à-dire, à peu-près la centième partie des habitans. Ces cinquante mille familles, à cinq personnes par famille,

ſont deux cent cinquante mille perſonnes.

En France, les gentilshommes ſe deſtinent, depuis longtemps, ou à l'égliſe ou à la guerre, & rempliſſent tous les emplois de l'armée : ils y ſont entretenus par leurs appointemens. Et comme quelques-uns, quoiqu'en petit nombre, parviennent à des récompenſes honorables & utiles, & ſurtout à la dignité de maréchal de France, & à celle de duc & pair héréditaire ; les récompenſes excitent & entretiennent dans la profeſſion des armes, pendant toute leur vie, pluſieurs bons ſujets qui, ſans le reſſort de l'eſpérance, s'en dégoûteroient en peu d'années. Mais, ce qui dégoûte du ſervice, c'eſt que la faveur y fait plus avancer que le mérite ; & cela, faute de la méthode du ſcrutin.

Le Roi donne ſouvent le cordon bleu, ou le titre de chevalier du ſaint Eſprit, à des lieutenans-généraux. Cette méthode d'honorer de ce titre ceux qui ſe diſtinguent parmi eux, ſeroit très-utile au bien du ſervice.

ſi cette récompenſe ſe donnoit par ſcrutin, entre trente pareils, à ceux qui paſſent parmi eux pour avoir plus de mérite national.

Il y a, parmi nous, une coutume très-préjudiciable à l'état ; c'eſt que, parmi les ducs & pairs, la dignité de duc eſt héréditaire. Or il eſt évident que, de donner plus de diſtinction à un homme qui ſouvent eſt ſans talens, ſans vertu, ſans aucun mérite, que l'on n'en donne à un général d'armée du plus grand mérite, c'eſt faire une choſe ridicule, & une grande faute contre le bon gouvernement. J'eſpère que cette fauſſe politique ne durera pas plus qu'elle a duré ; car nous croiſſons du côté de la raiſon.

Le duc de Mortemar diſoit qu'il avoit honte d'être traité, en certaines rencontres, avec plus de diſtinction que ſes généraux ; & ſoutenoit que les titres de diſtinction dans la nobleſſe, comme baron, comte, marquis, duc, ne devoient jamais être que perſonnels, & jamais héréditaires : que c'étoit prodiguer le tréſor

public, que de rendre ces prétieuſes récompenſes héréditaires, & poſſédées quelquefois par des perſonnes indignes de tout honneur & de toute diſtinction.

Il ajoutoit que l'état avoit autant beſoin d'avoir des diſtinctions honorables à donner aux perſonnes riches, que de penſions à diſtribuer aux officiers pauvres : auſſi n'approuvoit-il pas la coutume d'Eſpagne de continuer aux enfans fainéans les penſions des pères qui avoient bien ſervi ; tandis qu'il y avoit des officiers qui ſervoient bien actuellement, & qui languiſſoient ſans récompenſe, parce que le tréſor public étoit épuiſé par les penſions héréditaires.

Le tréſor public des honneurs & des marques de diſtinction, devient un tréſor très-néceſſaire dans un état où les particuliers ſont riches, & encore plus là où le tréſor public des finances eſt épuiſé : mais il faut le diſtribuer avec choix : & hors le titre de gentilhomme, nulle titre parmi la nobleſſe ne doit être héréditaire, mais ſeulement perſonnel.

On prétend qu'il y a dans la robe trop de voies pour acquérir la nobleſſe avec des charges & de l'argent, au lieu qu'il n'y a point aſſez de voies pour l'acquérir par les ſervices importans rendus à la patrie, ſoit dans les armes, ſoit dans le commerce, ſoit dans la magiſtrature, ſoit dans le perfectionnement des arts les plus utiles à l'état. Il faut qu'un maréchal de camp, qu'un lieutenant général qui a quarante ans de ſervice, obtienne des lettres de nobleſſe, parce qu'aucun des emplois guerriers n'annoblit les enfans; au lieu qu'il ſuffit de mourir ſecrétaire du roi, ou conſeiller de parlement, ſans talens utiles à l'état, pour faire ſes enfans nobles. J'eſpère que le roi LOUIS XV, ſous qui je revois ces mémoires, remédiera à cet abus; & qu'il révoquera ces privilèges, qui donnent la nobleſſe à une famille, ſans que l'état en ait tiré des ſervices proportionnés à cette diſtinction.

Il eſt ridicule que la nobleſſe n'ait pour marque qu'une épée, qui eſt incommode à porter, qui cauſe des

meurtres journaliers, & qui eſt également portée par des valets de chambre & par toute ſorte de gens. Pourquoi permettre l'epée à d'autres qu'aux voyageurs? Ce ſont apparemmment des reſtes de nos guerres civiles; reſtes auſſi ridicules & plus préjudiciables à l'état, que les bottes & les éperons que tout le monde portoit à Paris dans les viſites, & qui ont ceſſé vers le temps de ma naiſſance en 1658, cinq ans après la ceſſation de la guerre civile.

Dans toutes les villes, il y a des juges établis par autorité publique, pour juger les différends qui naiſſent tous les jours entre les ſujets. Les juges ſubalternes donnent leur ſentence; mais le condamné peut en appeller aux juges ſupérieurs, que l'on appelle parlements ou chambres ſouveraines. Un parlement règle les procès de compétence entre deux juges ſubalternes de ſon reſſort: mais les procès de compétence entre deux parlemens ſe jugent par le conſeil, où préſide le chancelier, où aſſiſtent les conſeillers d'état, & où rappor-

tent les maîtres des requêtes. Lorsque les parlements jugent contre les loix, leurs arrêts peuvent être cassés par le conseil.

Il seroit plus commode pour les parties, qu'il y eût dans chaque parlement, comme en Flandres, une chambre de révision, composée de plusieurs députés de chaque chambre, pour revoir en certains cas les arrêts dont on se plaint.

Les juridictions subalternes devroient avoir l'autorité de juger en dernier ressort les procès dont le capital ne passeroit pas la valeur de trente marcs d'argent fin, ou 1500 livres d'aujourd'hui. Cette autorité termineroit tout d'un coup sur les lieux les trois quarts & demi des procès qui se portent aux parlements; ce qui seroit un grand bien pour l'état, qui a peu d'intérêts que Pierre ait plus que Paul, mais qui a grand intérêt qu'ils ne quittent point leurs commerces, leurs affaires & leurs travaux. Mais, à dire le vrai, il faudroit alors au moins douze juges; & que les juges fussent choisis entre

trente pareils tous nobles.

Tout commerce eſt un échange. Le marchand de toile vend & achete : mais comme vendeur, il échange ſa toile contre l'argent de l'acheteur ; & comme acheteur, il échange ſon argent contre la toile du manufacturier : tous les commerces ſe réduiſent à des échanges.

Si les deux parties échangeantes ne croyoient pas gagner quelque choſe à leur échange, il ne ſe feroit point d'échange. Je ſçai bien qu'il ſe peut faire qu'un ſeul gagne ; mais il gagne ce que l'autre perd : ainſi l'état n'y perd rien, quand le commerce ſe fait entre concitoyens. Quelquefois le gagnant gagne plus que l'autre ne perd, parce qu'il met en meilleure valeur la choſe qu'il a priſe en échange : mais ce qu'il y a de plus ordinaire, c'eſt que tous deux gagnent ou également ou inégalement à l'échange ; alors c'eſt un profit réciproque : & ſi tous les jours, toutes les ſemaines, tous les mois, tous les ans, ils gagnent quelque choſe à leurs échanges, ils ſe font un revenu annuel de

leur gain ; & ce gain mutuel eſt d'autant plus grand, que les échanges ſont & plus conſidérables & plus fréquens.

Celui qui a plus de vin qu'il n'en peut conſommer, a du vin inutile : celui qui a plus de bois qu'il n'en peut conſommer, a du bois inutile ; or, en échangeant ſon bois inutile contre le vin inutile de ſon voiſin, tous deux gagnent à l'échange, en mettant en valeur des choſes qui leur étoient inutiles. Un habitant de Marſeille a une terre près de Valogne de mille livres de rente ; un habitant de Valogne en a une près de Marſeille de pareille valeur ; ils font échange, & gagnent tous deux à cet échange.

De-là on peut conclure que plus il y a de choſes qui facilitent les échanges dans un état, & qui en ôtent les obſtacles, plus il ſe fait d'échanges, & plus le revenu que le commerce ou les échanges apportent aux ſujets devient conſidérable.

Entre les grands obſtacles de notre commerce intérieur, on peut

compter les mauvais chemins dans l'hiver faute de pavé, le défaut de canaux ou de rivières rendues navigables pour le transport des marchandises de grand poids & de grand volume, le défaut de ponts en plusieurs endroits, le peu de sureté des chemins contre les voleurs, les défauts d'hôtelleries sur les chemins, les douanes intérieures du royaume, l'excès des subsides sur les boissons, les différens péages sur les rivières & sur les ponts. Il faut avouer que toutes ces choses, qui regardent le commerce intérieur du royaume, sont encore fort négligées en France.

Le commerce maritime est aussi très-foible en comparaison de celui d'Angleterre & de Hollande: & une des grandes raisons que l'on en apporte, c'est qu'en Angleterre un marchand riche & accrédité est ordinairement honoré par le roi du titre de chevalier, & quelquefois il est élu membre de la chambre basse. Rien n'est plus important pour un prince que d'avoir des sujets riches, & un royaume riche; c'est qu'avec

des richeſſes, il achete facilement des hommes dans les états pauvres; & ces ſoldats & ces officiers ainſi achetés chez nos voiſins moins riches, ſe marient chez nous & deviennent peu à peu François : nos voiſins en deviennent plus foibles, & nous en devenons plus forts; car leurs hommes nous valent mieux que notre argent. Les Hollandois, qui ont cette politique, s'en trouvent à merveille. Faiſons fleurir le commerce, & nous aurons tant de troupes que nous voudrons : laiſſons périr le commerce, nous aurons moins de gens de guerre, & moins d'argent pour les faire ſubſiſter.

Les productions de la terre ſont le principal du fonds du commerce de la premiere main : mais les denrées manufacturées par les artiſans, comme les draps, les toiles, les bas, les chapeaux, les cuirs, &c. font un grand article de notre commerce de la ſeconde main : & l'on peut dire que les laboureurs ont beſoin des artiſans & des marchands, comme les artiſans & les marchands ont

besoin des laboureurs pour débiter leurs denrées & leurs marchandises.

L'impoſition de la taille annuelle, dont la répartition ſur les familles eſt laiſſée à l'arbitraire des collecteurs paſſionnés & injuſtes, & dont la répartition ſur les élections & ſur les paroiſſes eſt laiſſée aux intendans, qui juſqu'ici ne peuvent avoir une connoiſſance exacte des différens revenus annuels des taillables de chaque parroiſſe, dépeuple tous les jours de plus en plus la campagne de ſes habitans, & diminue l'agriculture par la ruine annuelle d'un grand nombre de familles taillables, & parce que les riches ſe réfugient dans les villes, de peur d'être bientôt ruinés dans les campagnes.

Monſieur Colbert, qui avoit été élevé jeune dans le magaſin des Maſcrani riches marchands de Lyon, y avoit appris les premiers principes du commerce qui regardent les manufactures: & plût à Dieu qu'il eût été auſſi deux ans commis de quelque riche négociant de ſaint Malo!

il auroit bien mieux formé ſes compagnies de commerce maritime, dans leſquelles il fit deux fautes eſſentielles, que nous n'avons pas encore réparées.

Premièrement, il mit à Paris la direction de ces compagnies, au lieu de la mettre dans le port où ſe faiſoient les embarquemens & les débarquemens.

Secondement, il compoſa cette direction, de directeurs qui n'étoient pas marchands maritimes.

Nous avons ajouté une autre faute conſidérable à celle-là dans notre compagnie des Indes : c'eſt que nos directeurs & nos ſous-directeurs ne ſont pas auſſi intéreſſés à beaucoup près aux ſuccès de notre compagnie, que les directeurs Anglois & Hollandois ſont intéreſſés aux ſuccès de leurs.

Nous avions en 1658 la guerre avec l'Eſpagne ; mais nous n'avions que cette guerre. Nous avions fini, dix ans auparavant, nos guerres avec l'Empereur par le traité de Munſter, & nos guerres civiles avoient ceſſé

vers 1653. Ainſi il n'eſt pas étonnant que nous fuſſions alors ſupérieurs, tant du côté de la Flandre Eſpagnole, que du côté des Pyrénées, & en Italie : mais nos avantages n'étoient ni grands, ni rapides ; ils n'étoient pas tels qu'ils puſſent faire ombrage à nos voiſins, & les obliger à ſe déclarer pour l'Eſpagne, & à empêcher le roi de France de devenir un voiſin trop formidable.

Il eût été évidemment contre l'intérêt de nos voiſins de voir trop aggrandir la France, & en très-peu de temps ; au lieu qu'il étoit de leur intérêt de la voir s'appauvrir & s'endetter par de longues guerres. Cette conſidération qui eſt, que nos voiſins n'auroient jamais ſouffert un grand & prompt aggrandiſſement, devoit éloigner le conſeil du roi des dépenſes de la guerre. Le miniſtre général croyoit, ſans fondement, que ſon intérêt particulier demandoit alors de la guerre, quoique cette guerre fût contre l'intérêt de la nation : il n'eut pas alors aſſez de lumières pour voir qu'il pouvoit ſe

rendre néceſſaire au roi & à l'état; en commençant, dans l'intérieur de l'état, divers établiſſements très-avantageux à la nation; au lieu que l'entrepriſe de la guerre eſt ruineuſe pour elle, & lui attire la haine de ſes voiſins. J'ai expliqué ailleurs quatre ou cinq de ces principaux établiſſements ſi avantageux.

Notre diſcipline militaire s'étoit beaucoup perfectionnée, depuis que le duc de Saxe-Weimar & le maréchal de Gaſſion avoient commandé nos troupes; c'eſt qu'ils avoient appris leur métier ſous le fameux Guſtave Adolphe roi de Suéde, notre allié, tué vers 1632 à la bataille de Lutzen, lorſqu'il étoit prêt de conquérir les états de l'empereur.

Le Cardinal Mazarin, élevé dans les négociations & dans les intrigues de cour, n'avoit jamais compris ni la grande utilité que l'état tireroit d'un grand commerce maritime & d'une grande & belle marine, ni les moyens d'y parvenir: ainſi, avec les plus beaux ports, avec les plus

braves & les plus disciplinables sujets du monde, à peine eussions-nous pu mettre dix vaisseaux de cinquante canons à la mer en 1653; tandis que les Anglois, & sur-tout les Hollandois, en pouvoient mettre chacun dix fois davantage, & de beaucoup plus gros.

Notre marine a été depuis portée à un haut point, tandis que Seignelai, fils de Colbert, en fut chargé. Le roi vers 1688 pouvoit armer cent vaisseaux; mais nous manquions de matelots. L'édit qui chassa les Calvinistes en 1685, nous en ôta un grand nombre, & en temps de paix nous n'entretenions qu'un petit commerce maritime: cependant, pour élever grand nombre de matelots, il faut un grand commerce maritime: aussi notre marine guerrière est bien tombée depuis, & ne se relévera que lentement au point où elle devroit être, par rapport à la marine des Anglois, qui nous montrent, par le grand succès de leurs différens commerces maritimes, que la source des grandes richesses d'un état, c'est le commerce.

Nos miniſtres n'ont point encore compris la grande importance dont ſeroit l'éducation de la jeuneſſe pour le bonheur de l'état, ſi on la perfectionnoit du côté de certaines connoiſſances, qui ſont plus utiles à la ſociété, particulièrement du côté des habitudes à la pratique de la juſtice & de la bienfaiſance, qui ſont incomparablement plus importantes au bonheur des enfans & de leurs familles que le latin.

Le cardinal de Richelieu avoit fondé un collége qui porte encore le nom de *Dupleſſis*, qui étoit ſon nom de famille. Il avoit à grands fraix rétabli le collége de théologie de Pierre de Sorbonne, où les jeunes eccléſiaſtiques apprennent à diſputer tous les jours avec aigreur & avec orgueil, ſur des queſtions de pure ſpéculation de théologie; au lieu de diſputer doucement à qui pratiqueroit le mieux la juſtice & la bienfaiſance, qui ſont les principaux objets de la religion, & les moyens les plus efficaces pour former une ſociété heureuſe, & pour obtenir une ſeconde

vie, remplie de délices. Or permettre les disputes, & fonder des écoles pour disputer de théologie, c'est permettre aux hommes de travailler à troubler les consciences & à former des erreurs, & surtout des hérésies, des schismes & des partis dans un état; ce qui est fort opposé à la bonne politique, qui vise à y maintenir la tranquillité, la concorde, & la pratique de la vertu.

Il falloit, au contraire, laisser peu à peu anéantir les écoles de théologie, pour anéantir les disputes sur des opinions inutiles; & ne disputer qu'à qui seroit plus vertueux, ou à qui trouveroit de meilleurs moyens pour rendre le peuple plus juste & plus bienfaisant. Le gouvernement n'en auroit été que plus ferme, & la religion plus respectée, plus uniforme, & plus facile à accorder avec un gouvernement qui doit recommander aux sujets sur toutes choses la pratique de la justice & de la bienfaisance chrétienne.

Le cardinal Mazarin, pour perpétuer son nom à Paris, y fonda aussi

un collége vers 1658. On lui propoſa de rétablir le collége de Navarre où il y a des écoles de théologie : mais il ſe garda bien de chercher à donner un nouveau luſtre à de pareilles écoles ſi pernicieuſes à la tranquilité ; lui qui avoit éprouvé, par la diſpute des Jéſuites & des Janſéniſtes, combien il importoit pour la tranquillité publique, d'éloigner les eſprits de toutes les diſputes de pure ſpéculation, au lieu de les appliquer à la pratique de la vertu. Au reſte, il ne ſongea pas à perfectionner l'éducation, ni du côté des mœurs, ni du côté des connoiſſances utiles à l'état : il n'en avoit pas même la première idée. Il ſe contenta de laiſſer ſon collége établi ſur le pauvre plan des autres colléges. Nous avons, par exemple, dix fois plus beſoin, dans le cours de la vie, des opérations de l'arithmétique & de la géométrie pratique, pour niveler, pour meſurer les parties de la terre, pour lever des plans, pour arpenter ; de la géographie, de l'hiſtoire des hommes illuſtres ; que de nous amuſer à faire

faire des vers grecs, des amplifications de rhétorique, des vers latins, &c. On nous apprend l'inutile, & on nous laiſſe ignorer le plus important. Nous avons beſoin de citoyens parvenus par une longue habitude à être juſtes, doux, humbles, patiens, polis, diſcrets, généreux; qui ſçachent pardonner les injures, qui ſe connoiſſent en vraie gloire, & qui la recherchent; qui mépriſent les diſtinctions de vanité ou les *glorioles*, qui faſſent plus de cas des grands talens & des grandes vertus, que des biens de la fortune. Nous avons beſoin de citoyens laborieux & appliqués; cependant il ne ſort communément de nos colléges, que des écoliers accoutumés à être hautains, impatiens, impolis, indiſcrets dans leurs diſcours & dans leurs manières; qui ne ſongent qu'à tromper les autres, & à s'en venger; qui courent après des diſtinctions frivoles de beaux habits, de beaux équipages; qui font beaucoup plus de cas des richeſſes que des grandes talens & des grandes vertus; qui ſe piquent

d'être distingués par leur fainéantise, & de bien tourner en ridicule ceux qui cherchent le plus grand mérite national.

L'académie françoise fut érigée par le cardinal de Richelieu par lettres patentes en 1637 : mais en vérité le but de cet établissement est bien petit pour un des plus grands génies de son tems, en comparaison de ce qu'il auroit pû faire pour l'utilité publique, d'un corps composé de gens d'un esprit distingué : mais il n'eut ni le loisir, ni les lumières nécessaires pour rendre cette compagnie plus utile à l'état. Elle est occupée depuis près de cent ans à déclarer que tels mots, telles phrases, sont du bon ou du mauvais usage présent : mais l'usage est nécessairement changeant, & par conséquent ce qui est mauvais aujourd'hui, sera bon dans cinquante ans. En vérité, est-ce un but digne d'un grand politique ? Un but convenable eût été d'obliger l'académie des bons écrivains de donner tous les ans quelques éloges des François illustres ;

l'éloge des découvertes, des inventeurs; l'éloge des avantages que procurent les réglemens & les établiſſemens contemporains, qui ſont dignes d'être connus de la poſtérité. Chaque Académicien auroit pû dire comme Pline le jeune, *ſi par notre condition de particuliers, nous ne pouvons pas faire des choſes dignes d'être écrites, nous tâchons du moins d'en écrire qui ſoient dignes d'être luës.*

Cela me fait penſer que les deux académies que nous avons, l'une pour la langue françoiſe, l'autre pour les belles lettres & pour les inſcriptions, devroient être unies & partagées ſeulement en divers bureaux.

Les académies & les conférences bien formées, ſont certainement les meilleurs moyens pour continuer à perfectionner les bonnes habitudes & les lumières que l'on a commencé de prendre dans la bonne éducation, & pour perfectionner beaucoup plus promptement dans les états, les loix, les réglemens, les établiſſemens, les découvertes importantes, en un mot,

les ouvrages les plus estimables de la raison humaine.

Le roi George II, de la maison de Brunswick, gouverne l'Angleterre. Le roi Jacques III, que l'on nomme *le prince prétendant*, demeure à Rome aux dépens du pape. Le roi son pere fut chassé d'Angleterre en 1688, parce qu'à la sollicitation de la reine sa femme, petit génie, il avoit dessein de rétablir dans son royaume l'autorité du pape, que les Anglois craignent comme déraisonnable & tyrannique, sur-tout parce que les papes se donnent pour infaillibles, pour égaux en autorité aux conciles généraux, & prétendent avoir le droit de dispenser les sujets de l'obéissance & du serment de fidélité à leurs souverains. Ce qu'il y a de plus à craindre pour le roi George II & pour ses descendans, c'est que la postérité du prince prétendant ne fasse un jour profession de la religion anglicane. Il n'y aura plus alors que l'établissement de la diéte européane, s'il est formé, qui puisse le rassurer pour toujours contre de pareilles prétentions.

Les Hollandois ne ſongent qu'à augmenter leur commerce, & par conſéquent ils éviteront d'autant plus la guerre, qu'ils ne ſont pas ſi ſuſceptibles de colere que les ſouverains, & qu'ils ſont par conſéquent plus diſpoſés à écouter leurs plus grands intérêts.

La France eſt un peu plus puiſſante que n'eſt l'empereur tout ſeul; mais l'intérêt des François & l'inclination du Roi, eſt de rétablir le crédit public, & d'affermir la paix en Europe; & c'eſt l'eſprit du cardinal de Fleuri, qui a l'autorité & les fonctions de miniſtre général ſans en prendre le titre.

L'Empereur n'a point de garçons, & a intention de donner tous ſes états à ſa fille aînée qu'il deſtine au duc de Lorraine, fils de ſon couſin. Il a des états en Italie, en Flandre & en Hongrie, & des voiſins puiſſans: ainſi il auroit grand intérêt de former une ligue générale & perpétuelle, c'eſt-à-dire la diéte européane, qui ſoit garante de l'exécution de ſes diſpoſitions teſtamentaires.

L'Eſpagne a auſſi grand intérêt d'un côté de s'aſſurer la conſervation de l'Amérique, & d'aſſurer à Dom Carlos la conſervation de ſes états. Or, le moyen le plus ſûr, c'eſt de conclure une ligue générale défenſive avec tous les ſouverains d'Europe, & par conſéquent de former & d'affermir l'établiſſement de la diéte européane par la ſignature des cinq articles fondamentaux que voici.

ARTICLES FONDAMENTAUX DE LA DIETE EUROPE'ANE.

I.

Il y aura déſormais entre les ſouverains d'Europe qui auront ſigné les articles ſuivans, une alliance générale & perpétuelle :

Premièrement, pour former le corps de l'arbitrage Européan :

Secondement, pour avoir ſureté parfaite & perpétuelle contre toutes guerres civiles & étrangères :

Troiſièmement, pour avoir ſureté parfaite & perpétuelle de leur conſervation perſonnelle, & de la conſer-

vation de leur postérité sur le trône:

Quatrièmement, pour avoir sureté parfaite & perpétuelle de la conservation de leurs états & de leurs droits en l'état qu'ils les possédent actuellement, & suivant les derniers traités:

Cinquièmement, pour avoir une grande diminution de leur dépense militaire, afin de s'employer plus utilement à augmenter les richesses & le bonheur de leurs sujets:

Sixièmement, pour avoir toujours la plus grande liberté qu'il soit possible dans leur commerce:

Septièmement, pour avoir toujours sureté parfaite de l'exécution entiere & perpétuelle de leurs promesses réciproques tant passées que futures:

Huitièmement, pour avoir sureté entiere que leurs différends présens & futurs seront toujours terminés sans aucune guerre.

II.

Les membres du corps Européan, pour terminer entr'eux leurs différends présens & à venir, ont renon-

cé & renoncent, pour eux & pour leurs ſucceſſeurs, à la voie funeſte & ruineuſe des armes, & ſont convenus de prendre toujours la voie de la conciliation dans la diéte Européane, par la médiation de quelques plénipotentiaires des membres du corps Européan: & en cas que cette médiation ne ſuffiſe pas, ils ſont convenus de s'en rapporter au jugement des autres membres repréſentés à la diéte Européane par leurs plénipotentiaires, à la pluralité des voix pour la proviſion, & aux trois quarts des voix pour le jugement définitif, qui ne s'y fera que cinq ans après le jugement proviſoire.

III.

Les dix-neuf plus puiſſans ſouverains de l'Europe ſeront invités à ſigner ces cinq articles fondamentaux pour la formation du corps Européan : Sçavoir;

Premièrement, l'empereur.

Secondement, le roi de France.

Troiſièmement, le roi d'Eſpagne.

Quatrièmement, le roi de Portugal.

Cinquièmement, le roi d'Angleterre, électeur d'Hanover.

Sixièmement, la république d'Hollande.

Septièmement, le roi de Dannemarck.

Huitièmement, le roi de Suéde.

Neuvièmement, le roi de Pologne, électeur de Saxe.

Dixièmement, la Czarine.

Onzièmement, le roi de Naples.

Douzièmement, le roi de Prusse.

Treizièmement, l'électeur de Baviere.

Quatorzièmement, l'électeur Palatin.

Quinzièmement, les Suisses & associés.

Seizièmement, les électeurs ecclésiastiques & villes libres de l'Empire.

Dix-septièmement, la république de Venise.

Dix-huitièmement, le pape, Malte, Modene, & Genes.

Et dix-neuvièmement, le roi de Sardaigne.

Ils auront tous chacun une voix,

& contribueront chacun, ſelon leurs revenus & leurs charges, aux dépenſes communes pour la ſubſiſtance des troupes de l'alliance générale ſur les frontieres; & cette contribution ſera réglée au congrès à la pluralité des voix des alliés pour la proviſion, & cinq ans après aux trois quarts des voix pour la définition.

IV.

Si quelqu'un des aſſociés ou autres ſouverains refuſoient l'arbitrage de la diéte, & d'exécuter le jugement de la grande alliance; s'il faiſoit des préparatifs de guerre; s'il tentoit de faire des négociations pour diviſer les alliés, la grande alliance le regardera comme perturbateur du repos de l'Europe, & agira contre lui offenſivement, juſqu'à ce qu'il ait accepté l'arbitrage, exécuté le jugement, & donné ſureté de réparer le tort qu'il aura cauſé, & de rembourſer les frais de la guerre aux alliés.

V.

Les membres du corps Européan

ſont convenus que leurs plénipotentiaires, à la pluralité des voix pour la proviſion, & cinq ans après aux trois quarts des voix pour la définive, régleront dans la diéte perpétuelle Européane, tous les articles qu'ils jugeront importants, pour procurer non ſeulement plus d'union & de ſolidité au corps politique Européan; mais encore une augmentation de ſûreté pour chacun des membres, contre tous les événemens futurs, & tous les autres avantages que pourra produire cette union perpétuelle. Au reſte, l'on ne pourra jamais rien changer à ces cinq articles fondamentaux, ſans le conſentement unanime de tous les membres.

Les alliances partiales, quoique purement établies pour la défenſe des états alliés, ont plus d'apparence que de ſolidité; parce que le prince habile & ambitieux, qui n'eſt point de cette alliance, n'a pas de peine à jetter de la défiance & de la jalouſie entre ces alliés pour les déſunir. Il n'y aura jamais d'alliance durable pour la conſervation des ſouveraine-

tés ſans deux conditions:

Premièrement, il faut qu'elle ſoit entre tous les princes les plus puiſſans de l'Europe:

Secondement, il faut que l'allié ait évidemment beaucoup plus à craindre qu'à eſpérer, s'il ſe ſéparoit de l'alliance, afin qu'il ne puiſſe jamais être tenté de s'en ſéparer.

Les affaires publiques ſont de deux ſortes. Les unes ſe gouvernent par les loix & par les juges, qui en ſont les interprètes: telles ſont les affaires entre particuliers. Il importe peu à l'état, dans le détail, que ce ſoit Paul ou que ce ſoit Pierre qui ait droit à telle choſe, pourvu que chacun d'eux puiſſe facilement connoître ſon droit, & éviter les fraix & les autres malheurs que cauſent les procès.

Il y a des affaires importantes, mais qui ne ſont pas regardées comme preſſées: ce ſont les règlemens & les établiſſemens. Celles-là ſont ordinairement longtemps négligées, parce que les miniſtres vont toujours, comme on dit, au plus preſſé;

& que ce plus preſſé, quoique ſouvent peu important, ne laiſſe pas de former un courant d'affaires de particuliers, ſolliciteurs preſſans; & ces petites affaires emportent preſque tout le temps & toute l'attention des miniſtres, qui devroient ſe tourner auſſi à perfectionner les anciens établiſſemens, & à en former de nouveaux.

Il y a des affaires qui ſont importantes & preſſées, comme les finances, la négociation avec les étrangers; & ſur-tout les affaires de la guerre. Elles ne ſe font pas comme celles de la juſtice, de la police, de la religion, du commerce intérieur, de l'éducation, & comme les autres affaires qui ſe font, pour ainſi dire, d'elles-mêmes, par les établiſſemens précédens. Il faut continuellement veiller aux affaires de la guerre, de la négociation & des finances. Ces trois ſortes d'affaires ont leurs miniſtres particuliers ſubordonnés au miniſtre général.

Il y a toujours, dans les cours, une quatrième eſpèce d'affaires qui

occupent les miniſtres, à proportion que celui qui gouverne eſt léger, timide, peu éclairé & inconſtant : ce ſont les intrigues des courtiſans, qui viſent par leurs accuſations à déplacer les miniſtres, pour en mettre d'autres à leurs places.

Cette ſorte d'affaires particulières partage quelquefois l'attention des miniſtres, au grand préjudice des affaires publiques. Car il faut que, pour conſerver leurs fortunes contre les artifices de leurs ennemis, ils aient beaucoup d'eſpions & d'eſpionages, beaucoup de ménagemens & de ſoins pour les favoris & pour les favorites ; & qu'ils ſacrifient ſouvent la juſtice & les intérêts du Roi & de l'état à des intérêts particuliers. Mais cette eſpèce d'affaires eſt fort diminuée par la fermeté que le Roi a marquée en pluſieurs rencontres, à ſoutenir le miniſtre général.

Les changemens des mœurs d'une nation viennent de pluſieurs cauſes :

Premièrement, du plus ou du moins de richeſſes des particuliers & de l'état.

Secondement, du grand perfectionnement de certains arts propres à rendre la vie commode.

Troisièmement, de l'augmentation de certains commerces.

Quatrièmement, du plus d'attachement à la gloire qu'à la volupté; ou du plus d'attachement à la volupté qu'à la gloire.

Cinquièmement, des opinions sur ces sortes de gloires qui doivent être regardées comme les plus prétieuses.

Sixièmement, quelquefois ce changement de mœurs vient d'un génie puissant en paroles, quoique fanatique. Les fanatiques ont une éloquence victorieuse; & le fanatisme, parmi les ignorans, se gagne comme par contagion.

Septièmement, ces changemens de mœurs viennent encore des longues guerres, ou civiles ou étrangères.

Hutièmement, des mœurs d'une nation victorieuse & dominante.

Neuvièmement, les mœurs nouvelles, les coutumes nouvelles vien-

nent particulièrement des nouveaux établiſſemens, des nouveaux règlemens qui ſont faits pour honorer & récompenſer les vertus & les talens utiles à la ſociété.

L'homme cherche naturellement à être diſtingué entre ſes pareils; & les charges & les emplois lui donnent une grande diſtinction. Or ſi, pour avoir à préſent cette ſorte de diſtinction dans le royaume, il n'eſt pas néceſſaire d'avoir ni plus de vertus ni plus de talens utiles à l'état que ſes pareils; mais, s'il ſuffit préſentement d'avoir de l'argent pour acheter ces charges, ces emplois qui ſe vendent au plus offrant, & d'avoir des protections à la cour, il n'eſt pas étonnant que les richeſſes ſoient beaucoup plus eſtimées dans notre royaume, que les vertus & que les talens les plus utiles au bonheur de la nation. Mais ſi quelque miniſtre général, homme de bien, faiſoit ceſſer parmi nous la malheureuſe vénalité des charges & des emplois; & ſi, pour les remplir, il établiſſoit différentes claſſes de différens âges

dans chaque principale profeſſion ; & ſi, pour connoître avec certitude & avec préciſion, ceux qui ſe diſtinguent par leurs talens & par leurs vertus, il établiſſoit & perfectionnoit la méthode du ſcrutin par des commiſſaires, il ſe feroit alors un changement très-grand dans nos opinions ſur ce qui eſt plus ou moins eſtimable, & par conſéquent dans les mœurs de la nation.

Dixièmement, les gens de guerre, vers 1600, étoient plus accoutumés à la fatigue qu'en 1730. Ils portoient des armes défenſives & offenſives plus peſantes : ils mangeoient à la vérité avec égal plaiſir, mais avec moins de délicateſſe.

Onzièmement, comme l'on remarque que les batailles perdues ne faiſoient pas perdre une province, quand il y reſtoit des places fortifiées, chaque prince s'eſt mis à en fortifier de nouvelles, pour ne pas perdre tout ſon état en un jour. Et, comme les places ne ſe prenoient point par la cavalerie, on a commencé à multiplier l'infanterie, en diminuant la cavalerie.

Douzièmement, la valeur n'eſt guère moindre dans les gens de guerre, qu'en 1600, parce qu'elle a été exercée dans les guerres étrangères. Il y a même plus d'émulation entre les officiers, qu'en 1600; parce qu'il y a plus d'emplois, plus de gouvernemens, & plus de penſions à donner.

Treizièmement : mais comme, pour diſtribuer ces grades & ces récompenſes, la cour n'a point encore le ſecret de conſulter les ſuffrages de chaque compagnie de trente pareils, dans les différentes claſſes ſupérieures & inférieures; & comme le miniſtre conſulte les recommandations des favoris & des favorites, ou le degré d'attachement que les prétendans ont pour lui, on voit beaucoup de bons & de braves officiers laiſſés derrière. On voit préférer des gens qui ne les valent pas : ce qui encourage un grand nombre, & diminue fort l'émulation entre eux. Auſſi l'on ſonge encore aujourd'hui bien moins à bien ſervir qu'à bien faire ſa cour aux miniſtres, aux fa-

voris, aux femmes, & même aux commis des miniſtres.

Quatorzièmement, la multitude des graces à diſtribuer fait qu'il n'y a aucune cour en Europe où chacun ait plus d'intérêt de s'étudier à plaire en toutes manières, & ſur-tout, par les diverſes eſpèces de flatteries, que dans la nôtre. Ainſi on peut dire qu'il n'y a aucune nation, dont les dehors des courtiſans aient plus de politeſſe; & leurs manières polies paſſent d'autant plus aiſément aux habitans de Paris, que les courtiſans font plus de ſéjour à Paris qu'à Verſailles.

Quinzièmement, il ne faut pourtant pas s'y tromper: cette politeſſe n'eſt qu'extérieure. Car ces mêmes hommes qui ſaluent, qui embraſſent, qui louent, qui flattent un courtiſan favoriſé, lui font, le moment d'après, une tracaſſerie, & lui rendent un mauvais office auprès du Roi, auprès du miniſtre, auprès du favori. Mais auſſi n'y a-t-il que les provinciaux qui ſoient trompés au véritable prix des complimens des courtiſans.

Seizièmement : cependant, il faut avouer que quelque légère que soit cette espéce de monnoie de politesse extérieure en discours & en manières, elle ne laisse pas d'être d'un grand usage pour le commerce ; & entre la nécessité de se dire tous les jours mutuellement des choses désagréables les uns aux autres, en se disant ce que l'on pense réellement les uns des autres, ou dans la nécessité de se tromper un peu mutuellement par des discours polis, il n'y a pas à balancer : il vaut beaucoup mieux se tromper, sauf aux bons estimateurs à rabattre beaucoup de l'estime que marque cette politesse.

Dix-septièmement : au reste, il n'est pas étonnant que la nation des courtisans soit fort exercée dans la dissimulation & dans la tromperie ; car sans cela quelle possibilité y auroit-il de vivre poliment avec des gens avec qui l'on a incessamment quelque chose à partager, charges, emplois, gouvernemens, estime, faveurs ? lorsque chacun se croit plus estimable que son concurrent, quel

moyen de vivre enſemble, ſi l'on ne ſe trompe mutuellement par une politeſſe extérieure.

Dix-huitièmement : nos dames de la cour, à la manière des femmes d'un médiocre eſprit, aiment la parure & la magnificence : elles donnent le ton aux autres dames & aux courtiſans, & c'eſt un mérite à la cour que d'être mieux mis & plus richement habillé qu'un autre. Le roi Louis XIV avoit ſucé ce goût dès ſon enfance, & chacun ſongeoit à ſe diſtinguer, en perfectionnant les modes; & quantité de gens pouſſoient ces ſortes de dépenſes à l'excès, & aimoient mieux ſe diſtinguer par faire des injuſtices criantes à leurs créanciers, que de ne pas avoir le plaiſir de ſe diſtinguer par la magnificence & par le bon air des habillemens. Plaiſante diſtinction ! Au reſte ils cachoient leurs dettes : ainſi ceux de qui ils ambitionnoient d'être diſtingués par leur parure, ne ſçavoient rien de leurs injuſtices envers leurs créanciers, dont ils ne ſe ſoucioient pas beaucoup d'être mépriſés & haïs.

Dix-neuvièment : la dépenſe de la table, des meubles & des logemens eſt beaucoup plus grande & mieux entendue que celle que l'on faiſoit il y a ſoixante & dix ans ; & cette dépenſe & ces commodités iront apparemment en croiſſant, parce que les arts vont toujours en ſe perfectionnant : & le gros du monde riche, ne pouvant ſe diſtinguer par l'uſage de talens qu'il n'a point, cherche à ſe diſtinguer en dépenſant les richeſſes qu'il poſſéde.

L'homme riche eſt ſouvent aſſez ſot pour s'eſtimer beaucoup plus que ſon voiſin, homme de vertu & de talens, qui n'eſt pas riche : celui qui eſt environné de valets, & qui habite un beau palais, eſt aſſez porté à croire ſottement qu'il vaut beaucoup mieux que l'homme vertueux, qui n'a rien de tout cela. C'eſt la maniére ordinaire de juger du bas peuple ; & il eſt ſurprenant combien de gens de qualité de peu d'eſprit, ſont en ce point bas peuple eux-mêmes.

Vingtièmement : les carroſſes ont été inventés au commencement du

dernier siècle, & il y en avoit à peine cent dans Paris, qui n'étoient que pour l'usage des grandes dames : les hommes ne se servoient guères que de chevaux de selle. Et comme Paris, en 1658, n'étoit pas suffisamment pavé, & qu'il n'y avoit point encore assez de tombereaux pour ôter les boues; il n'étoit presque pas possible d'aller autrement qu'à cheval, & même en bottines dans la ville. Les bottines & éperons dorés durerent même encore dans les visites ordinaires, & ceux qui n'avoient ni chevaux, ni carrosses, ne laissoient pas de faire leurs visites en bottines blanches. Les carrosses à vitres, aux portières & au devant, furent inventés il y a quatre-vingts ans; & feu monsieur le prince de Condé en amena un de Bruxelles vers 1660, où il y avoit des vitres : on a inventé depuis les glaces & plusieurs commodités pour les carrosses; les ressorts pour adoucir la soupente, les arcs pour tourner facilement dans les rues étroites; les berlines entre deux brancarts, qui sont beaucoup moins

verſantes : ces voitures ont ſervi à augmenter le luxe & la moleſſe : or, ces commodités nouvelles ont contribué à diminuer la force & la ſanté par la diminution de l'exercice du corps. C'eſt depuis cette diminution d'exercice, & depuis l'augmentation de la bonne chère, que l'on ſe plaint des vapeurs & des migraines, & que les différentes eſpèces de petites maladies ſe ſont multipliées parmi les riches.

Vingt-unièmement : dans les guerres civiles chacun portoit l'épée, & ſur-tout les officiers & les gentilshommes : or, beaucoup de bourgeois, afin de paſſer pour officiers & pour gentilshommes, ou pour gens au-deſſus du peuple, prirent auſſi l'épée, comme une diſtinction, & l'ont gardée comme une parure, & la gardent encore aujourd'hui, même à l'égliſe & dans les viſites, en pleine paix ; ce qui eſt très-incommode & très-ridicule : car il n'eſt guères moins ridicule de porter une épée à l'égliſe & en viſite, que d'y porter un mouſqueton. D'ailleurs, tout le monde ſçait que l'uſage de porter

l'épée

l'épée à la ville eſt ſujet à de grands inconvéniens, & que l'épée ne fait plus diſtinguer le valet de chambre du gentilhomme. Tels ſont encore parmi nous les débris de nos guerres civiles : les épées s'en iront bientôt avec les bottines à éperons dorés : mais il faudroit auparavant une marque ſur l'habit, qui diſtingue le noble du roturier ; par exemple, une petite fleur de ſoie blanche brodée, & appliquée à l'habit.

Vingt-deuxiémement : on commença vers 1648, à jouer aux cartes à la cour. Le cardinal Mazarin étoit fin joueur, & jouoit gros jeu : il engagea le roi, & la reine régente à jouer, & chacun à l'envi pour faire ſa cour apprit à jouer : l'on préféra bientôt les jeux de pur hazard ; on y paſſoit les nuits ; on y faiſoit de groſſes pertes ; & le jeu, qui pouvoit ſervir d'amuſement & de délaſſement, pris avec modération, devint une occupation & une paſſion ruineuſe, tant pour la fortune que pour la ſanté. Ce qui fut de plus fâcheux, c'eſt que les jeux de cartes,

qui étoient passés de l'armée à la cour, passèrent bientôt de la cour à la ville, & de la ville capitale dans toutes les petites villes des provinces : avant cela il y avoit de la conversation ; les uns apprenoient des autres : on lisoit, & la lecture des livres nouveaux & anciens fournissoit à la conversation : la mémoire & l'esprit étoient bien plus exercés. Les hommes commencèrent à quitter peu à peu les jeux d'exercice, comme la paume, le mail, le billard, & ils en sont devenus plus foibles & plus mal sains, plus ignorans, moins polis, plus inapliqués.

Vingt-troisièmement : les femmes, qui jusques alors s'étoient fait respecter, accoutumèrent les hommes, avec qui elles jouoient toute la nuit, à n'avoir pour elles aucun respect : elles ont même souvent besoin d'emprunter, ou pour jouer ou pour payer ; & l'on sçait combien elles ont alors de facilités & de complaisances pour ceux dont il faut qu'elles empruntent : non seulement plusieurs femmes incommodent leurs

affaires par le jeu, mais elles en ſont occupées, que pour le jeu elles négligent pluſieurs parties importantes du gouvernement de leur famille, l'éducation de leurs enfans ; ne cherchant point les divers expédiens néceſſaires pour réuſſir dans leurs autres affaires : & cette vie diſſipée les diſpoſe le plus ſouvent à ſonger à ſe ſéparer de leurs maris.

Ving-quatrièmement, les joueurs de profeſſion ne ſont pas plus capables de gouverner une famille, que les joueuſes : au contraire, comme ils diſpoſent du bien de la famille, ils la ruinent plus promptement. C'eſt une grande plaie pour l'état. On a ſouvent tenté de bannir les jeux de haſard : mais je ne ſçais ſi, pour en venir à bout, il ne faudroit pas bannir entièrement tous les jeux de cartes, & même le petit jeu, le jeu modéré ; parce qu'une longue pratique de modération eſt plus difficile qu'une privation entière du jeu. Mais il faudroit pour cela beaucoup de fermeté & de conſtance dans celui qui gouverne : choſe rare !

Vingt-cinquièmement, la vénalité des charges nous a ôté la plus grande partie de l'émulation que nous avions pour acquérir les talens & les qualités propres pour y réussir. Comme il ne faut plus que de l'argent pour être conseiller, ou président, ou maître des requêtes, & que l'on ne pèse plus ni les qualités ni la naissance; les fils de financiers, ou de riches marchands, quoique sans vertus & sans talens, sont préférés pour les charges aux nobles mêmes qui ont des talens & de la vertu, mais qui n'ont point de quoi acheter. Cela cause deux sortes de maux. Les financiers se multiplient; ce qui introduit les usures & les vexations. Les enfans de bons marchands, au lieu de continuer avec succès, & à l'avantage de la nation, le commerce de leurs pères, se jettent dans la robe: & telle est aujourd'hui la route funeste des honneurs & des emplois de la magistrature.

Vingt-sixièmement, ce même poison de la vénalité commença en

1650, à se répandre sur les emplois de guerre. On ne demanda plus ni âge, ni expérience, ni services, ni valeur éprouvée, ni talens pour être colonel : on ne demanda plus que de l'argent. Les places ecclésiastiques de chez le Roi se vendirent de même ; & nous avons vu cette même vénalité s'étendre jusques dans la marine & dans l'artillerie, & ce sera un jour une des principales causes du bouleversement de la monarchie, si quelque roi, par sa sagesse, ne remédie promptement aux grands maux causés par la vénalité des charges & des emplois.

Vingt-septièmement, il n'y a personne entre ceux qui pensent & qui approfondissent un peu les matières les plus importantes au bonheur, qui ne sache que le principal moyen d'éviter l'enfer & d'obtenir le paradis, c'est d'éviter de faire aucun mal, aucune injustice à son mari, à sa femme, à ses domestiques, à son maître, à ses voisins, de peur de déplaire à Dieu ; que le second moyen, c'est de leur procurer tous

classes supérieures, à remplir par les plus capables de la classe inférieure ; ou lorsqu'il est question d'honneurs ou de pensions à distribuer aux sujets les plus dignes dans chaque compagnie de trente de chaque classe.

Trentièmement, nos sçavans, depuis, quatre-vingts ans, ont beaucoup donné dans les curiosités peu utiles des sciences. Nos beaux esprits ont fort étudié les observations qui pouvoient rendre leurs ouvrages plus agréables : nous ne faisons que commencer à voir qu'il ne leur suffit pas de plaire aux lecteurs, mais qu'il faut encore leur être plus utile que les autres auteurs, soit modernes soit anciens. Ils ont, à la vérite, procuré à leurs contemporains des plaisirs passagers : mais la plupart n'ont pas assez de discernement pour voir qu'il ne s'agit pas tant, dans leurs ouvrages, de disputer avec leurs pareils, ou d'esprit, ou de beauté d'esprit, ou de pénétration d'esprit, ou de mémoire ornée de faits curieux ; mais de disputer d'ouvrages qui produisent à l'état des

avantages ſolides, durables, & qui regardent non ſeulement l'augmentation du bonheur des contemporains, mais encore la grande augmentation du bonheur de la poſtérité. Notre raiſon eſt encore très-foible de ce côté-là.

Le Roi Louis XIV eut vingt ans le cinq ſeptembre 1658. La Reine ſa mère l'avoit fait déclarer majeur au parlement le ſept de ſeptembre 1651, à treize ans & un jour. Mais cette déclaration ne fut qu'une cérémonie; rien ne changea dans le miniſtère: on ceſſa ſeulement, dans les arrêts du conſeil, dans les déclarations & dans les édits, de mettre ces mots, *de l'avis de la reine régente*, &c. mais elle gouvernoit également ſous le nom du Roi, & le cardinal Mazarin gouvernoit également, comme miniſtre général, ſous l'autorité de la Reine. Il étoit naturel que la Reine & le cardinal ſouhaitaſſent de garder longtemps cette adminiſtration; & pour cela ils n'avoient rien de mieux à faire que de laiſſer le Roi s'amuſer & s'occuper,

tout le jour, des plaisirs de son âge: ainsi il s'éloignoit de lui-même, autant qu'ils pouvoient le desirer, de toute sorte d'application aux affaires du gouvernement. Dans cette situation, il n'est pas étonnant qu'il craignît le travail & la peine que donne une attention suivie. Ainsi il avoit vingt ans, qu'il ne songeoit encore qu'à des ballets, à des mascarades, à des tournois, à des comédies, à des chasses; à jouer aux cartes ou aux dés, & sur-tout à des petites intrigues d'amour. Il étoit beau, grand, bien-fait, doux, poli, plus capable de passion pour les femmes, que de débauche. Le cardinal Mazarin avoit fait venir d'Italie ses nièces. L'aînée Mancini, depuis mariée au connétable Colonne, gaie, vive, spirituelle, hardie, plaisoit fort au Roi. Elle avoit dix-sept ans, bien faite, d'une jolie taille, d'un visage assez agréable. Ce fut la première passion du Roi, & il n'auroit pas mieux demandé que de l'épouser: mais Anne d'Autriche n'auroit jamais consenti à la préférer à Marie-

Thérèſe infante d'Eſpagne ſa nièce. C'étoit grand dommage pour l'état que, depuis la majorité, la Reine eût pris ſi peu de ſoin d'engager inſenſiblement le Roi à fortifier ſon eſprit par l'application aux affaires du gouvernement, lui qui avoit naturellement l'eſprit juſte. On ne lui inſpira même aucun goût pour la lecture, pas même pour l'hiſtoire, qui eſt preſque le ſeul moyen d'inſtruire les Rois de leurs fautes & de leurs devoirs, en leur montrant les fautes & les malheurs des ſouverains leurs pareils. Il y avoit des eſprits plus pénétrans, plus vifs, plus étendus que celui du Roi : il n'y en avoit point qui euſſent plus de juſteſſe. Mais, faute de goût pour la lecture, il ne pouvoit profiter que dans la converſation des lumières des autres. Ainſi les bons mémoires bien raiſonnés, ſur les diverſes parties du métier d'un Roi, ne pouvoient jamais lui ſervir de rien : & la lecture, ce moyen unique pour étendre & fortifier l'eſprit, fut pour lui, & malheureuſement pour nous, un moyen abſolument

inutile pour devenir bon Roi. L'esprit, comme le corps, n'a de forces qu'à mesure qu'il est exercé de bonne heure & longtemps, & à mesure que l'on a acquis l'habitude à l'application, & à fixer son attention plus ou moins longtemps de suite sur une même matière. La mesure de la grande & de la longue attention est la mesure de la force de l'esprit. Le Roi, dans son éducation, n'avoit jamais eu aucune attention suivie sur aucune matière; il changeoit dès qu'il s'ennuyoit : ainsi il n'est pas étonnant que l'attention la moins longue l'ennuyât. Or, comme il n'étoit jamais contraint par ses maîtres, il changeoit souvent, & n'avoit point par conséquent la grande force d'esprit, qui vient de l'application suivie. Il écoutoit volontiers des faits qu'il comprenoit facilement; il les racontoit même avec grace : mais pour les raisonnemens, sur-tout ceux qui supposent d'autres raisonnemens précédens, ils étoient au-dessus des forces de son esprit; parce qu'il n'avoit pas acquis d'habi-

tude à l'application. Et comme il ne comprenoit pas facilement la force d'un raiſonnement ſuivi, il ne ſaiſiſſoit jamais entièrement & fortement ce qu'il ne ſaiſiſſoit pas d'abord : telle eſt la portée d'un eſprit médiocre. Mais comme dans la ſuite il vouloit fortement & aſſez conſtamment ce qu'il vouloit, c'eſt de ce côté-là qu'il y avoit du grand dans ſon caractère ; & c'eſt avec cette eſpèce d'opiniâtreté & de conſtance, qu'il a ſurpaſſé la plupart de ſes prédéceſſeurs & de ſes contemporains. J'appelle opiniâtreté, le deſir conſtant de s'aggrandir par la guerre, & de montrer aux étrangers la juſteſſe & l'étendue de ſon goût dans les arts, & ſa puiſſance dans tout ce qui regarde le faſte. De ſorte qu'il n'eſt pas étonnant que les arts qui viennent du faſte, & ſur-tout l'art militaire, aient été fort perfectionnés en France durant ſon règne. Plût à Dieu que, pour ſa gloire & pour notre bonheur, il eût deſiré auſſi conſtamment de maintenir la paix en Europe, & d'augmenter les richeſ-

ſes & les bons établiſſemens intérieurs ! Mais il n'avoit pas l'idée de cette ſorte d'aggrandiſſement.

Ce qui compoſe la Cour, c'eſt une multitude prodigieuſe de gens qui eſpèrent des bienfaits qui ſont à la diſpoſition du Roi. Il y avoit journellement des abbayes, des évêchés, des gouvernemens, des charges, des penſions, & autres graces à donner. Mais comme il n'y avoit point de règle sûre pour connoître ceux qui ſe diſtinguoient par la ſupériorité de mérite national, & comme tout ſe donnoit par la recommandation des dames, des miniſtres & des favoris; la cour étoit remplie de courtiſans attentifs à plaire à la Reine mère, au Roi ſon fils, au cardinal Mazarin, miniſtre général, aux favoris, & aux amis des favoris : mais en même temps fort attentifs à détruire & à ſupplanter adroitement leurs rivaux. Beaucoup de complimens & de manières polies, mais peu de fidélité & de probité; c'eſt le caractère le plus commun des courtiſans. Car les gens de probité, qui

aiment mieux la vertu que la fortune, ſont très-mauvais courtiſans ; ils ſont bientôt ſupplantés : & c'eſt la deſtinée des honnêtes gens, qui n'attaquent point les méchans & les fourbes, & qui ſont toujours ſourdement attaqués par les envieux toujours calomniateurs.

Comme le roi, ſous le miniſtère du cardinal, avoit peu de crédit dans la diſtribution des graces, ſes favoris lui inſinuoient de temps en temps des motifs pour prendre lui-même ſoin de ſes affaires, & heureuſement les vues de ſes flatteurs le diſpoſèrent peu à peu à la réſolution de s'appliquer à ſon métier de ſouverain. Quoiqu'il n'ordonnât preſque rien, & qu'il n'eût, pour ainſi dire, que la voie de la recommandation & de la prière, auprès du cardinal & de la reine ; les courtiſans n'avoient pas laiſſé de remarquer, qu'il avoit de la fermeté & de la conſtance, & qu'il en avoit par conſéquent dans la confiance qu'il avoit à l'habileté du cardinal Mazarin. Cette ſeule idée que l'on prit peu à

peu de la conſtance du caractère du roi, qu'il montra depuis qu'il eut atteint dix-ſept ou dix-huit ans, diſſipa peu à peu toutes les vues des factieux de ſon royaume : ils ne ſongèrent plus à brouiller, ſous prétexte que le miniſtre abuſoit de l'autorité du roi contre les intérêts de l'état : ils ſçavoient tous que le roi vouloit conſtamment ce qu'il vouloit, & que voulant ſoutenir ſon miniſtre il le ſoutiendroit juſqu'au bout. Il avoit hérité de cette conſtance qu'eut le feu roi Louis XIII, ſon père, à maintenir le cardinal de Richelieu ſon miniſtre général : c'eſt cette conſtance, qui ſeule fut cauſe des ſuccès de ſon régne, & l'on peut dire, que ſi Anne d'Autriche dans ſa régence avoit marqué plus de fermeté, & même un peu de colère dans les occaſions, au lieu de marquer quelquefois de la crainte & de l'inconſtance, elle auroit toujours eu une régence tranquille : mais environnée de femmes ou craintives, ou artificieuſes, & inſpirées par des brouillons, elle ne pouvoit guères

gouverner autrement qu'elle gouverna : les Eliſabeth d'Angleterre ſont rares parmi des femmes.

Il ne manquoit pas de factieux à la cour ; mais la crainte les empêchoit de faire des progrès. Et quand les factieux auroient pû mettre Monſieur, frère unique du roi, à la tête d'un parti, ils n'auroient jamais pû en attendre rien de ſolide : ainſi le cardinal Mazarin régna avec ſureté & avec tranquillité juſqu'à ſa mort, par le caractère du roi pareſſeux, mais conſtant.

Le roi ſuppléoit alors à ſon peu d'application aux affaires, comme le roi ſon père, par la confiance qu'il marquoit conſtamment pour un homme qui s'appliquoit, & qui travailloit à ſa place. On verra dans la ſuite que le roi s'appliqua aux affaires, dès que le cardinal Mazarin fut mort, & avec quel ſuccès il s'y appliqua.

Le but principal que je me ſuis propoſé dans ces annales, n'eſt pas de remarquer les vertus & les défauts des hommes du côté de la morale ;

mais les entrepriſes, tantôt prudentes, tantôt imprudentes, dans la politique. L'hiſtorien d'un homme illuſtre doit viſer à rendre ſon lecteur plus heureux, & par conſéquent plus appliqué à acquérir les talens de ſa condition, les plus utiles à la patrie, & plus ardent à devenir plus vertueux par la peinture de diverſes récompenſes qui ſe donnent aux ſuccès, & par conſéquent aux talens & aux vertus. Mais l'hiſtorien, ou plutôt le journaliſte politique, viſe plus loin qu'à augmenter le bonheur de quelques lecteurs : il viſe à augmenter le bonheur de ſa patrie entière, en montrant à ceux qui doivent la gouverner, les bonnes vues de ceux qui ont gouverné avant lui, afin qu'ils puiſſent les imiter, en faiſant remarquer leurs imprudences, & même les cauſes de ces imprudences, afin qu'ils puiſſent en éviter de pareilles.

ANNE'E 1658.

La France faiſoit alors la guerre avec ſupériorité contre le roi d'Eſ-

pagne ; mais cette supériorité n'étoit pas assez grande pour allarmer beaucoup les voisins. Le prince de Condé, ce fameux capitaine, premier prince du sang, avoit quitté très-imprudemment & très-injustement la France, sa patrie, pour se mettre à la tête des troupes ennemies. Pour justifier sa révolte, il se plaignoit de ce que la reine & le cardinal Mazarin, ministre général, dans la distribution des emplois & des graces, n'avoient pas assez d'égards pour ceux qu'il leur recommandoit. Or, les officiers de sa maison, voulant profiter de son crédit, ne se rassasioient point des graces qu'ils avoient déja obtenues pour eux : ils le poussoient à demander, & puis à se plaindre, quand on lui refusoit quelque chose pour eux : ainsi la source de ses malheurs, c'est qu'il ne s'apperçut pas que c'étoient ses propres domestiques & ses amis, qui l'indisposoient contre le gouvernement, & qui le faisoient agir pour eux-mêmes. Il est vrai que le ministre général étoit timide, & capable

d'être ébranlé par les menaces de ce prince. Ainſi les officiers & les courtiſans du prince de Condé trouvoient qu'il étoit de leur intérêt de l'irriter contre le miniſtère, & de publier ſes mécontentemens. C'eſt ainſi qu'ils vinrent à bout d'allarmer la cour, & de faire prendre au miniſtre général, des meſures fâcheuſes pour la liberté du prince, qui devint enfin très-ſuſpect du crime qui a pour but de renverſer le gouvernement préſent, aux dépens de la tranquillité publique.

Je ne vois pas qu'il eût perſonnellement à ſe plaindre de la cour, à moins qu'il ne prétendît qu'il devoit gouverner, & faire la fonction de régent, au préjudice de la régente, mère du roi; prétention injuſte & ridicule : il ne devoit donc pas riſquer d'allumer dans ſon propre pays une guerre civile pour venger ſes domeſtiques. Car enfin, ſe mettre à la tête des ſéditieux, étoit une grande injuſtice; mais il étoit colère, & la colère ne lui permit pas de voir la grandeur de l'injuſtice où il

tomboit, en tombant dans la désobéissance à la régente; car s'il eût été régent, n'eût-il pas trouvé toute révolte très-injuste? Tel fut chez lui l'effet du bandeau que la colère mit sur ses yeux. Ses domestiques n'eurent pas de peine à lui inspirer de la colère contre la reine & contre le cardinal, parce qu'il étoit naturellement colère & emporté, faute de bonne éducation; ainsi il se trouva malheureusement engagé à agir lui-même contre la justice & contre la tranquillité de sa patrie, lui qui devoit par son rang & par sa naissance en être le plus ferme appui. Avec de grands talens pour la guerre, il n'eut presque aucun succès durant sa révolte; & en dernier lieu il fut battu cette année par le maréchal de Turenne. Les Anglois avoient jusques-là gardé la neutralité entre la France & l'Espagne: mais le cardinal Mazarin négocia si bien, qu'il les fit déclarer pour la France, en leur offrant de leur aider à conquérir Dunckerque sur les Espagnols: ils espéroient avec ce port se rendre maîtres de la

Manche, & tenir par ce moyen en reſpect les Hollandois, dont le commerce avoit pris depuis pluſieurs années la ſupériorité ſur celui des Anglois. Ainſi les Anglois fournirent de leur côté une flotte de vingt vaiſſeaux de guerre, ſuffiſante pour bloquer Dunckerque, & débarquèrent ſix mille hommes à Calais. Nous avions pris l'année précédente le fort de Mardick, qui étoit néceſſaire pour faire les approches de Dunckerque : & comme Monſieur le prince devina que nous en voulions à cette place, il n'oublia rien pour la bien munir. Les Eſpagnols y mirent une forte garniſon, & pour commandant le marquis de Léde, un de leurs meilleurs généraux. Ce qui rendoit cette entrepriſe plus difficile, c'eſt que l'on ne doutoit point que les Eſpagnols ne fiſſent leurs plus grands efforts pour la ſecourir, & pour en faire lever le ſiége ; & que le prince de Condé, alors leur premier général, ne haſardât tout pour y réuſſir. Ces difficultés étoient grandes : il falloit, pour les ſurmonter, non ſeu-

lement un grand nombre de troupes, mais il falloit ſur-tout un général digne d'être oppoſé à Monſieur le prince; c'eſt-à-dire, un homme qui n'eût pas moins de valeur & de réputation que lui, & qui eût encore plus d'habileté & de précaution pour des deſſeins difficiles & de longue haleine; il n'y avoit perſonne parmi nos généraux, qui pour ces qualités approchât du maréchal de Turenne. Et ce fut un vrai ſpectacle pour l'Europe, & ſur-tout pour les gens de guerre, de voir les deux plus grands généraux de la terre ſe diſpoſer, l'un à prendre Dunckerque, l'autre à faire lever le ſiége. Le roi, qui avoit vingt ans, eût bien voulu commander au ſiége; mais la reine ſa mère, & le miniſtre général, qui avoient toujours beaucoup de crédit ſur ſon eſprit, l'en empêchèrent. La cour demeura à Calais, qui n'en eſt éloigné que de huit lieues: le roi ſe contenta d'aller de temps en temps au ſiége, voir les diſpoſitions du camp & des attaques. La place bloquée par mer & vivement attaquée par

terre, ſe défendoit avec beaucoup de vigueur; & comme la garniſon étoit nombreuſe, le marquis de Lede faiſoit ſouvent des ſorties, & retardoit le progrès de nos travaux, pour donner aux Eſpagnols le loiſir de prendre leurs meſures juſtes pour la ſecourir.

Enfin, le jour arriva que M. le prince s'approcha avec Don Juan d'Autriche, pour ſecourir la place. Le Maréchal de Turenne ſçavoit que, quelque bonnes que ſoient les lignes de circonvallation, il eſt ordinairement plus avantageux aux aſſiégeans de ſortir de leurs lignes, que d'y attendre l'ennemi; il en ſortit donc, en y laiſſant ſeulement des troupes ſuffiſantes pour garder ſes travaux contre la garniſon, & marcha au-devant de M. le Prince.

Les deux armées, à peu près égales en nombre, s'étant diſpoſées au combat, Don Juan d'Autriche, qui avoit la droite du côté de la mer, ſe trouva oppoſé à Milord Lockart & aux ſix mille Anglois qu'il commandoit: ceux-ci attaquèrent vivement

ment l'infanterie Eſpagnole, dans les retranchemens qu'elle avoit faits. Elle s'y ſoutenoit avec avantage, & les Anglois commençoient à ſe rebuter; mais la cavalerie Françoiſe de l'aîle gauche, ayant du côté de la mer renverſé la cavalerie de l'aîle droite des Eſpagnols, commença à prendre leur infanterie en flanc, & donna par ce moyen aux Anglois la facilité de franchir le retranchement des Eſpagnols; & la victoire commença alors à ſe déclarer pour la France.

M. le Prince avoit quelque avantage de ſon côté à ſon aîle gauche contre M. de Turenne: mais informé de ce qui ſe paſſoit à la droite du côté de Don Juan, il y courut; & trouvant les troupes ébranlées & en confuſion, il ne put jamais les remettre en ordre. Tout ce qu'il put faire, ce fut d'empêcher par ſa fermeté & par ſa valeur, en ſe mettant à la tête de différentes troupes de cavalerie, d'arrêter les François, pour donner le loiſir aux Eſpagnols de faire leur retraite avec moins de

perte : mais dès qu'il eut abandonné ſon aîle gauche, la droite du Vicomte de Turenne commença à prendre la ſupériorité, & la victoire ſe déclara pour les François. On ne ſçauroit imaginer le déſeſpoir où fut M. le Prince de ſe voir battu à plate couture par le Vicomte de Turenne, & la joie de M. de Turenne d'avoir eu une ſi belle occaſion de meſurer avec ſuccès ſa capacité avec celle d'un auſſi grand capitaine. Il ne tint pourtant que des diſcours modeſtes pour ce qu'il avoit fait, & louoit volontiers ce que les autres avoient fait de bien, & ſurtout la valeur étonnante des Anglois, la bonne conduite de leur général, & la grande capacité & la grande valeur du prince de Condé.

Quelques jours après, M. le marquis de Léde fut tué dans une ſortie, & fut blâmé d'avoir voulu la commander ; car la bravoure, qui eſt ſi louable en certaines rencontres, devient blâmable, lorſqu'elle eſt imprudente : or il eſt très-imprudent au gouverneur d'une place im-

portante de vouloir faire la fonction d'un officier ſubalterne ; chacun doit avoir ſon poſte ; & tout va bien quand chacun remplit bien ſes fonctions. La ville capitula bientôt après la mort de ſon gouverneur.

Le Roi vint voir ſa nouvelle conquête avant que de la remettre aux Anglois, qui de leur côté lui rendirent le fort de Mardick. La fatigue & ſurtout l'ardeur du ſoleil qu'il eut tout le jour ſur la tête, lui causèrent une maladie très-dangereuſe à Calais ; ſes médecins en déſeſpéroient ; toute la ville, toute la cour, toute l'armée étoient déja en pleurs, de la perte prochaine d'un prince qui étoit ſi aimable, tant par ſa figure, que par ſes manières douces & gracieuſes, & dont les peuples prenoient volontiers de grandes eſpérances d'un règne deſirable pour eux.

On étoit dans cette ſituation, lorſqu'arriva en diligence un vieux médecin d'Abbeville, qui lui donna à propos l'émétique, vomitif alors peu connu, & peu en uſage ;

il le ſauva, & fit ſuccéder la joie au déſeſpoir.

Dans le reſte de la campagne, nos troupes prirent Bergues, Furnes, Dixmude, Oudenarde, Menin, Ypres, & Gravelines. Il eſt étonnant qu'après une ſi grande victoire nous ne puſſions pas occuper un plus grand territoire; cela venoit de ce que ces places étoient aſſez proches l'une de l'autre, & faiſoient comme une double frontière; or il falloit les prendre avant que de pénétrer plus loin, parce qu'en les laiſſant derrière, les partis des garniſons auroient coupé nos convois de vivres, ſans leſquels cependant notre armée ne pouvoit avancer. Cela fit comprendre au Roi, que, ſans un grand nombre de places fortifiées, l'armée, par une ſeule victoire, auroit conquis toute la Flandre en un mois; & il commença dès-lors à voir qu'un des principaux moyens de faire durer un Etat dans des temps malheureux & agités, c'eſt d'employer tous les ans, dans des temps heureux & tranquilles, des fonds

considérables en fortifications ; & il a dans la suite suivi cette sage maxime, en bâtissant des places nouvelles, & en fortifiant beaucoup mieux les anciennes.

Les Espagnols étoient aussi sur la défensive en Catalogne & dans le Milanès. La branche Autrichienne Impériale avoit les mains liées par le traité de Munster, & n'osoit secourir la branche d'Espagne, de peur de s'attirer les Suédois & les princes protestans de l'Empire, qui étoient garans de ce traité. Cette fâcheuse supériorité, & la naissance d'un Infant à Philippe IV, disposa ce prince à faire la paix, en donnant l'Infante aînée au Roi en mariage. La Reine régente mère du Roi desiroit avec passion ce mariage, & pour y parvenir elle eût volontiers sacrifié beaucoup de places. Les Espagnols, qui avoient habilement découvert à quel point la Reine le souhaitoit, se soucioient peu de leurs pertes, sûrs de les retirer par une paix que nous acheterions bien cher. Le Cardinal vouloit fort aussi ce

mariage ; mais il ne vouloit pas qu'il en coûtât tant de places au Roi : ainſi, de concert avec la Reine, mais ſans la participation du Roi, on fit courir le bruit que la Reine ne pouvant parvenir à faire le mariage avec ſa nièce à des *conditions raiſonnables*, & voulant cependant marier le Roi, qui avoit vingt ans, ſongeoit à lui faire épouſer la princeſſe aînée de Savoie. Ce bruit, joint à la nouvelle que la cour de France de ſon côté & la cour de Savoie du ſien devoient faire un voyage à Lyon, parvint bientôt à Madrid, comme le deſiroit le Cardinal ; alors le conſeil d'Eſpagne, craignant que le voyage de Lyon ne fût tout de bon pour marier le Roi ; & que, ſi ce mariage ſe faiſoit, la France ne reſtitueroit jamais aucune partie des conquêtes qu'elle avoit faites ſur l'Eſpagne, mais qu'elle en feroit même bientôt encore de nouvelles, envoya en poſte à Lyon *incognito* Pimentel, ſecrétaire d'état, avec un plein pouvoir pour traiter du mariage de l'Infante & des articles de la paix.

Les principaux articles furent conclus & signés ; & le reste des articles moins importans fut renvoyé au traité des Pyrénées, qui se fit l'année suivante. Ce fut une grande faute au Cardinal de renvoyer le reste des articles à règler dans un temps où il ne pourroit plus reculer ni rien refuser : au lieu qu'il pouvoit les régler tous à Lyon, selon ses desirs, avec la grande autorité que lui donnoit la grande crainte où étoit la cour d'Espagne de ne voir plus de fin à une guerre aussi ruineuse pour les Espagnols. La duchesse de Savoie s'en retourna, très-piquée de n'avoir servi dans son voyage qu'à presser le mariage de l'Infante. Mais il est vrai que, si Pimentel n'étoit pas venu, & n'eût pas conclu à des conditions supportables, le Roi, qui avoit trouvé la princesse de Savoie fort à son gré, l'auroit épousée du consentement de la Reine, & auroit continué la guerre avec supériorité.

L'empereur Ferdinand III étoit mort le deux avril 1657 : il laissoit pour successeur Léopold son fils.

Mais, comme les loix de l'Empire ne permettent pas qu'on éliſe un empereur qu'il n'ait au moins dix-ſept ans accomplis, & que Léopold ne devoit avoir cet âge que quatorze mois après, on différa à l'année 1658 ſon élection. Pendant cet intervalle, les électeurs, princes & états de l'Empire, qui s'étoient bien trouvés du traité de Munſter, réſolurent avant l'élection de prendre les meſures les plus ſolides, pour obliger l'Empereur futur à l'exécuter toujours avec exactitude. La plupart des électeurs & princes de l'Empire firent même pour ce ſujet, de concert avec la France, une ligue que l'on appelloit *ligue du Rhin*, & dreſsèrent des articles pour augmenter la ſureté des princes & la liberté des ſuffrages dans les diètes, afin d'obliger Léopold d'en promettre l'exécution, avant que d'être élu empereur : & c'eſt ce qu'on appella depuis *capitulation impériale Léopoldine*, que l'on regardoit en ce temps-là comme une barrière ſuffiſante aux uſurpations que voudroit faire l'em-

pereur ſur la liberté & ſur l'autorité des membres de l'empire. Mais la juſtice la plus évidente ne ſçauroit être une barrière ſuffiſante contre les injures, ſi elle n'eſt accompagnée de la ſupériorité de forces. Léopold ſigna ces articles avec d'autant moins de peine, que ſes miniſtres lui firent entendre qu'il falloit alors céder à la force ſupérieure ; mais qu'il y auroit aſſez de moyens de diviſer un jour les membres de l'Empire ; d'en attacher une partie à la maiſon d'Autriche, & d'en ſéparer une autre partie de leur alliance avec la France ; & qu'ainſi ces promeſſes exigées par force ne lieroient effectivement l'Empereur qu'autant de temps qu'il jugeroit à propos de les exécuter, lorſque, dans les diviſions & les jalouſies réciproques des électeurs & des princes, il ſeroit devenu le plus fort. Ils ajoutoient que les ſeules jalouſies de maiſon à maiſon entretiendroient facilement les diviſions ; que ces diviſions ſuffiroient pour empêcher de faire entre eux des ligues défenſives ; que le

défaut de ligues défensives suffiroit à l'Empereur pour établir ses droits, c'est-àdire, pour rétablir peu à peu quelques droits despotiques dont jouissoit Charlemagne, & auxquels il avoit succédé.

Ces ministres sçavoient que les traités entre le foible & le fort ne s'exécutoient pas longtemps par le fort, s'il ne trouve longtemps son intérêt à les exécuter. Une puissance supérieure pourroit en être garante, & être suffisamment intéressée à cette garantie. Mais il n'est pas possible de trouver une pareille puissance de beaucoup supérieure, pour en être garante, & être suffisamment intéressée à cette garantie : mais il n'est pas possible de trouver une pareille puissance de beaucoup supérieure, perpétuelle, immuable, & suffisamment intéressée à l'exécution de sa garantie ; à moins qu'on ne la compose de toutes les puissances de l'Europe, tant foibles que fortes.

Cette année, le célèbre Cromwel, qui, sous le nom de protecteur, règnoit en Angleterre, mourut d'une

rétention d'urine, cauſée par la gravelle, qui avoit été elle-même cauſée par des veilles, & ces veilles cauſées par des inquiétudes vives & continuelles que lui donnoient ſes ennemis. L'ambition injuſte produit bientôt des ennemis : ces ennemis inquiètent, & cauſent des inſomnies qui rendent la vie déſagréable, fâcheuſe, & beaucoup plus courte. De-là il ſuit que la grande puiſſance, lorſqu'elle fait tant d'ennemis, n'eſt nullement ſouhaitable pour l'augmentation du bonheur de la vie : ce qui eſt contre l'opinion du peuple, qui ne ſçait pas diſtinguer les puiſſances tyranniques, qui ſe font haïr & craindre, des puiſſances qui ſe font reſpecter & aimer. Cromwel, pour gagner l'affection des preſbytériens, qui formoient le parti contre le Roi, affecta de paroître zélé preſbytérien, & même dévot dans cette religion. Il étoit éloquent, colère, ennemi des flatteurs de la cour; au reſte, bon officier, actif, vigilant. Ces qualités le firent bientôt diſtinguer entre ſes pareils, & le firent

préférer par le parlement, pour général, à d'autres officiers ſages & modérés. C'eſt que le parlement, qui étoit irrité contre le Roi, & qui l'avoit irrité, craignoit avec fondement les ſuites de ſa colère, ſi on lui laiſſoit quelque puiſſance.

Les parlementaires le préférèrent d'abord très-prudemment, pour un temps, à d'autres qui avoient beaucoup de modération; mais ils firent une grande faute, lorſqu'il eut vaincu les troupes du Roi, de ne lui pas ſubſtituer un général d'une ambition très-juſte, & par conſéquent moins à craindre. La paſſion les aveugla: &, comme ils étoient preſque tous agités, ou d'une extrême crainte d'être punis comme rebelles, ou d'une extrême haine pour leur Roi, ils ne trouvèrent leur ſureté que dans la continuation de la puiſſance de celui qui avois les mêmes paſſions de haine & de crainte, & qui avoit fait ceſſer leur principale crainte; comme s'ils ne devoient jamais avoir rien à craindre d'un ambitieux très-puiſſant, très-colère, & très-injuſte.

Quand Cromwel eut attiré à lui toute l'autorité royale, ils virent clairement, mais trop tard, qu'en ſecouant le joug du roi Charles premier, ils s'étoient chargés d'un autre joug, qui n'étoit réellement ni moins dur ni moins peſant. Mais enfin heureuſement un accès de gravelle les délivra, au bout de dix ans, d'un homme qu'ils haïſſoient alors, parce qu'il viſoit à leur ôter, ou la liberté des ſuffrages dans les parlemens, ou l'aſſemblée même de ces parlemens annuels. Il ſe trouva effectivement que ces parlementaires ne s'étoient donné tant de peines & de ſoins, que pour déplacer un Roi qu'ils croyoient injuſte, parce qu'il avoit voulu s'attribuer le droit de lever des taxes ſans le conſentement du parlement; mais qu'ils n'avoient placé ſur le trône qu'un autre Roi encore plus injuſte.

Cromwel ne fut donc qu'un ſcélérat célèbre: car comment nommer celui qui avoit renverſé les loix fondamentales de ſa patrie, en ôtant en Angleterre la liberté & l'autorité des

parlemens? Telle eſt la véritable idée qu'il a laiſſée de lui dans l'eſprit de toutes les nations, & ſurtout dans l'eſprit des Anglois mêmes, ſes compatriotes. Or je laiſſe à penſer ſi une pareille réputation eſt deſirable, & ſi elle valoit toutes les peines qu'il ſe donna pour porter ſa fortune au degré le plus élevé. Cela prouve qu'il ne ſe connoiſſoit point en réputation prétieuſe; puiſque le ſeul parti honorable qu'il avoit à prendre étoit d'aider le parlement à donner peu à peu au gouvernement cette forme de république, qui paroiſſoit être l'objet des vœux du gros de la nation, & de tous ceux qui avoient commencé la révolution. Peut-on jamais l'excuſer d'avoir aſſujetti ſes maîtres? & n'eſt-ce pas un excès de folie & de méchanceté, de s'être fait haïr également de ſon parti & du parti oppoſé, en ſacrifiant amis & ennemis, & ſa patrie elle-même, à l'acquiſition d'une puiſſance ſans bornes qu'il auroit dû conſerver au parlement ſeul, de qui ſeul il la tenoit comme en dépôt? Ne devoit-ce pas être là l'uni-

que but que pouvoit ſe propoſer celui qui cherche ſa vraie gloire dans la plus grande utilité de ſa patrie ? C'étoit un homme hardi, & de beaucoup d'eſprit naturel, de cet eſprit d'imagination vive, qui inventoit promptement les moyens les plus propres pour arriver à ſes fins. Mais élevé dans les maximes du bas peuples, avoit-il d'autres fins que les ſentimens bas du peuple même ? & a-t-il jamais trouvé rien de plus eſtimable qu'une grande puiſſance acquiſe par de grands talens, ſans ſe ſoucier de chercher quel ſeroit l'uſage le plus eſtimable de cette grande puiſſance ? Il n'avoit pas eu une aſſez bonne éducation, ni l'eſprit aſſez élevé, pour voir que ni la grande puiſſance, ni les grands talens, loin d'être eſtimables & dignes de l'amour & des louanges de ſes concitoyens, n'en méritent que le blâme & la haine, lorſqu'ils ſont employés à augmenter les malheurs de la patrie. Il étoit, à la vérité, un des meilleurs connoiſſeurs ſur le choix des moyens : mais peut-on dire

qu'il ait été bon connoiſſeur ſur le choix des fins les plus eſtimables qu'il devoit ſe propoſer ? Les ambitieux du commun veulent, à la vérité, obtenir la gloire la plus prétieuſe : mais comment l'obtiendroient-ils, eux qui la cherchent en vain ſans la connoître ? Il eſt vrai que les gens d'un eſprit courageux & à grands talens, ſoit pour les affaires ſoit pour la guerre, ſont rares : mais les ſages eſtimateurs du prix des projets humains, & les connoiſſeurs de la vraie gloire & du vrai mérite, ne ſont-ils pas encore beaucoup plus rares ?

Chriſtine reine de Suède, fille unique du grand Guſtave, étoit alors en France : elle y étoit venue dès 1656. Le grand Deſcartes étoit mort dans ſon palais à Stockholm, ſix ans auparavant, en 1650. Elle avoit du goût pour les ſciences, & avoit fait venir à ſa cour quantité de ſçavans de différens pays d'Europe. Le ſçavant Grotius, ſon ambaſſadeur en France, avoit aidé à lui en faire venir de France. Bochard, ſçavant miniſtre calviniſte de Caen, y mena

le jeune M. Huet, depuis évêque d'Avranche en 1652. Elle ſe diſpoſoit à profiter de la converſation de ces ſçavans : mais Bourdelot, jeune médecin François, homme d'eſprit, grand pyrrhonien, qui ſe trouva à cette cour vers 1650, profita bientôt des diſpoſitions naturelles que la Reine avoit pour les amuſemens, & du grand éloignement qu'elle avoit pour les affaires du gouvernement. Ainſi il la jetta dans le goût des comédies, & la dégoûta même de toute application pour les ſciences. Les ſénateurs, qui virent bien que la Reine les mépriſoit, & qu'elle négligeoit trop les affaires, jettèrent les yeux ſur un prince de la maiſon Palatine ſon couſin, qui avoit été élevé en Suède avec elle, homme de bon eſprit, & qui y avoit beaucoup d'amis. Ils firent inſinuer à la Reine, que, ſi elle vouloit aller vivre en pays étrangers, ſon couſin devenu Roi lui feroit tenir régulièrement environ deux mille marcs d'argent par mois. Elle ne fut pas longtemps à accepter ce parti, par les con-

ſeils de Bourdelot & de quelques Italiens qu'elle avoit à ſon ſervice, & elle vint en France. Mais comme le cardinal Mazarin craignoit qu'elle ne prît quelque crédit ſur l'eſprit du Roi & de la Reine, il la fit prier de la part du Roi de choiſir une autre retraite; & elle choiſit Rome pour ſon ſéjour, où elle a vécu & où elle eſt morte dans la profeſſion de la religion Romaine. Ceux qui gouvernent ſont entièrement occupés des événemens de la guerre & des affaires du dehors : ainſi il n'eſt pas étonnant qu'ils négligent entièrement durant ce temps-là les affaires du dedans, & que la cour de ce côté-là demeure dans une entière inaction : auſſi ne vit-on cette année en France aucun règlement, aucun établiſſement important pour l'augmentation du bonheur public.

Pimentel revint de Madrid à Paris au commencement de l'année 1659, & apporta la ratification des articles qui avoient été ſignés à Lyon & à Paris. Mais comme il en reſtoit encore pluſieurs importans à

règler, il fut convenu que le cardinal, miniſtre général de France, & le comte duc d'Olivarès, miniſtre général d'Eſpagne, ſe rendroient au plutôt ſur la frontière, du côté de Baïonne, pour mettre enſemble la dernière main au traité. Pimentel avoit des inſtructions plus amples que celles qu'il montra à Lyon : & ſi le cardinal Mazarin eût fortement inſiſté pour garder pluſieurs places, il n'auroit quaſi rien laiſſé à règler dans le traité des Pyrènées, où le comte duc d'Olivarès, miniſtre général d'Eſpagne, perſuadé que la reine de France ſouhaitoit paſſionnément le mariage de l'infante Marie-Thérèſe, prit tellement le deſſus dans la négociation des Pyrénées, & ſe ſoutint ſi ferme à ne point conclure le mariage que la France ne lui eût tout accordé, que le Cardinal ſe repentit bien de n'avoir pas tout arrêté à Lyon avec Pimentel, ſur-tout dans le moment où l'Eſpagne craignoit extrèmement l'alliance du roi de France avec la Savoie. Il ſe repentit bien auſſi d'a-

voir signé la suspension d'armes pour la Flandre & pour le Milanès, parce que nous y avions beaucoup de supériorité, & que les avantages que nous y aurions remportés de mois en mois auroient rendu la cour d'Espagne encore plus disposée à se rendre plus facile, & à conclure promptement.

L'Empereur, âgé de dix-huit ans, souhaitoit extrêmement d'épouser l'infante aînée Marie-Thérèse, pour mettre dans sa branche les grands droits que donne une pareille aînesse: aussi son conseil n'omettoit-il rien pour traverser le mariage de cette Infante avec Louis XIV, & pour en faire rompre le traité. Il promettoit de marcher avec soixante mille hommes contre la France, & disoit que, par cette grande diversion, il donneroit aux Espagnols les moyens de recouvrer facilement toutes les conquêtes que nous avions faites sur eux, & d'en faire même sur nous.

Mais le conseil d'Espagne, qui voyoit d'un côté que, par la nouvelle ligue du Rhin, l'Empereur ne

pourroit faire ſeulement les premiers pas pour exécuter ſa promeſſe, ſans faire ſoulever contre lui la Suéde & la plupart des princes de l'Empire; & de l'autre, que la monarchie d'Eſpagne ne pourroit jamais reconquerir le Portugal, qui lui tenoit bien plus au cœur que quelques places de Flandres, ſi le roi d'Eſpagne ne ramaſſoit toutes ſes forces, & ne les faiſoit marcher de ce côté là; tint ferme juſqu'à l'entière concluſion du traité des Pyrénées.

Le Cardinal ne laiſſoit pas de craindre l'effet des inſtances & des promeſſes de l'Empereur: il comprenoit bien auſſi que ſi, à l'égard des articles qui reſtoient à règler, l'Eſpagne ne vouloit ſe relâcher en rien, il ſeroit forcé de rompre la négociation; de ſorte qu'à tout événement il prépara tout pour faire encore des conquêtes, & pour agir de tous côtés avec ſupériorité, ſuivant la maxime: *Plus vous deſirez la paix, plus vous devez faire de préparatifs pour la guerre. Si vis pacem, para bellum.* Cela lui réuſſit;

car les Eſpagnols, ſans la crainte de la guerre, n'euſſent jamais voulu ſe relâcher en rien, dans l'opinion qu'ils avoient priſe que la Reine régente de France vouloit, à quelque prix que ce fût, avoir l'infante Marie-Thérèſe ſa nièce pour belle-fille.

Les hoſtilités furent ſuſpendues, les miniſtres s'acheminèrent chacun de leur côté; les conférences s'ouvrirent au commencement d'Août dans une petite iſle que forme la petite rivière de Bidaſſoa, qui borne les deux royaumes. Le Cardinal revenoit coucher à S. Jean-de-Luz après la conférence, & le Comte-Duc à Andaye. Le marquis de Lyonne ſecrétaire d'état pour la France, & Don Coloma ſecrétaire d'état pour l'Eſpagne, avoient ſoin de préparer enſemble les matières de chaque conférence, afin d'avancer la négociation. Il fallut cependant vingt-quatre conférences, & tout ne fut ſigné que le 7 de novembre 1659.

Comme le roi d'Eſpagne vouloit mener l'Infante ſa fille ſur la fron-

tière, & que la saison étoit trop avancée par rapport à la mauvaise santé de ce Prince, le mariage fut différé au printemps suivant. Le Roi, de son côté, n'avoit pas grande impatience de le consommer, parce qu'il se trouvoit enyvré d'amour pour Marie Mancini, l'aînée des nièces du Cardinal, fille d'un gentilhomme Italien. Elle étoit jeune, vive, gaie, assez jolie : elle amusoit le Roi; elle étoit brusque & fantasque, & quelquefois un peu dédaigneuse; & par là elle le piquoit : de sorte qu'il eût sans peine fait la folie de l'épouser, & de la préférer à l'Infante sa cousine, si la Reine & le Cardinal eussent pu y consentir.

Mais la Reine avoit en vue ce mariage depuis la naissance de son fils & de sa nièce; c'est-à-dire, depuis vingt ans. C'étoit son principal objet, & sa principale passion. Or le Cardinal, en homme sage, se garda bien de donner ce chagrin à la Reine. Il regarda cet amour pour sa nièce comme une yvresse passagère qui finiroit bientôt, tant par la jouis-

ſance, que par l'humeur folle de ſa nièce. Il comprit que ce ſeroit un mariage auſſitôt caſſé que conſommé; qu'il entraîneroit la ruine de ſa famille; & qu'il ne lui reſteroit, d'un pareil conſentement, que l'indignation des deux nations, la haine perpétuelle de la maiſon royale, & la honte éternelle d'avoir laiſſé faire à ſon jeune maître une ſi grande folie.

Le Cardinal étoit avare & ambitieux; mais il étoit très-prudent, & prévoyoit mieux que perſonne les événemens. Ainſi l'oppoſition pleine de fermeté qu'il apporta au mariage de ſa nièce, fut moins un ſacrifice qu'il faiſoit de ſon intérêt à ſon devoir, que l'effet de ſon grand ſens & d'une prudence conſommée, qui lui avoit fait appercevoir qu'il ne pouvoit pas ſe fier au caractère de ſa nièce.

Il parut aux conférences de la paix un envoyé de la république d'Angleterre: c'étoit le colonel Lockart gouverneur de Dunkerque. Après la mort de Cromwel, Richar

chard ſon fils aîné ſe fit déclarer Protecteur ; mais il étoit homme de plaiſir, & faute de lumières, de travail, & ſur-tout de courage & de fermeté, il fut bien-tôt obligé d'abdiquer.

Il ſembloit alors que le gouvernement de la nation Angloiſe alloit ſe tourner en république, par la grande averſion qu'elle avoit pour la monarchie ; mais il y avoit un obſtacle puiſſant, & les républicains ne furent pas aſſez habiles pour profiter de certains momens précieux, où ils euſſent pû le ſurmonter. Cet obſtacle étoit l'armée, qui avoit ſes quartiers aſſez près de Londres. Les officiers, durant la tyrannie de Cromwel, avoient eſſayé leurs forces ; ils ſçavoient qu'avec la violence ils avoient anéanti l'autorité du parlement & diſſipé les républicains en faveur de Cromwel leur général.

Il n'y avoit point alors de généraliſſime. Il y avoit bien trois généraux à peu-près également accrédités ; chacun avoit une armée ſépa-

rée, Lambert, Monck & Fleetwood : mais ils se réunissoient tous à ne vouloir point dépendre des membres du parlement, qu'ils regardoient beaucoup au-dessous d'eux. D'un autre côté, ils ne vouloient point dépendre l'un de l'autre, & ils eussent mieux aimé rappeller le roi Charles II pour lui obéir, que d'avoir à obéir à aucun de leurs pareils, ou aux parlementaires qu'ils traitoient de bourgeois.

Les zélés républicains avoient pour eux l'habileté dans le gouvernement, & la confiance du peuple, qui payoit sans peine les impôts dont on rendoit compte au parlement : mais l'armée avoit la force. Or, les gens de guerre, présomptueux & accoutumés à se faire craindre, & eux-mêmes membres du parlement, ne pouvoient se résoudre à obéir à ceux dont ils étoient craints, & qui étoient tous désarmés. Tel est le penchant de l'homme à la présomption. Les guerriers se croyent bientôt aussi habiles, & plus habiles dans le gou-

vernement que ceux qui les gouvernent.

Dans cette situation, le seul parti praticable par le parlement, étoit de casser tout d'un coup toutes les troupes & tous les officiers, & donner à tous les soldats leur congé; & quinze jours après, donner des commissions à la moitié des capitaines & des colonels des plus républicains pour s'assembler sur les frontières; laisser les officiers plus républicains, en petit nombre aux environs de Londres: mais les membres du parlement étoient eux-mêmes très-divisés dans leurs opinions, & par leurs haines particulières; cette division en avoit extrêmement affoibli l'autorité. Ainsi, il n'étoit pas capable, ni d'un parti courageux, ni en pouvoir de le soutenir.

Il falloit que les républicains eussent concerté entre eux un plan de gouvernement. Il falloit de l'union dans les parlementaires pour le faire goûter par les uns, & de la vigueur dans les autres pour le faire recevoir, & faire agir la crainte là où ils ne

pouvoient pas en venir à bout par la perſuaſion. Mais il me paroît qu'ils manquoient de plan, qu'ils manquoient d'union, & ſur-tout de courage. Ainſi le parti du roi profita de la diviſion qui étoit entre l'armée & le parlement, & ſur-tout de la diviſion entre le chefs de l'armée.

Monck, le plus habile & le plus diſſimulé d'entre les chefs de l'armée, vit de bonne heure que le déſordre finiroit par les ſouhaits que feroient les officiers & les troupes; & enſuite les bourgeois mêmes, non parlementaires, pour faire revenir un roi, qui ſeroit devenu ſage & modéré par ſes propres malheurs. Ainſi, Monck eut la prudence de faire ſon traité particulier avec le roi, & de le faire rentrer à Londres ſans bataille; même comme l'objet des deſirs de la nation, moyennant des lettres au parlement & à Monck, qui avoient été écrites ſur les modèles mêmes qu'il avoit envoyés ſecrettement au roi.

Il eſt certain que, ſans roi légitime,

la nation alloit tomber dans une anarchie ; & que cette anarchie auroit vraiſemblablement fini par une nouvelle tyrannie, qui ne ſe ſeroit jamais établie ſans guerres civiles, & ſans beaucoup de ſang répandu. C'eſt cette vue effrayante qui porta les républicains modérés à ſouhaiter, comme un moindre mal, le rétabliſſement du roi ; & c'eſt ce qui arriva l'année ſuivante 1660.

Heureuſement pour le parti de la monarchie, les républicains firent une grande faute dès les commencemens de leur révolte, en poſant les fondemens de leur prétendue république ſur la ſeule chambre baſſe.

Ils ne pouvoient pas empêcher qu'il n'y eût de grands ſeigneurs en Angleterre : & tant qu'ils ne leur donneroient pas l'équivalent de leur droit de pairie pour former la chambre-haute, ils pouvoient compter que ces ſeigneurs ſoupireroient toujours après un gouvernement, où ils avoient des diſtinctions flatteuſes ſur les autres Anglois.

Les évêques, qui ne laissent pas d'avoir du crédit sur les peuples de la religion épiscopale, ne pouvoient pas s'empêcher de regretter leur séance au parlement. L'équité & le bon esprit vouloient que ces pairs fussent députés nés de leur comté, & qu'ainsi ils eussent séance selon le rang des comtés; & que l'on choisît les meilleurs citoyens, & les plus habiles d'entre les pairs, pour présider aux différens comités. Enfin, il falloit les dédommager de la perte de la chambre-haute, en les incorporant avec distinction dans l'unique chambre que les républicains vouloient réserver.

Je sçai bien qu'ils furent portés à cette faute par animosité contre la plupart des pairs qui les avoient fort traversés : mais ne pouvant pas les détruire, il falloit les intéresser au nouveau gouvernement, en les dédommageant; au lieu qu'en ne leur donnant aucun équivalent, c'étoit laisser un grand parti dans l'état, & un parti perpétuel & tout formé pour le rétablissement de la monarchie.

La haine & la colère empêchent ſouvent de voir les bons partis, & les partis abſolument néceſſaires; & les fautes que ces paſſions font faire, ſont ſouvent irréparables.

On peut dire même, que Cromwel auroit tellement reſpecté un parlement plein de ſeigneurs, qu'il n'eût jamais oſé en venir au mépris qu'il montra pour cette aſſemblée, & aux violences qu'il exerça contr'elle.

Monck avoit eu le loiſir de voir d'aſſez près les diviſions qui étoient entre les membres du parlement, pour n'en pas redouter le pouvoir. Mais il avoit vu auſſi, que ce parlement ſeroit cependant aſſez puiſſant étant joint avec la ville de Londres, & avec les autres généraux, pour l'empêcher d'uſurper l'autorité ſouveraine, & ſe mettre à la place de Cromwel.

Il voyoit bien, qu'il ſeroit toujours regardé par le parlement comme un ſujet trop à craindre, & que ſa grande autorité ne pouvoit durer avec des eſprits ſi éloignés de la monarchie. Ainſi, en homme ſenſé, il

prit le parti de se faire un mérite auprès du roi Charles II, qui étoit exilé de son royaume, & de le rétablir sur le trône : mais pour en venir à bout, il falloit tenir son dessein très-caché, jusqu'à ce qu'il vît les affaires suffisamment disposées. Ainsi il parut jusques-là toujours uniquement occupé à soutenir le gouvernement républicain. Mais sous prétexte d'étendre la liberté de la nation, il faisoit entrer dans le parlement quantité de membres qu'il sçavoit être affectionnés au gouvernement monarchique, & il en usa ainsi, jusqu'à ce qu'ils fussent devenus les plus nombreux.

Comme l'époque du rétablissement de la maison de Stuart sur le trône d'Angleterre est très-considérable pour l'histoire, & qu'elle est la suite de ce que je viens de dire, je n'en interromprai point la narration, quoiqu'elle soit arrivée l'année suivante 1660. Je reviendrai ensuite aux affaire de France.

Charles premier, fils de Jacques premier du nom de Stuart, avoit

ſuccédé au roi ſon père en 1623. Le deſir de gouverner deſpotiquement une nation mutine, entra dans ſon eſprit, tant par le penchant naturel que nous avons à étendre notre pouvoir, & à diminuer la réſiſtance à nos volontés, que par les conſeils du duc de Buckingham, miniſtre & favori, qui, avec un eſprit audacieux, étoit encore plus irrité que ſon maître de toute eſpèce de réſiſtance.

Charles premier voulut lever des ſubſides ſans l'autorité du parlement, qui s'y oppoſa. Le roi caſſa le parlement : mais le parlement, voyant qu'il s'agiſſoit de la liberté de la nation, ne ſe tint point pour caſſé, & continua ſes ſéances malgré le roi; ainſi, il ſe forma deux partis, dont chacun arma pour ſa ſureté.

Les troupes du parlement, plus nombreuſes & mieux payées, battirent les troupes du roi; il fut pris & eut la tête tranchée en 1648; & la famille royale obligée à ſortir d'Angleterre.

Cromwel, le général vainqueur, déclaré protecteur, & plus autorisé que n'avoit été le feu roi, avoit gouverné dix ou onze ans; & ceux qui avoient eu après lui le plus de part au gouvernement, haïssant le despotisme, & craignant la vengeance du roi Charles second, étoient entièrement opposés à son retour: mais le gros de la nation commençoit à mépriser le parlement ancien, & à craindre de nouvelles guerres civiles. C'est cette situation des esprits que Monck apperçut, & dont il sçut profiter, tant pour son intérêt particulier, que pour l'intérêt du roi & de sa patrie.

Monck, général du parlement, n'avoit jusques-là entretenu aucun commerce avec aucune personne du parti du roi. Mais comme il se fioit entièrement à Guillaume Maurice, gentilhomme riche du comté de Dévon, il lui confia le dessein qu'il avoit de rendre le calme & la sureté à la nation en rétablissant le roi: mais qu'il falloit trouver les moyens de s'assurer, autant qu'il étoit possible,

de la part du roi ; 1°. d'une entière amniſtie ; 2°. de la tolérance des religions ; 3°. de la poſſeſſion des biens confiſqués en faveur des acquéreurs ; 4°. d'un gouvernement modéré.

Il falloit pour cela que le roi écrivît au parlement, au général Monck, aux ſeigneurs, à la ville de Londres. Il falloit une déclaration, faite d'une manière, que tout le monde fût ſûr de ſa fortune, de la liberté de conſcience, & de la liberté des parlemens. Maurice, homme de bon eſprit, entra facilement dans ces vues.

Il s'agiſſoit de trouver un courier, que le roi connût être dans ſon parti, & qui fût diſcret. Maurice jetta les yeux ſur Grainville ſon ami, & ami de Mordant, depuis comte de Peterborough, qui étoit en correſpondance avec le roi. Grainville eut donc pluſieurs conférences avec Maurice, il en eut deux ſecrettes avec Monck, & partit avec Mordant, vers le commencement d'avril mil ſix cent ſoixante, pour aller

trouver le roi à Bruxelles.

Il avoit ordre de dire au roi, que pour la sureté de sa personne & de sa négociation, il étoit absolument nécessaire qu'il sortît secrettement de Flandre, & qu'il se retirât à Breda en Hollande.

Le roi qui, depuis quelque temps, ne recevoit que de mauvaises nouvelles d'Angletere, fut ravi du message de Grainville, & ne balança pas à prendre le parti de sortir de la domination Espagnole. Il fit dresser toutes les lettres & la déclaration par son principal ministre, depuis comte de Clarendon; & sous prétexte de voir la princesse d'Orange sa sœur, à Breda, pour passer deux jours avec elle; il s'y en alla, & y demeura.

Caracéne, gouverneur des Pays-Bas, ne sçavoit rien du voyage de Grainville & de Mordant. Ils étoient demeurés cachés dans Bruxelles, & ne voyoient le roi que la nuit, dans l'appartement de Clarendon, qui faisoit auprès du roi la fonction de son chancelier; cependant il soup-

tonna que le roi vouloit quitter la Flandre; ainſi, il ſongea à l'en empêcher.

Il commanda une garde de cavalerie, qui, ſous prétexte d'accompagner le roi par honneur, devoit l'empêcher de ſortir de Bruxelles. La garde n'eut ordre que de ſe trouver le lendemain à neuf heures, chez le roi: mais le roi en eut avis, & partit dès trois heures du matin avec deux perſonnes. La garde le trouva parti ſix heures auparavant; & toutes les dépêches du roi furent miſes entre les mains de Grainville, datées de Bréda avec des copies, afin que Monck ſçût ce qu'elles contenoient.

Monck reçut peu de jours après par Grainville ces mêmes dépêches, & fut huit jours ſans en parler à perſonne; mais voyant la diſpoſition des eſprits favorable dans le parlement, il y entra le premier mai comme député d'un des comtés d'Angleterre; & dit tout haut, qu'un certain chevalier nommé Jean Grainville, ſerviteur du roi, lui avoit apt

porté une lettre de ſa Majeſté. Il la montra, en diſant, qu'il n'avoit pas voulu l'ouvrir ſans l'ordre de la chambre, & que ce même gentilhomme en avoit une autre pour la chambre.

Auſſitôt tous les membres, par acclamation, dirent, qu'il falloit le faire entrer. Il fut auſſitôt conduit à la barre de la chambre. Il dit qu'il venoit de Bréda, où étoit le roi ſon maître, qui l'avoit chargé de rendre cette lettre de ſa part à la chambre, & qu'il la lui remettroit dans le moment, ſi la chambre l'ordonnoit. Ainſi, le ſergent reçut l'ordre, la prit, & la mit entre les mains de l'orateur, & Grainville ſe retira.

La chambre fit lire la lettre adreſſée au général, & celle qui étoit adreſſée à la chambre. Et comme la déclaration du roi étoit dans le même paquet, l'aſſemblée, après la lecture des deux lettres, auxquelles tout le monde avoit applaudi, demanda avec empreſſement la lecture de la déclaration. Ce fut un grand ſilence, & à chaque article un ap-

plaudiſſement général. Et effectivement, les articles de l'amniſtie & du pardon, de la tolérance des religions, & de la ſureté des acquéreurs des biens confiſqués, y étoient exprimées avec beaucoup de clarté. Et le roi déclaroit, qu'il n'y prétendoit jamais faire aucunes exceptions, que celles que le parlement lui-même lui conſeilleroit de faire par conſidération pour l'équité & pour la juſtice; & ſeulement par rapport au bon ordre & à la tranquillité de l'état.

Quand je dis que l'applaudiſſement fut général, c'eſt que ceux qui intérieurement étoient d'avis contraire, & en petit nombre, voyant le torrent ſi grand & ſi rapide, n'oſerent pas y réſiſter: ainſi, on nomma ſur le champ un comité pour dreſſer à la lettre du roi une réponſe, qui exprimât le vif reſſentiment de reconnoiſſance du parlement, pour les offres gracieuſes & obligeantes de ſa majeſté. La chambre donna en meme temps ordre, que l'on imprimât les deux lettres & la

déclaration du roi, avec la réſolution de l'aſſemblée.

Dès que les pairs eurent appris la réſolution des communes, & avec quelle allégreſſe elle y avoit été priſe; ils s'aſſemblèrent d'eux-mêmes dans leur ancienne chambre. Le chevalier Jean Grainville leur porta une lettre que le roi leur avoit écrite, en cas qu'ils s'aſſemblaſſent. Ils prirent une ſemblable réſolution de répondre au roi avec toutes les expreſſions de ſoumiſſion & de réconnoiſſance.

Le Lord Maire, & les officiers de la ville de Londres, furent de même ſenſiblement touchés des marques de bonté & de clémence que le roi leur donnoit dans la lettre qu'il leur avoit écrite.

Les premiers officiers de l'armée & de la flotte ſe trouvèrent également charmés de la confiance que le roi, par ſes lettres, paroiſſoit avoir en eux; & publièrent, à l'envi des déclarations, pour aſſurer le roi de l'entière ſoumiſſion, & de la parfaite reconnoiſſance de l'armée & de la flotte.

De ce moment-là, le peuple par les rues ſe mit à crier, *vive le Roi, vive le Roi;* nous ne ſçaurions le revoir trop tôt. Telle fut la promptitude de cette grande révolution, qu'elle paſſa les eſpérances des royaliſtes les plus affectionnés & les plus faciles à croire des événemens heureux. La chambre chargea Grainville de ſa réponſe à la lettre du roi, & lui fit donner cinq cent livres ſterlings, pour faire ſon voyage, & un diamant qu'il porteroit toute ſa vie. Sa joie fut d'autant plus grande, qu'il avoit été près de dix ans en priſon, ſans autre crime, que d'être attaché au roi, & qu'il portoit à ſa majeſté les vœux de la nation pour le faire revenir.

Le roi fut proclamé ſouverain légitime des trois royaumes, au bruit des cloches & du canon, & ce ne furent plus que fêtes & feux de joie dans la ville & dans les provinces.

Avant que la lettre du roi fût rendue au parlement, le bruit qui s'étoit ſourdement répandu dans

Londres, que le roi ne ſeroit pas long-temps ſans être rétabli, fit, que pluſieurs perſonnes riches portèrent au roi de groſſes ſommes à Bréda; ce qui lui ſervit beaucoup à payer les dettes qu'il avoit contractées en Flandre, & à remettre la joie dans ſa petite cour, qui étoit obligée de vivre d'emprunts. Mais enfin, la nouvelle arriva au roi de l'heureux effet de ſes lettres & de ſa déclaration; & les Hollandois lui firent alors mille offres de ſervices & tous les honneurs imaginables. Il alla à la Haye, où les députés de la chambre des communes & de la chambre-haute, le vinrent trouver avec la flotte pour le conduire à Londres, où il arriva heureuſement avec les deux princes ſes frères; aux applaudiſſemens & aux témoignages de joie de toute la nation, le 8 juin 1660.

Six ſemaines auparavant, tout paroiſſoit déſeſpéré pour le roi, & même Navailles, qui étoit notre ambaſſadeur à Londres, homme très-habile dans les négociations, en ju-

geoit ainſi : il ne voyoit pas ce que Monck ſeul voyoit, & ce qu'il cachoit ſoigneuſement à tout le monde. Mais lorſque l'on eut appris depuis avec plus d'exactitude l'état des affaires; la diviſion des républicains; la laſſitude du peuple ſous un gouvernement ſi variable & ſi inconſtant; le déſeſpoir de Monck de pouvoir arriver & ſe maintenir à la place de Cromwel; le deſir des troupes de n'avoir à dépendre que d'un roi; le mépris du parlement étoit tombé dans l'eſprit de la nation par ſes diviſions inteſtines, & parce que les membres déchiroient mutuellement la réputation les uns des autres; les efforts perpétuels de la haute nobleſſe & des évêques pour avilir un parlement qui vouloit les dégrader pour toujours de tout crédit & de tous honneurs, & ſur-tout, les diſpoſitions pacifiques du roi, & ſa clémence pour les rebelles; on vit que cette grande révolution, qui a paru ſi merveilleuſe, & quaſi miraculeuſe, ne l'a été effectivement que pour ceux qui en ont ignoré les cau-

ſes. Car, en les ſuppoſant telles qu'elles étoient en effet, loin qu'il y eût rien de merveilleux, il étoit impoſſible qu'elle n'arrivât pas dans ces conjonctures : c'étoient des cauſes toutes ſimples, toutes naturelles, qui, ſelon le cours ordinaire de la providence, ne pouvoient pas ne point avoir inceſſamment leur effet.

En 1659, le cardinal Mazarin craignant que, ſi la guerre duroit entre la Suède & le Danemarck, la France, & par conſéquent d'autres puiſſances, ne fuſſent obligées de prendre parti, & de rentrer en guerre, propoſa à ces deux princes la médiation du Roi, pour les accommoder : elle fut acceptée des deux partis.

Le roi de Danemarck craignit que, s'il ne l'acceptoit pas, ce ſeroit défier le Roi de France de prendre le parti de la Suède, dans un temps où la France, en paix avec ſes voiſins, pourroit donner à la Suède des ſecours déciſifs. Et la Suède, de ſon côté, ne pouvoit pas choiſir un médiateur qui eût plus de penchant à

lui faire rendre juſtice, à cauſe de la longue alliance qu'elle avoit, depuis plus de trente ans, avec la France.

Il eſt toujours des intérêts des princes d'empêcher que les troupes des princes voiſins ne s'aguerriſſent, tandis que les troupes des princes pacifiques ne s'aguerriſſent point. Ainſi le bon eſprit & la bonne politique conſeillent toujours les princes pacifiques d'Europe d'empêcherou de faire ceſſer la guerre en Europe, & même en Aſie & en Afrique, pour n'avoir jamais à craindre des troupes plus aguerries que les leurs.

Je conviens que les princes qui ont fait ou ſoutenu de longues guerres, ont leurs finances en déſordre, & qu'ils ſont de ce côté-là inférieurs en puiſſance aux ſouverains qui n'ont point eu de pareilles dépenſes à faire; mais il faut convenir auſſi que la ſupériorité de valeur & de diſcipline dans les troupes, eſt bien d'une autre importance que la ſupériorité de finance. Alexandre, avec ſes trente mille Macédoniens, pauvres, mais aguerris, devint bien

tôt supérieur à Darius, qui, par ses richesses avoit cinq ou six fois autant de troupes riches, mais non aguerries.

ANNÉE 1660.

Il y avoit de temps en temps des séditions à Marseille, & les bourgeois de cette ville riche, sous prétexte d'anciens privilèges, refusoient souvent de payer les subsides auxquels toutes les autres villes se soumettoient sans peine pour soutenir l'état. Ces fréquentes résistances déterminèrent la cour à y bâtir une citadelle qui put contenir ces bourgeois dans leur devoir. Ce fut en partie ce qui obligea le Roi à faire un voyage en Provence: il fit ouvrir les murailles de Marseille, & les laissa ouvertes, jusqu'à ce que la citadelle fût en état de défense, & y fit travailler six mille hommes.

Les villes comme les personnes, doivent être quelquefois récompensées de leurs services passagers, mais par des pensions, des gratifications passagères faites aux principaux pro-

moteurs des ſervices, & non par des privilèges éternels, qui ſont des exceptions à la règle générale. Ces privilèges & ces exceptions cauſent toujours dans leur exécution beaucoup de difficultés & de procès avec les fermiers des droits royaux; car ſous le prétexte d'un privilège, on fait ſouvent des fraudes aux droits du Roi, & l'on ne ſçauroit croire combien de pareilles exceptions apportent d'embarras à ceux qui gouvernent, & combien, au contraire, la ſimplicité & l'uniformité produiſent de facilité & d'utilité dans le gouvernement.

Le Roi, après avoir viſité pluſieurs provinces de ſon royaume, arriva enfin à Bayonne, tandis que de ſon côté le roi Philippe IV, avec l'Infante, ſe rendit à S. Sébaſtien. L'entrevue des deux Rois ſe fit dans l'iſle des Faiſans.

En entrant chez le roi d'Eſpagne, le Roi voulut être confondu pour un moment avec ſes courtiſans, pour voir ſi le roi & l'infante d'Eſpagne, qui avoient vu ſon portrait à Ma-

drid, le reconnoîtroient dans la foule : mais sa grande taille & sa bonne mine le découvrirent bientôt ; & effectivement c'étoit un des hommes de son royaume le mieux fait, & dont la physionomie plaisoit davantage.

Comme le Roi présentoit au roi d'Espagne, & lui nommoit les principaux de sa cour, Philippe IV lui demanda, *Où est celui qui m'a fait passer tant de mauvaises nuits ? où est M. le vicomte de Turenne ?* Il étoit derrière la foule. Philippe lui fit beaucoup de caresses dans cette entrevue.

La Reine mère fut ravie de revoir le Roi son frère, qu'elle n'avoit point vu depuis 45 ans qu'elle étoit venue en France. Tout se passa avec beaucoup de joie. La cérémonie du mariage qui s'étoit faite à Fontarabie par procureur six jours auparavant, se renouvella le 9 Juin par l'évêque de Bayonne à Saint-Jean-de-Luz, & le Roi & la Reine se mirent en chemin pour revenir à Paris, & y firent une entrée magnifique le 26 Août 1660.

Cette

Cette année mourut un prince qui, dans les cinq ou six années qu'il règna, fit beaucoup de bruit dans le monde, sans y acquérir cependant une réputation fort desirable, soit parmi ses sujets, soit parmi ses voisins : ce fut Charles-Gustave ou Charles X roi de Suède, de la maison Palatine, de la branche calviniste. Sa mère étoit sœur de Gustave-Adolphe ; ainsi il étoit cousin germain de la célèbre Christine, reine de Suède, fille du grand Gustave. Il n'avoit que quatre ou cinq ans plus qu'elle, & il avoit songé à l'épouser ; mais comme elle ne vouloit point se marier, elle se contenta de le faire désigner son successeur, & d'abdiquer même la couronne en sa faveur en 1654.

Chacun se fait un plan de bonheur selon le dégré de ses lumières & de sa prudence : on en change même selon que l'on change de goût, & selon que l'on acquiert plus de sagesse par l'expérience des années. Ce prince avoit onze ans quand le roi Gustave-Adolphe, son oncle, fut tué à

la bataille de Lutzen en 1632 : & comme ceux qui avoient soin de son éducation ne lui parloient que de la grande distinction que Gustave s'étoit acquise par les armées ; il visa, dès sa première jeunesse, à acquérir la même distinction par les mêmes moyens, s'il pouvoit parvenir un jour à règner en Suède.

Comme il n'avoit que trente-deux ans, lorsqu'il parvint à la couronne, il n'avoit pas assez fait réflexion combien il faut rabattre du prix de la distinction qu'apportent les succès de la guerre ; & effectivement, une distinction qu'il ne pouvoit acquérir sans accabler ses sujets d'impôts, sans se faire haïr de ses voisins, sans passer pour un fléau de Dieu dans toutes les provinces pillées & ravagées, & sans abandonner tous les autres soins nécessaires, pour empêcher les désordres & les injustices qui se commettent dans l'état. Une pareille gloire peut-elle être regardée par un homme sensé comme une distinction fort desirable ?

Tandis qu'il eut du ſuccès en Pologne, il s'attira pour ennemis les Hollandois, qui commencèrent à le craindre pour voiſin. Tous ſes voiſins alliés ſeroient devenus ſes ennemis, ſi ſes ſuccès avoient continué. Or, comment auroit-il pu leur réſiſter à tous ? Preuve qu'il viſoit à des entrepriſes impoſſibles, ſes ſuccès furent mêlés de diſgraces. Enfin, après la défaite de ſes généraux, le chagrin qu'il en conçut lui cauſa des inſomnies & une fiévre maligne, dont il mourut dans le mois de février 1660.

Son grand courage eût été louable, s'il l'eût employé au ſecours de ſes voiſins opprimés : ce ne fut rien de louable, lorſqu'il ne s'en ſervit que pour opprimer ces mêmes voiſins. Il pouvoit, en ſe contentant de ſes poſſeſſions actuelles, employer ſa médiation pour obliger le Czar à ne rien entreprendre d'injuſte, ni contre la Pologne, ni contre la Courlande : & il eût été loué de tout le monde d'employer ſon courage & ſes forces pour faire durer la paix,

pour ſecourir le plus foible, & pour lui faire rendre juſtice par le plus fort.

Mais toute la diſtinction qu'il a pu obtenir entre les Rois ſes pareils, s'eſt terminée à dire de lui que c'étoit un voiſin très-dangereux & très-haïſſable; qu'il étoit né pour n'avoir point de repos, & pour donner aux autres beaucoup d'affaires & d'embarras: diſtinction qui lui a beaucoup coûté, & qui eſt très-peu digne d'envie.

Il avoit de grands talens pour la guerre, & beaucoup de courage. Mais, comme il les employa pour toute autre choſe que pour procurer à la ſociété humaine une grande augmentation de bonheur, ces talens, au lieu de lui procurer une gloire véritable & précieuſe, ne l'ont rendu que formidable & haïſſable.

Il eut, durant ſon règne, autant de peines & de fatigues qu'il en eût fallu pour acquérir une diſtinction digne d'envie: mais malheureuſement il n'avoit pas aſſez de diſcernement pour faire la différence né-

ceſſaire entre la bonne & la mauvaiſe diſtinction. Et c'eſt un défaut aſſez ordinaire à ceux qui ont eu une mauvaiſe éducation, qui ne connoiſſent point l'ambition vertueuſe, & qui n'ont qu'une ambition commune de devenir puiſſans & terribles : ils s'attirent beaucoup de haine & de crainte par le mal qu'ils font, & n'acquièrent, après tout, qu'une réputation bruyante, mais dans le fonds très-odieuſe.

Dans ce même mois de février, mourut à Blois Jean-Baptiſte Gaſton, prince de France, frère du roi Louis XIII. Il n'étoit pas méchant ; cependant il cauſa beaucoup de maux à ſa patrie, en cauſant beaucoup de troubles & de guerres civiles, durant la minorité de Louis quatorze ſon neveu. Ses domeſtiques & ſes créatures, qui n'avoient en vue que leurs intérêts particuliers, eurent trop de crédit ſur ſon eſprit. Il avoit un parti à prendre, qui étoit de ſe tenir étroitement attaché à la volonté de la Reine & à l'avis du miniſtre général, pour

maintenir la tranquillité, en ſe conſervant ſeulement le droit de repréſenter avec autorité ſes raiſons ſur les partis qu'il croyoit meilleurs que ceux que prenoit le miniſtre général. Il lui manqua la ſorte de fermeté néceſſaire pour réſiſter à ſes domeſtiques, & pour leur faire entendre que la tranquillité de l'état valoit mieux elle ſeule que leur avancement particulier, & que des conſeils, dont les avantages n'étoient pas ſuffiſamment démontrés.

Il n'eut que peu de crédit parmi ſes domeſtiques mêmes : au lieu qu'en ſe tenant uni à la Reine & au miniſtre général, il eût acquis beaucoup plus d'eſtime & de conſidération dans le monde, & dans ſa famille. Mais, pour cela, il lui falloit, ou un peu moins d'eſprit, pour ne point ſe mêler du tout du gouvernement, ou beaucoup plus d'eſprit & d'application au travail, pour s'en mêler avec ſuccès.

Par les eſpérances frivoles, & particulièrement par les fauſſes allarmes que ſçavoit lui donner l'abbé

de la Rivière, homme de naissance obscure, & de sentimens bas & vulgaires, de concert avec ses autres favoris, il fut toujours vendu, trahi, & à leur discrétion ; & ce fut la source de cette perpétuelle inconstance qui le décrédita par-tout. Plus les places sont élevées, plus elles demandent de fermeté dans la conduite.

Il y a trois moyens pour avoir une conduite ferme & constante : Le premier, c'est de ne décider sur le champ que ce qui ne peut se remettre au lendemain : le second, c'est de ne décider que contradictoirement, & après avoir entendu en même temps les parties qui peuvent avoir des intérêts opposés, ou des opinions contraires : le troisième, que je crois plus sûr en matière difficile & importante, c'est de faire mettre par écrit, en *abrégé*, les raisons pour & contre, pour les avoir toutes présentes devant les yeux, & pour pouvoir les comparer & les balancer les unes contre les autres. Il faut en revenir à la méthode de ceux qui veulent

rapporter bien un procès.

Mais il ne faut pas demander toutes ces précautions à des esprits légers, superficiels, qui, par leur mauvaise éducation, n'ont point eu d'application aux affaires, & qui n'ont jamais pour but la justice & le bien public. Il semble qu'ils sont destinés à être enfans toute leur vie : or, que doit-on attendre des grands enfans, si ce n'est une conduite d'enfans ?

Cette année fut encore la fin des disgraces du célèbre Ragotski, prince de Transilvanie. Il mourut dans un combat les armes à la main contre les Turcs. Il étoit trop foible pour résister à la puissance des Turcs, & trop fier pour vouloir dépendre de la cour Impériale de Vienne. Il fit une faute de ne pas céder au temps, & de ne pas vouloir rabattre quelque chose de sa fierté, en s'attachant à l'Empereur : & l'Empereur, de son côté, & les Polonois en firent une autre de ne pas le défendre, pour ainsi dire, malgré lui, contre les Turcs, comme une

première barrière contre un ennemi commun.

Dans une autre ſituation, ſon grand courage & ſa fierté lui euſſent ſervi à faire une grande figure dans l'Europe : mais, dans l'état de ſes affaires, ces qualités ne ſervirent qu'à refroidir ſes alliés, & à hâter la ruine de ſa fortune, & celle de ſa maiſon. Le courage, pour être une vertu, ne doit pas nous éloigner de la prudence. Le courageux doit ſçavoir craindre à propos, & n'être pas entièrement raſſuré par ſon courage, lorſqu'il a ſujet de tout craindre des forces très-ſupérieures de ſes ennemis. On peut dire que ce prince, pour ſe conſerver entre des voiſins ſi puiſſans, avoit encore plus beſoin d'uſer toujours de prudence & de patience, que de montrer ſi ſouvent ſon impatience & ſa valeur.

C'eſt particulièrement pour des princes dont les états ſont expoſés, que les ligues défenſives ſont abſolument néceſſaires à leur conſervation : & il faut, pour les former & pour les entretenir, des eſprits plus

ſouples, plus doux, plus patiens & plus plians que ces eſprits fiers & impatiens, plus faits pour avoir des ſuccès dans les combats que dans les négociations. Il n'avoit pas les ſortes de maximes qui convenoient à ſa place.

ANNE'E 1661.

Le cardinal Mazarin mourut à Vincennes le 9 Mars 1661, à cinquante-huit ans paſſés. Le cardinal de Richelieu vécut à peu-près le même âge. Tous deux gouvernèrent la France ſucceſſivement, comme miniſtres généraux, avec la même autorité que les grands viſirs gouvernent chez les Turcs, & la gouvernèrent à peu-près chacun dix-huit ans. Tous deux fort ambitieux : Mazarin timide, plus rūſé, plus fin, plus ſouple, plus inconſtant : Richelieu plus courageux, plus colère, plus habile, plus roide, plus conſtant.

Mazarin, avec un génie plus borné pour les affaires, connoiſſoit mieux le foible des hommes, & ſça-

voit mieux les amuſer d'eſpérances. Richelieu, avec un génie beaucoup plus étendu, connoiſſoit mieux les affaires, & gouvernoit autant en inſpirant de la crainte aux uns, qu'en donnant de l'eſpérance aux autres.

Mazarin étoit plus adroit diſcoureur, & plus fait pour plaire à une femme. Richelieu étoit bien plus propre pour gagner la confiance d'un homme, & pour perſuader encore plus par des effets que par des paroles.

Mazarin, non plus que Richelieu, n'a point laiſſé de parens de ſon nom. Tous deux, en penſant comme le vulgaire, ont amaſſé de grandes richeſſes pour faire ſubſiſter leur nom avec éclat après leur mort; &, pour cela, choiſirent des héritiers à qui ils ſubſtituèrent de grandes terres, pour porter leur nom : mais ni l'un ni l'autre ne ſongeoit pas que l'hiſtoire de la nation conſerve les noms des miniſtres généraux dans un beaucoup plus grand éclat, quand ils ont ſçu gouverner avec un déſintéreſſement courageux; & quand,

pour mieux gouverner, ils ont négligé les intérêts de leur famille, pour avoir plus d'attention à augmenter le bonheur de leur patrie.

Mazarin surpassa de plus de moitié son prédécesseur en richesses, & laissa à ses héritiers plus du double de revenu que n'avoient les héritiers de Richelieu. Il vendoit toutes les graces qu'il pouvoit vendre, & accumuloit bénéfices sur bénéfices, dons sur dons, gouvernemens sur gouvernemens, argent sur argent, pierreries sur pierreries : il avoit même en or huit millions de livres dans le château de Vincennes, dont il étoit gouverneur.

Le Roi s'en saisit après sa mort, & je ne doute pas que ce ne fût avec justice, par rapport à leur origine.

Ce ministre laissa encore à M. Mazarin son héritier, dont le nom de famille est *la Porte*, plus de quatre-vingt mille onces d'argent de rente, en fonds de grandes & belles terres. Le marc d'argent, qui contient huit onces, valoit alors vingt-sept ou vingt-huit livres, & vaut présente-

ment, en 1730, environ cinquante livres.

Ces deux miniſtres préférèrent, malheureuſement pour eux, & malheureuſement pour nous, la diſtinction vulgaire qu'apportent les richeſſes & les dignités, à la diſtinction prétieuſe, la ſeule eſtimée des ſages, qui conſiſte à laiſſer, par leurs grands bienfaits à la Nation, leur nom en bénédiction dans la poſtérité. Au lieu qu'avec leurs grandes richeſſes, ils ont laiſſé leur nom plus haï qu'aimé, plus mépriſé qu'eſtimé; & ils ont ſi bien fait, que l'on n'attribue ce qu'ils ont fait de bien pour la nation, qu'au deſir inſatiable d'amaſſer des revenus pour leur famille; ce qui eſt le but de tous les hommes du bas étage: car les ames du commun préfèrent baſſement leur petit intérêt particulier au grand intérêt public, & veulent follement ſe faire un nom digne d'envie, en s'éloignant d'une conduite vertueuſe. Ils ont, à la vérité, l'illuſtration de la place élevée, mais non pas l'illuſtration de la perſonnne de grand mérite; c'eſt-à-dire,

l'illuſtration que donnent les grands ſervices, les grands talens & la grande vertu.

Pour faire un grand homme, il ne ſuffit pas qu'il trouve le moyen de monter à une place élevée, s'il ne porte en même temps un eſprit élevé, une ame noble & élevée. Un petit homme, dans une grande place, y eſt bien plus haï & mépriſé que s'il étoit demeuré dans le bas étage. Il faut compter qu'il n'y a qu'un grand génie, employé utilement pour le public, accompagné d'une conduite pleine de droiture, de courage, de fermeté, de juſtice & de bienfaiſance, qui faſſe aimer, eſtimer les miniſtres durant leur vie, & qui faſſe durer leur nom avec éclat après leur mort.

Le cardinal Mazarin dit un jour au Roi qu'il pouvoit devenir l'arbître de l'Europe en ſe tenant armé, & ſe déclarant contre quiconque n'auroit pas voulu d'arbitres; & qu'il pouvoit ainſi avoir la gloire, ou de maintenir toujours l'Europe en paix, ou de terminer prompte-

ment les guerres commencées : mais malheureuſement il ne donna pas aſſez ſouvent ni aſſez longtemps de pareils conſeils, & ne les appuya pas ſuffiſamment de raiſons & d'exemples. Il ne commença pas à les inſpirer & à les nourrir durant tout le temps de ſon éducation : ainſi ſes jeunes courtiſans & ſes jeunes favoris, tous ambitieux d'une ambition vulgaire, firent tant par leurs diſcours, conduits & dirigés par le Tellier & par Louvois ſon fils, miniſtre de la guerre, qu'ils lui inſpirerent le deſir d'étendre ſes frontières aux dépens de ſes voiſins ; deſir injuſte qui a cauſé depuis tous ſes malheurs & toutes nos calamités : car il eſt arrivé que nos conquêtes nous ont coûté dix fois plus qu'elles ne valoient, ſans compter les hommes que nous y avons perdus, les ravages que nous avons ſoufferts, les dommages que nous ont cauſé les fréquentes interruptions du commerce, ſans compter les ſubſides immenſes qui nous ont épuiſés, la négligence de pluſieurs parties de no-

tre gouvernement qui nous eussent à petits frais procuré de grands avantages, & sans compter encore la haine & l'exécration de tous nos voisins, que nos guerres offensives nous ont attirées.

Nos deux ministres généraux ont toujours été fort agités. Quelles cruelles inquiétudes n'ont-ils point soufferres pour se conserver dans une place où ils étoient parvenus avec tant de peines & d'intrigues? Ce qui est de vrai, c'est qu'un homme vertueux n'a pas ordinairement assez de zèle pour le bien public, pour acheter la place de ministre général avec autant de peines & de travaux, que les ambitieux vulgaires. Il est bizarre que pour obtenir une place honorable ils ne craignent point de faire le long des jours quantité de basses flatteries, de lâches complaisances, de calomnies cachées, & d'autres actions véritablement déshonorantes; parce que tels que les princes & les grands sont faits, ces basses flatteries, ces actions déshonorantes sont presque

toujours néceſſaires pour parvenir à ces places élevées & honorables: or qui eſt l'homme de bien qui voulût les acheter à ce prix?

La diſgrace de Fouquet, ſur-intendant des finances, ſuivit de près la mort du cardinal Mazarin. C'étoit un gentilhomme de Bretagne, riche, & qui avoit vendu environ cinq cent mille onces d'argent la charge de procureur général du parlement de Paris qu'il avoit exercée pendant quelques années. Il vouloit allier le plaiſir avec le travail: miniſtre petit-maître qui aimoit le faſte, peu laborieux: du reſte abſolument incapable des crimes de rébellion & de péculat dont on l'accuſa pour le faire périr. Il mourut en priſon à Pignerol près de vingt ans après.

Colbert n'eut pas la même dignité de ſur-intendant; mais ſous le nom de controlleur général des finances il eut toute l'autorité de ſur-intendant. Le ſur-intendant ſignoit les ordres & les comptes de dépenſes, au lieu que cette charge étant ſupprimée, c'étoit au Roi à les ſigner;

mais il les ſignoit tels que Colbert les lui préſentoit. Il n'étoit que fils d'un marchand de Rheims, & juſques-là on n'avoit vu la charge de ſur-intendant qu'entre les mains de gens de condition. Ainſi le Roi, par les ſignatures des ordonnances & des états que lui préſentoit Colbert, fit la fonction extérieure de ſur-intendant, tandis que Colbert en faiſoit tout le détail, ſans être obligé de rendre compte des ordres & des états que le Roi avoit ſignés.

Le cardinal Mazarin, peu avant ſa mort, avoit commencé à dégoûter le Roi de Fouquet, & lui avoit fort vanté l'habileté & le travail de Colbert, qu'il avoit fait intendant des finances, & qui prenoit ſoin des affaires du Cardinal.

Comme il étoit de l'intérêt des autres miniſtres de gouverner directement ſous les ordres du Roi, & de n'avoir point de miniſtre général ſur leur tête, & qu'ils craignoient que Fouquet ne prît le deſſus, ils contribuèrent tous à ſa diſgrace. Ils dirent au Roi qu'il étoit

de ſa gloire de gouverner par lui-même : ce qu'ils lui diſoient étoit très-vrai ; mais c'étoit moins pour l'accroiſſement de ſa gloire, que pour l'accroiſſement de leur propre autorité, qu'ils firent tous leurs efforts, comme de concert, pour lui perſuader de faire lui-même les fonctions de miniſtre général.

Colbert fit ériger une chambre pour la réformation des abus qui s'étoient gliſſés dans les finances ; & les financiers qui avoient gagné des ſommes exceſſives dans leurs traités, rendirent au Roi des ſommes dont il ſe ſervit très-utilement pour acquitter la plus grande partie des dettes de l'état.

C'étoit le mauvais gouvernement des finances ſous le miniſtère de Mazarin, qui avoit cauſé ces abus. Il eſt vrai que ces abus pouvoient s'attribuer aux ſur-intendans qui y avoient été employés ; mais ils devoient encore plus s'attribuer au miniſtre général qui les toléroit.

Quoique Colbert fût un miniſtre exact, laborieux, habile ; les gens

d'affaires ne laissèrent pas de gagner sous son ministère, pour le bien même de l'état. Il faut que les fermiers du Roi gagnent avec lui, mais non pas à un excès intolérable : aussi, à sa mort en 1683, on ne fit point de chambre de justice ; ce qui est un grand éloge pour un ministre des finances.

Si on vouloit suivre en France la méthode d'Angleterre, pour trouver tout d'un coup beaucoup d'argent à emprunter, nous n'aurions plus besoin des avances & des traités à forfaits des gens d'affaires ; ainsi ils n'amasseroient plus de richesses immenses aux dépens des peuples. Le Roi en seroit beaucoup mieux servi : mais comme le ministre des finances y perdroit plus de cent cinquante mille francs par an, il faudroit, pour établir une pareille méthode, que le Roi commençât par promettre au ministre des finances qu'il établiroit, une pension de cinquante mille écus pour lui & pour ses enfans. Le Roi & le royaume y gagneroit plus de dix millions par an, que gagnent les

gens d'affaires. J'ai expliqué la matière ailleurs.

L'habileté d'un Roi, dans un établiſſement qu'il croit juſte & qu'il veut former, c'eſt d'aller toujours au-devant du miniſtre, dont l'intérêt particulier eſt de le faire échouer par les difficultés qu'il fera naître dans l'exécution; ainſi c'eſt au Roi à commencer par le tirer hors d'intérêt par un dédommagement avantageux d'une penſion qui finira à la première génération : au lieu que l'avantage qu'en tirera l'état ne finira point.

Année 1662.

En 1662, le roi eut deux affaires déſagréables qui lui attirèrent deux de ſes ambaſſadeurs, l'un à Londres, l'autre à Rome; & chacun d'eux aigrit ſi bien l'eſprit de ce prince, qu'il ne tint pas à eux qu'elles ne cauſaſſent au royaume deux grands malheurs pour deux bagatelles.

Watteville de Franche-Comté, ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres,

ayant envoyé ſon carroſſe dans une entrée publique, au-devant de l'ambaſſadeur de Suéde, chargea ſes gens de faire en ſorte que ſon carroſſe eût la marche la plus honorable avant le carroſſe de l'ambaſſadeur de France.

Le cocher du comte d'Eſtrades ambaſſadeur, & depuis maréchal de France, fut battu, les traits de ſes chevaux coupés par les gens de Watteville : voilà pour cent francs de dommage. Car enfin, le roi de France en étoit-il ni moins eſtimé, ni moins craint, ni moins conſidéré chez les étrangers, pour la folie de Watteville & de ſon cocher ?

Si Watteville eſt un fou ; ſi d'Eſtrades eſt piqué, faut-il qu'il en coûte à la France cent millions, & la vie à trente-mille hommes, pour dépiquer le comte d'Eſtrades, & pour racommoder les traits de ſes chevaux ?

Je conviens que c'eſt un malheur qu'un cocher battu, & des traits coupés par l'ordre d'un fou ; mais c'eſt un très-petit malheur. Et un compliment de la part du roi d'Eſ-

pagne, doit & peut réparer facilement un pareil malheur, comme il le répara. Mais en bonne foi, ſi le roi d'Eſpagne eût été aſſez fou de ſon côté pour ne vouloir pas faire ce compliment; falloit-il que le roi de France fût aſſez injuſte du ſien, pour aimer mieux faire ſouffrir à ſes ſujets tous les malheurs d'une guerre qui peut durer, que de ſe paſſer de compliment? Cependant tel eſt le conſeil de la colère des enfans, de la colère du vulgaire.

En vérité, c'eſt ou ne pas ſçavoir ce qu'il en va coûter de malheurs à ſes ſujets, ou ne compter pour rien leurs plus grands maux; ce qui eſt, ou ſortiſe, ou bêtiſe, ou inhumanité & cruauté. C'étoit à d'Eſtrades, en bon citoyen, en bon ſerviteur du roi, à adoucir ſon maître, en traitant cette affaire de folie & de bagatelle, & non pas à l'aigrir, en la lui faiſant regarder comme une affaire importante, & comme une inſulte perſonnelle, qu'il falloit venger par une ſanglante guerre.

Eſt-il donc néceſſaire de faire des

folies, parce que notre voisin est fou? Je sçai bien qu'il est difficile de souffrir une injure, une insulte, surtout quand on se sent plus fort: mais la réputation de modéré ne vaut-elle pas bien la réputation d'impatient & d'emporté?

Heureusement le roi d'Espagne, le plus sage & le moins fort, fit déclarer que ses ambassadeurs ne disputeroient jamais la préséance aux ambassadeurs de France; & cette grande affaire fut appaisée avec quelques paroles d'honnêteté.

L'affaire que le duc de Crequi eut avec les troupes de la garde du pape, que l'on nommoit les Corses, étoit une suite des airs de hauteur que ce duc avoit ordre de prendre avec les Chiggi, parens & ministres du pape Alexandre VII, qui de leur côté par leurs manières insolentes cherchoient à mortifier la France & son ambassadeur. Ils étoient les premiers fous de chercher à insulter la nation Françoise: mais je ne sçai si notre conseil faisoit sagement

ſagement d'ordonner au duc de Créqui de les mortifier en tout.

Ces petites picoteries perſonnelles ſont de vrayes petiteſſes de particuliers, vrais procédés d'enfans. Le prince ſage & vertueux doit agir indépendamment de la conduite biſarre & folle de ſes princes voiſins, & aller toujours d'un pas égal, aux ſolides intérêts de la nation, en faiſant ſemblant de ne pas s'appercevoir des extravagances des autres.

Le pape & ſes neveux furent mortifiés deux ans après, d'être obligés à faire de grandes ſoumiſſions au roi; mortification honteuſe, qu'ils auroient facilement évitée dans les commencemens avec une patience louable, & qui étoit très-convenable à la place du pape. Le maître qui abandonne de bonne grace ſes gens quand ils ont eu tort, montre évidemment qu'il eſt fort éloigné d'avoir tort lui-même.

Quand on compare ce qu'il en coûta au roi & à ſon peuple, pour avoir à Paris des révérences & des complimens de la part du pape, on

trouvera que c'eſt les acheter vingt fois plus qu'ils ne valoient : car le roi envoya des troupes en Italie, ſous les ordres du maréchal de Bellefonds alors lieutenant général. Cette équipée finit par un traité fait à Piſe, dans lequel le pape s'obligeoit à faire faire ſes complimens. Car qui eſt-ce qui paya ſes troupes ? Ne fut-ce pas les peuples qui payèrent leur taille un peu plus forte ?

La France conclut cette année 1662, un traité avec la république de Hollande, par lequel ces deux puiſſances ſe promettoient mutuellement des ſecours ſuffiſans pour ſe *défendre* contre quiconque les attaqueroit, & convenoient en même-temps de pluſieurs articles de commerce : mais ce traité ne dura pas.

Les traités que chaque partie peut rompre *impunément* ne ſçauroient durer, parce que les intérêts vrais ou apparens changent bientôt, & font changer de volonté à quelqu'une des parties.

D'où vient que les traités entre deux familles d'une même ville du-

rent toujours ? c'eſt qu'aucune ne peut les rompre *impunément*. Les loix, les juges s'y oppoſent, & l'état prête ſes forces aux juges pour faire exécuter leurs jugemens quand il en eſt beſoin ; & celui qui ſeroit tenté de réſiſter aux juges, ne ſuccombe point à la tentation, parce qu'il voit évidemment qu'il le tenteroit en vain, & que ſa réſiſtance ne feroit que doubler, tripler ſon mal. Mais tant que les puiſſances de l'Europe ne conviendront point de former entre eux une diéte Européane, pour faire obſerver les traités, pour empêcher qu'ils ne ſoient rompus *impunément*, & pour conſerver chacun d'eux dans ſes poſſeſſions actuelles, il ne faut pas qu'ils eſpérent faire jamais aucune ligue durable, ſoit défenſive, ſoit offenſive.

Il y a quelquefois des ſouverains qui entrent dans les traités comme garans, & qui promettent de garantir l'obſervation d'un traité dont ils ont été médiateurs ; mais ce ne ſont que des promeſſes : or qui forcera ces ſouverains à tenir leurs promeſſes ?

Il y eut l'hiver de cette année une grande famine, qui se fit sentir jusqu'à la moisson; cela fut cause que l'on trouva à redire à la dépense d'un magnifique Carrousel que donna le roi. Et effectivement, quoique chaque particulier qui faisoit de la dépense à ce Carrousel, n'eût peut-être pas donné le montant de cette dépense pour soulager les pauvres qui mouroient de faim; il semble qu'il sied mal de donner des fêtes publiques, & de faire faire des dépenses superflues, dans des temps de misère publique; & lorsque l'on voit dans les rues & dans les grands chemins des malheureux mourir de foiblesse, faute d'un morceau de pain.

A l'égard de la famine, j'en ai vû quatre en France en soixante-quatre ans, & chacune a coûté à l'état plus de deux-cens-mille personnes d'extraordinaire l'une portant l'autre; car elles ont été moins fortes l'une que l'autre.

A ce propos, je dirai que j'ai vû une partie du bled qui avoit été amassé dans un magasin de Metz,

fait durant le siége de Charles-Quint vers 1552. Il y en avoit dans un long grenier, environ deux pieds de haut. Il s'étoit fait une croute au-dessus d'un demi pied d'épaisseur; elle étoit très-dure; on la rompit à coups de hache : elle empêchoit la communication de l'air, le reste du bled étoit sain. J'en ai mangé du pain qui étoit bon, plus de cent-cinquante ans après. Cela me fait croire que dans les années abondantes, on pourroit, dans les voûtes où il n'y a point d'humidité, faire dans chaque ville des greniers publics, & les remplir dans l'abondance : mais il faudroit faire encore sur cela diverses expériences pour mettre le bled à couvert de l'air extérieur.

Le roi fit cette année soixante nouveaux chevaliers du Saint-Esprit, pour remplir le nombre de cent. Les marques extérieures de distinction devroient être différentes & affectées aux différentes classes d'emplois publics. Les maréchaux de France devroient avoir une marque sur leur habit, différente de celle

les des lieutenans généraux : ces marques extérieures augmenteroient l'émulation à qui serviroit le mieux l'état ; si le roi nommoit toujours un des trois, choisis par scrutin dans la classe inférieure pour remplir une place vacante dans la classe supérieure.

Le prince se feroit aimer de tous ses sujets, en se conformant ainsi, dans la distribution des honneurs, au jugement des trente meilleurs connoisseurs, qui sont les pareils ; au lieu que s'il ne suit pas la méthode du scrutin, il fait vingt fois plus de mécontens que de contens, & se fait ainsi beaucoup plus haïr qu'aimer. Or, une institution qui fait vingt fois plus haïr & mépriser l'instituteur qu'elle ne le fait estimer & aimer, & qui ne sert de rien à l'état ; n'est-elle pas très-insensée ?

Il faudroit des marques distinctives sur l'habit des princes & des princesses du sang, & sur l'habit des principaux officiers de l'état. Les gentilshommes devroient avoir leur marque au lieu d'épée, qui n'est

pas marque distinctive pour eux. Toutes ces anciennes institutions sont des restes de l'ancienne enfance de la raison humaine.

Année 1663.

Le comte d'Estrades, habile négociateur, acheta pour le roi Dunkerque du roi d'Angleterre, cinq millions de livres, à vingt-huit livres le marc. Les Hollandois voulurent s'y opposer; mais ce négociateur passa d'Angleterre en Hollande, & trouva le moyen de les appaiser. Ils s'obligèrent même par un nouveaux traité à garantir cette acquisition, parce que le roi de son côté s'engagea à leur donner du secours contre les Anglois, & contre l'évêque de Munster avec qui ils étoient près d'entrer en guerre.

Il semble d'abord que c'est acheter cher une place qui coûte trois fois plus à entretenir de fortifications & de garnisons qu'elle ne peut valoir de revenu : mais si le roi eût voulu l'avoir par force, il lui en auroit coûté dix fois, vingt fois davantage.

& n'eût pas été sûr d'y réussir. Et à l'égard de la garnison, elle ne lui coûtoit rien, puisqu'il ne faisoit que faire passer à Dunkerque, nouvelle frontiere, parties des garnisons des villes de derriere qui étoient anciennes frontieres.

Le roi d'Angleterre fit en cela un coup hardi : mais il fit entendre aux Anglois que cette place leur coûtoit beaucoup à garder, & ne leur rapportoit rien, qu'ils ne pouvoient pas même la garder long-temps ; & que ces cinq millions seroient employés à acquitter ses dettes, qu'il auroit fallu prendre sur le peuple. Il envoya la garnison de Dunkerque prendre possession de Tanger, que le roi de Portugal lui avoit cédé pour la dot de l'Infante de Portugal qu'il venoit d'épouser.

Le roi, par le traité des Pyrénées de 1659, avoit promis au roi d'Espagne son beau-père, de ne secourir ni directement, ni indirectement les Portugais, que les Espagnols regardoient comme des rebelles, & dont la rébellion duroit depuis 23

ans : mais comme ce n'étoit pas son intention d'abandonner réellement le roi de Portugal, il l'assista toujours, & d'hommes & d'argent. Et cette année il permit au vicomte de Turenne, parent de la reine de Portugal, de lever des troupes en France, & de les envoyer en Portugal, sous le commandement du comte de Schomberg, depuis maréchal de France, qui obligea enfin l'Espagne, cinq ans après, à reconnoître pour souverain légitime le roi de Portugal, & à faire la paix avec lui, après vingt-huit ans de guerre.

Il est évident que par ces secours indirects, le roi manquoit à l'engagement où il étoit entré avec l'Espagne dans le traité des Pyrénées, de ne donner aucun secours, ni directement, ni indirectement au roi de Portugal. Le roi sçavoit bien que c'étoit lui qui payoit les troupes, les munitions & l'argent qui s'envoyoit en Portugal ; mais il croyoit qu'il suffisoit de se cacher sous le nom du vicomte de Turenne.

Cette infraction du traité n'étoit

ignorée de perſonne. Mais pour excuſer le roi, on diſoit, que l'empereur Ferdinand, malgré ſon engagement pris au traité de Munſter de 1648, de ne point donner du ſecours au roi d'Eſpagne ni directement, ni indirectement, n'avoit pas laiſſé de lui fournir ſecrettement, & hommes & argent.

Ces exemples prouvent, que les engagemens que les princes prennent contre leurs intérêts, n'ont aucune ſolidité tant qu'ils peuvent y manquer impunément, & ils y manqueront toujonrs impunément tant qu'il n'y aura point de traité entre tous les ſouverains d'Europe, pour la garantie de l'exécution des traités; & tant que les garants n'établiront point une punition ſuffiſante & inévitable, contre quiconque voudroit réſiſter au jugement & à la déciſion des ſouverains arbitres & garants, qui, pour cet effet, auroient toujours dans une ville neutre une aſſemblée permanente de leurs plénipotentiaires, où ſe traiteroient journellement les demandes réciproques entre ſou-

verain & ſouverain.

Cette année, les treize Cantons Suiſſes envoyèrent à Paris trente-neuf députés ou ambaſſadeurs, c'eſt-à-dire, trois de chaque canton, pour renouveller l'alliance avec la France : les articles en furent dreſſés ſur les précédens ; & en trois conférences tout fut règlé. Cette alliance dure depuis François premier vers 1517. Nous n'avons eu aucune alliance ſi longue avec aucun état voiſin ; & je ne crois pas qu'il y en ait jamais eu de ſi longue au monde entre aucun voiſin. C'eſt que nous y gagnons partie de leurs habitans, & qu'ils gagnent notre argent. Nous y gagnons leurs hommes : la moitié de leurs officiers & de leurs ſoldats s'établiſſent parmi nous ; l'autre moitié porte notre argent chez eux : ils y gagnent encore notre protection contre l'empereur & contre leurs autres voiſins. Ils ne ſont pas regardés comme les peuples les plus ſpirituels de l'Europe, & cependant ils ſe ſont gouvernés mieux que les peuples les plus ſages.

Les prudens Vénitiens avec leur habileté, ont été en diminuant depuis deux-cens ans. Les Suiſſes avec leur bon ſens, ont accru leur conſidération, leur ſureté & leurs revenus. Ils n'ont à craindre que la diviſion qui peut naître entr'eux, à l'occaſion de la différence de religion; & s'ils ne ſe ſont pas diviſés ſur cet article, c'eſt une grande preuve de leur ſage patience & de leur habile modération.

Feu Gourville, homme de finance, a laiſſé des mémoires imprimés ſous la régence de LOUIS XIV. Il étoit l'intendant des affaires de M. le prince de Condé, & étoit avec lui à Bruxelles, lorſque ce prince ſervoit l'Eſpagne contre ſa patrie. Il dit avoir ſçu de Caſtel-Rodrigue, gouverneur des Pays-bas, que dans le conſeil d'Eſpagne on a vérifié en 1663, que l'Eſpagne, depuis Charles-Quint, en moins de cent cinquante ans, a dépenſé plus de 1873 millions de livres, à vingt-huit livres le marc, pour conſerver les Pays-bas, ſans compter les revenus

du pays, qui y ont été consommés, sans qu'il en soit rien passé en Espagne.

Si l'on y ajoute les revenus du pays, & ce qu'il en a coûté depuis 1663 jusqu'en 1715, au commencement de la régence, on trouvera que l'Espagne auroit gagné plus de 1900 millions, ou cent millions de rente annuelle, à abandonner toute la Flandre & tous les Pays-bas, ou à une république, ou à un prince particulier, lorsque Charles-Quint alla fixer son séjour en Espagne.

La chose auroit été fort différente, si Charles-Quint eût eu assez bon esprit pour imaginer & établir le projet de paix perpétuelle, qu'imagina depuis Henri IV, roi de France, & qui se réduit à signer, & à faire signer cinq articles fondamentaux: Car Charles-Quint & ses successeurs auroient conservé les dix-sept provinces & la Franche-Comté, & en auroient pû tirer plus de quinze millions par an, tous frais faits, ce qui en deux cens ans auroit monté à trois milliards.

faute d'intérêt suffisant dans le gain de la compagnie, les bons travailleurs furent dégoûtés de travailler pour des actionnaires fainéans, & ne songèrent qu'à leur intérêt particulier, négligèrent l'intérêt commun, & laissèrent ainsi périr entre leurs mains les commencemens de ces beaux établissemens.

Colbert n'étoit pas si occupé des grandes vues, que cela lui fît négliger les établissemens tant soit peu importans. Il vit que les Italiens s'étoient perfectionnés dans la peinture & dans la sculpture, par des académies où les commençans peuvent beaucoup avancer en peu de temps, & profiter avec émulation des remarques des meilleurs maîtres: Cela le détermina à établir une pareille académie à Paris. Elle tint ses assemblées au vieux Louvre.

La peinture, la sculpture, la musique, la poësie, la comédie, l'architecture, prouvent les richesses présentes d'une nation: elles ne prouvent pas l'augmentation & la durée de son bonheur; elles prouvent le

nombre des fainéans, leur goût pour la fainéantiſe qui ſuffit à entretenir & à nourrir d'autres eſpèces de fainéans ; gens qui ſe piquent d'eſprit agréable, mais non pas d'eſprit utile : ils veulent exceller ſur leurs pareils, mais ils ſe contentent ſotement d'exceller dans des bagatelles, dans des choſes peu importantes pour un bonheur un peu durable.

Ce n'eſt pas que ces ouvriers illuſtres ne travaillent ; ce n'eſt pas qu'ils ne faſſent des ouvrages difficiles & où ils emploient beaucoup d'eſprit & d'adreſſe ; mais c'eſt dommage de tant dépenſer d'eſprit dans des ouvrages ſi peu utiles pour le bonheur ſolide de la ſociété. C'eſt un défaut de notre gouvernement, de ne propoſer pas des occupations plus utiles, au lieu de ſemblables amuſemens paſſagers dont il ne reſte aucune utilité, ni pour les pauvres familles, ni pour la poſtérité.

Qu'eſt-ce préſentement que la nation Italienne où ces arts ſont portés à une haute perfection ? Ils ſont gueux, fainéans, pareſſeux, vains,

poltrons, occupés de niaiſeries. Tels ſont devenus peu à peu, par l'affoibliſſement du gouvernement, les miſérables ſucceſſeurs de ces Romains ſi eſtimables, de ces contemporains de Caton, qui étoient dignes de gouverner les autres nations, & capables, en les aſſujettiſſant, de les rendre plus heureuſes qu'avant leur aſſujettiſſement.

Colbert, grand travailleur, en négligeant les compagnies de commerce maritime, pour avoir plus de ſoin des ſciences curieuſes & des beaux arts, prit l'ombre pour le corps; donna l'ombre aux François, & laiſſa le corps aux Hollandois & aux Anglois.

Les corſaires d'Alger nous enlevoient ſouvent des vaiſſeaux de Marſeille, & dégoûtoient ainſi nos marchands du commerce du levant. Le duc de Beaufort, aidé des conſeils du commandeur Paul, les battit, les força de rentrer dans leurs ports, & leur prit même Gigeri, petite place en Barbarie, qu'il fut obligé de leur abandonner; mais comme on ne put

les obliger à faire un traité de paix, la dépense de cet armement nous coûta vingt fois plus qu'il ne nous rapporta d'utilité.

L'année suivante, les pirateries recommencèrent, &, à dire le vrai, elles dureront toujours, jusqu'à ce que les souverains chrétiens, dont les côtes sont sur la méditerranée, ou qui y font commerce, donnent chacun leur contingent aux chevaliers de Malte, qui sont très-heureusement situés, pour nettoyer cette mer de corsaires.

Chacun de ces princes y gagneroit plus de la moitié de leurs pertes & de leurs dépenses, & ils auroient incomparablement beaucoup plus de sureté, qu'en faisant séparément la guerre à ces corsaires, ou en leur payant séparément un tribut assez honteux.

Les chevaliers, de leur côté, y gagneroient les prises & une grande considération dans les trois parties du monde. C'est le fonds du projet du feu commandeur de S. Pierre mon frère, pour extirper ces corsaires.

Cette entrepriſe de Gigeri étoit une entrepriſe à peu près auſſi folle que ſeroit celle des Algériens, s'ils vouloient faire la conquête de quelque petit port en Provence ou en Languedoc, parce qu'ils ne pourroient jamais le conſerver malgré les François. Ce qu'il nous en eût coûté pour conſerver Gigeri, eût été vingt fois plus conſidérable que le profit qu'il nous eût rapporté.

Les Turcs, qui avoient pris l'année précédente Neuhauſel en Hongrie, ſe préparoient à faire de nouvelles conquêtes de ce côté-là. L'Empereur demanda du ſecours à la France, comme membre de l'Empire à cauſe de l'Alſace. Le Roi lui accorda quatre mille hommes d'infanterie & deux mille chevaux; c'étoit quatre fois plus que ſon contingent. Ces troupes furent cauſe de la victoire de S. Godard ſur le Raab, & cette victoire fit conclure une paix avantageuſe avec les Turcs.

C'eſt une faute eſſentielle à un ſouverain, de laiſſer aguerrir les troupes de ſon voiſin, ſans aguer-

rir les siennes en même temps. Ainsi, il est forcé de prendre parti dans toute guerre de son voisinage ; & le parti qu'il peut prendre avec justice & bienséance, c'est celui qui le rend arbitre contre celui qui ne veut agréer aucun arbitrage. Son intérêt & son devoir, c'est d'empêcher tout agrandissement de territoire, & par conséquent de procurer à chacun la conservation du sien.

Un pareil plan de conduite est très-raisonnable, & il convient de le faire connoître publiquement à ses voisins, afin de dégoûter les princes impatiens de prendre les armes, par la certitude qu'ils auroient de perdre en pure perte les frais de la guerre, les dommages de leurs frontières, & le préjudice que leur causeroit l'interruption du commerce.

Le roi de France peut devenir l'arbitre de l'Europe, pourvu qu'il déclare qu'il ne veut point aggrandir son territoire, & qu'il se déclare contre celui qui refusera les arbitres qu'il leur nommera, ou dont ils conviendront. Or, y a-t-il pour un roi

de France un personnage plus louable & plus honorable, que d'affermir la paix parmi toutes les nations chrétiennes, & d'être regardé dans toute l'Europe comme le pacificateur & le médiateur de tous les différends qui naissent entre les souverains ?

Les canaux navigables sont extrêmement utiles au commerce intérieur du royaume ; c'est par leur moyen que des denrées & des marchandises pesantes ou de grand volume, peuvent se transporter à petits frais d'un lieu où elles sont en abondance & inutiles, dans les lieux où il y en a disette, & enrichir ainsi les vendeurs & les acheteur.

Ricquet, habile ingénieur, proposa dans ce temps-là au Roi de faire remonter les bateaux de la Garonne jusqu'en un endroit, où par différens ruisseaux, il formeroit un canal qui aboutiroit à d'autres rivières & à d'autres canaux, & que ces bateaux arriveroient enfin de l'embouchure de la Garonne, qui est dans l'océan, au port de Cette, qui est

dans la méditerranée, ſans être obligés de paſſer le détroit de Gibraltar. C'eſt ce canal que l'on a pour cela appellé le canal de jonction des deux mers, & enfin le canal de Languedoc.

Colbert, qui étoit naturellement porté aux entrepriſes favorables au commerce, trouva ce projet ſolide & grand; & le fit goûter au Roi. Ainſi Ricquet, avec la protection de la cour, vint heureuſement à bout de l'exécuter; & ce canal ſe trouve effectivement fort utile aux provinces par où il paſſe; parce que les droits de péages & les réparations ſont très-modiques, & que la province veille toujours à empêcher les vexations des péagers.

Ce canal, qui commence près de Toulouſe & qui communique à la Garonne, a plus de ſoixante lieues de long. Il y a cent quatre écluſes pour ſoutenir les eaux qui viennent d'un grand baſſin qui les reçoit de diverſes ſources par divers petits canaux. Ce baſſin eſt de deux cent toiſes de long ſur cent cinquante de

large. Il eſt à Naurouſe, lieu élevé entre Toulouſe & Agde. Une partie de ces eaux deſcend par un canal dans la Garonne à l'océan, l'autre partie deſcend dans une petite rivière à la mer méditerranée. Cet ouvrage fut achevé ſeize ans après, en 1680.

Il y eut cette année pluſieurs fêtes à la cour. Les miniſtres, en ſuivant les maximes du cardinal Mazarin, étoient fort aiſes que les plaiſirs éloignaſſent le Roi de l'application aux affaires du gouvernement. Il leur en revenoit à chacun d'eux plus d'autorité pour décider les affaires de leur département à leur fantaiſie.

ANNÉE 1665.

Longtemps avant Cicéron, les philoſophes tâchoient d'accommoder la liberté de l'homme avec la certitude de la preſcience de DIEU. Les plus ſages s'en tenoient à convenir de ces vérités : 1°, que l'homme eſt libre : 2°, que Dieu prévoit avec certitude les actions libres : 3°, qu'il

ne

ne falloit rejetter ni l'une ni l'autre de ces vérités, quoiqu'ils ne compriſſent pas *comment* ces vérités pouvoient ſe concilier enſemble.

D'autres philoſophes, extrêmes & préſomptueux, nioient hardiment une de ces vérités. Les uns ſoutenoient que l'homme qui méritoit tantôt punition, tantôt récompenſe, étoit libre dans ſes actions; mais ils nioient en même temps que Dieu prévît, avec une certitude parfaite, les actions libres de l'homme.

Les autres ſoutenoient que Dieu prévoyoit tout avec la plus grande certitude, que c'étoit lui qui faiſoit mouvoir l'homme, & qui lui faiſoit choiſir, tantôt le mal moral, tantôt le bien; mais ils nioient que l'homme fût libre & qu'il méritât ni punition ni récompenſe.

Chacun de ces deux partis de philoſophes extrêmes, étoit forcé d'avouer des concluſions très-abſurdes, qui ſe tiroient naturellement de leurs opinions oppoſées, au lieu que les plus ſages, en avouant qu'ils ne concevoient pas *la maniere*

de concilier ces deux vérités, n'étoient point obligés d'adopter ces abſurdités.

On dit que Cicéron, ſur cette queſtion de la liberté de l'homme & de la préſcience de Dieu, diſoit, que s'il falloit opter, il aimeroit mieux dire que l'homme eſt libre, & que Dieu ne prévoit pas avec une certitude parfaite les actions humaines parfaitement libres: mais heureuſement, l'homme ſage n'eſt pas dans l'obligation de nier aucune de ces deux vérités. Il ſe contente d'avouer qu'il ne ſçauroit les concilier. Mais la plupart des hommes, par impatience, par préſomption, par vanité, par eſprit de parti, par l'envie de ſe diſtinguer, ou entreprennent avec des mots obſcurs de faire cette conciliation, ou ſoutiennent une vérité, en condamnant d'erreur la vérité oppoſée, & ouvrent par-là un grand champ à des diſputes éternelles.

Les mêmes diſputes reviennent de tems en tems parmi les hommes, & y reviendront toujours de ſiècle en ſiècle; mais il y a des ſiècles où

elles font plus de bruit que dans d'autres. Elles firent beaucoup de bruit du tems de Pélage, moine Ecoſſois, qui s'étoit retiré dans la Paleſtine, & qui eut pour adverſaire Saint Auguſtin, évêque d'Hippone en Afrique, il y a treize cens ans; à l'occaſion du mot de *grace*, que chacun d'eux interprétoit à ſa manière.

Cette diſpute recommença en Europe du tems de l'établiſſement des héréſies de Luther & de Calvin. Elle ſe réchauffa chez les Hollandois, & y produiſit le Synode de Dordrecht en 1618. Elle ſe ralluma fortement en France parmi les théologiens vers 1640, à l'occaſion d'un livre latin compoſé par Janſénius, évêque d'Ypres.

Le conſeil du Roi crut pouvoir faire ceſſer ces diſputes par une déciſion du pape en 1665, par laquelle il condamnoit cinq propoſitions qui contenoient le précis de la doctrine de Janſénius, & on dreſſa un formulaire pour le faire ſigner à tous les prêtres, & particulièrement à tous les bénéficiers; mais les diſpu-

tes ne ceſſerent point; elles devinrent même très-dangereuſes pour la tranquillité de l'état, parce qu'on pouvoit les regarder comme les premières étincelles d'une guerre civile.

Les hommes aiment les partis, ſoit comme une occaſion de ſe diſtinguer, ſoit pour avoir le plaiſir de ſe venger de ceux dont ils ſont mépriſés. Les femmes s'en mêlent volontiers par les mêmes motifs, & chacun, par zèle pour ſon parti, ſe plait à offenſer en différentes manières le parti oppoſé. Chaque parti appelle & croit ſon opinion *la vérité*. Chaque parti croit que c'eſt une œuvre *de charité* de perſécuter le parti oppoſé, de l'abattre, de l'anéantir.

Il eſt donc de la dernière importance pour l'état, de calmer, d'aſſoupir, & d'éteindre entièrement ces querelles de religion dans leur naiſſance. Il faut, à cet effet, punir ceux qui auront déſobéi à l'ordonnance du ſilence, en écrivant ou en prêchant; mais il faudroit pour cela un bureau de tranquillité, compoſé de

conſeillers qui veillaſſent à impoſer les punitions aux écrivains & aux prédicateurs coupables d'hoſtilité, c'eſt-à-dire, de controverſe. *On ſe trompe lourdement quand on croit appaiſer les diſputes des théologiens par des déciſions ; on ne fait qu'aigrir les eſprits de ceux qui ſont condamnés, & autoriſer l'eſprit de perſécution qui fait naître les révoltes.*

Le ſeul parti eſt le ſilence des deux partis ; la non controverſe, la tranquillité, la patience ; car les partis ceſſent de combattre, dès qu'on ne parle plus du ſujet de la querelle ; & en trente ou quarante ans, tout eſt enſeveli dans l'oubli, parce que les jeunes gens ne prennent plus parti dans une querelle dont il n'eſt plus queſtion dans le monde. *Les déciſions ne font que des perſécuteurs, des perſécutés, des hérétiques, & des rebelles ;* au lieu qu'avec le remède du ſimple ſilence on conſerve l'union, la paix, la charité, l'autorité, l'obéiſſance, & ſur-tout la tranquillité.

Il n'y a jamais rien à craindre pour la vérité ; le tems la découvre à tout

le monde, ſi c'eſt vérité; & le tems l'enſevelit pour toujours, ſi c'eſt erreur.

D'ailleurs, on ſe paſſe bien, pour faire ſon ſalut, de certaines vérités pendant des ſiècles entiers, puiſqu'avant les diſputes on s'en étoit bien paſſé pour ſe ſauver; au lieu que l'on ne peut jamais ſe paſſer de la charité, de la juſtice & de la bienfaiſance dans la religion, ni de la concorde dans la ſociété.

Quand, par le parti du ſilence, la vérité demeureroit opprimée, ce ne ſeroit que pour quelque tems; quand elle ſeroit, pour ainſi dire, plongée dans l'obſcurité, il eſt ſûr qu'elle en ſortiroit un jour triomphante de l'erreur: elle ne peut jamais être anéantie: elle ſurnage & revient toujours ſur l'eau, & par ſa nature elle luit & ſe fait connoître avec le tems comme la lumière.

Il y a même une obſervation conſidérable pour le parti du ſilence contre le parti de la déciſion; c'eſt que l'erreur eſt toujours excuſable, parce qu'elle n'eſt jamais volontaire; au

lieu que le défaut d'obéiſſance à la déciſion légitime, rend criminel & condamnable quiconque déſobéit. Or n'eſt-il pas d'un bon prince de préférer le parti qui ne fait que des malheureux très-excuſables, au parti qui fait des criminels condamnables devant Dieu & devant les hommes?

Je ſçai bien que les gens de parti, qui haïſſent le parti oppoſé, & qui le haïſſent, à ce qu'ils croyent, par un eſprit de charité, conſeillent la déciſion, & non pas le ſilence; d'un côté pour avoir l'honneur de la victoire, & de l'autre pour avoir le plaiſir de ſe venger impunément, par la perſécution de ceux qui ont oſé leur réſiſter, & attaquer leurs opinions.

Mais plus ils inſiſtent pour la déciſion, plus les ſages magiſtrats doivent inſiſter pour faire obſerver le parti du ſilence. Le plus grand nombre des magiſtrats Hollandois fut imprudemment pour l'intolérance, & pour faire une déciſion ſur les diſputes de la grace en 1618; & leur avis paſſa, malgré l'avis du plus pe-

tit nombre, qui opinoient ſagement au parti du ſilence. Il ſe tint un ſynode à Dordrecht. Les Gomariſtes triomphèrent des Arminiens; mais ils ne les perſuadèrent pas, ni eux, ni leurs ſucceſſeurs; & peu s'en fallut que la république ne tombât dans la guerre civile pour la querelle de Gomarus & d'Arminius, deux ſimples curés; parce que les états, au lieu du parti du ſilence, prirent malhabilement le parti de la déciſion. Or le conſeil du feu Roi Louis XIV ſuivit imprudemment en 1665 le mauvais exemple des Hollandois de 1618.

Tandis que l'on prenoit le mauvais parti de la déciſion ſur la religion, Colbert prenoit des meſures ſages ſur le commerce des glaces de miroir. Il avoit ſagement remarqué, qu'une partie de notre argent paſſoit à Veniſe pour les glaces, & pour les points ou dentelles; qu'il en paſſoit en Angleterre pour les beaux draps & pour la belle teinture en rouge; qu'il en paſſoit en Flandre pour les tapiſſeries; & qu'au lieu de payer à

bon marché le travail des François en les occupant à des manufactures, nous payions bien cher le travail des étrangers, qui étoient souvent nos ennemis.

Ces remarques le déterminèrent à établir en France des manufactures de glaces, de points de France, de draps fins, & des teintures parfaites. Il fit venir d'excellens ouvriers des pays étrangers, & l'on commença cette année 1665 l'exécution de ces projets. On établit un fourneau pour faire des glaces dans le bois de Tour-la-ville auprès de Cherbourg, à trois lieues de Saint-Pierre-Egliſe, lieu de ma naiſſance, dans la Normandie occidentale; & cette manufacture s'eſt depuis perfectionnée à St. Gobin en Picardie, par l'invention des glaces coulées.

Colbert établit auſſi au fauxbourg St. Marcel de Paris ſur la rivière des Gobelins, la manufacture des tapiſſeries, & celle des teintures de laine; & dans la rue St. Denis, on établit les manufactures des points de France: on établit en même tems

en différens endroits du royaume, comme à Elbeuf, des manufactures de draps très fins. Ainsi notre argent nous resta, & ce qui étoit plus important, beaucoup d'ouvriers inutiles furent employés, & plusieurs furent employés plus utilement du double qu'ils n'étoient.

Les charges de judicature commencerent à se vendre sous Louis XII, il y a plus de deux cens ans; mais quand un officier mouroit sans avoir vendu, le Roi vendoit la charge du mort. Un nommé Paulet, sous le règne de Henri le Grand, proposa de laisser la liberté de payer tous les ans au Roi une somme ou droit annuel, moyennant quoi les offices seroient héréditaires; cela fut agréé & du Roi, & des officiers de justice.

Comme Paulet, l'inventeur, fut le premier fermier de ce droit annuel, on appella ce droit la taxe de Paulet, & par corruption la Paulette. Le Roi par une déclaration, confirma cette année ce droit, & fixa le prix des charges qui étoient montées

à des prix exceſſifs : mais les riches financiers qui vouloient en achèter pour leurs enfans, & qui ſous main donnoient des ſupplémens aux vendeurs, rendirent ces fixations inutiles ; & comme à Rouen les familles marchandes s'emparent tous les jours des charges du parlement de Normandie, au grand préjudice du commerce, les familles financières s'emparent tous les jours des charges du parlement de Paris ; de ce parlement des pairs, qui par ce moyen a déjà perdu beaucoup de ſon autorité.

Par cette vénalité, le financier riche, pareſſeux, voluptueux, ſans vertu & ſans talens, à la honte de notre gouvernement, eſt préféré au gentilhomme intelligent, laborieux, inſtruit & vertueux, lorſqu'il n'a pas aſſez d'argent pour acheter : encore ſi pour exciter l'émulation des jeunes gens au travail, le Roi avoit ſongé à faire dans la robbe ce qu'il a fait depuis dans les emplois de guerre, de faire porter au tréſor royal le prix de la fixation, afin de pouvoir choiſir le meilleur par ſcrutin entre divers

ſujets: mais juſqu'ici le miniſtère de la guerre a été toujours mieux gouverné que celui de la robbe.

Au commencement de 1665, on commença à voir paroître le Journal des ſçavans de France, qui a été le modèle ſur lequel on en a fait depuis en divers endroits de l'Europe. Il contient les nouvelles qui regardent les ouvrages nouveaux des ſçavans; & par des extraits de leurs livres, ce Journal doit en faire connoître ce qu'il y a de nouveau & de plus important au bonheur de la ſociété. On pourroit le rendre meilleur, ſi l'état avec des penſions y vouloit employer de meilleurs ouvriers, en plus grand nombre, & ſur une forme plus utile & plus agréable.

Sur la fin de cette année, mourut le Roi d'Eſpagne Philippe IV, âgé de ſoixante ans. Il n'avoit pas dans ſa jeuneſſe ménagé ſa ſanté; & il mourut plutôt par la caducité qu'amènent les plaiſirs immodérés, que par celle qu'amène la grande vieilleſſe. Il étoit doux, patient, peu entreprenant, trouvant tout difficile

le, peu laborieux, & ayant besoin d'un ministre général. Aussi en eut-il toujours, comme Louis XIII en avoit eu.

Année 1666.

La Reine Anne d'Autriche mere du Roi, mourut en 1666. Elle avoit été déclarée régente à la mort de son mari en 1643. Elle continua de gouverner après la majorité du Roi, arrivée en Septembre 1651, par ce que la majorité qui se donne à nos Rois à treize & un jour depuis l'ordonnance de Charles Cinquième, il y a plus de trois cens ans, n'est qu'une pure cérémonie; & effectivement un enfant de treize ans & un jour n'est qu'un enfant qui ne peut avoir que la connoissance & la fermeté d'un enfant; ainsi elle ne cessa proprement de gouverner qu'à la mort du cardinal Mazarin, son favori & son ministre général, arrivée en 1661. De sorte que l'on peut dire que son gouvernement dura près de dix-huit ans.

Sa régence fut presque toujours agitée de factions & même de guerres civiles, parce que Mazarin, son

miniſtre général ne ſçut pas comme Richelieu ſe faire aſſez craindre des eſprits ſéditieux ; il étoit plus fin qu'habile, facile à allarmer. Ainſi, dans les temps de trouble, loin d'encourager la Reine, il étoit le premier à l'intimider.

Elle prit cependant malgré lui deux ou trois réſolutions hardies ; mais la timidité naturelle de l'Italien reprenant le deſſus, la cour en revenoit à chercher à tromper par les négociations, au lieu de ſe ſoutenir par de nouvelles actions de vigueur.

La Reine avoit naturellement beaucoup de courage, & ſurtout de la conſtance dans ſes ſentimens : c'eſt opiniâtreté quand on ſuit l'erreur & le mauvais parti ; mais c'eſt fermeté quand on ſuit la vérité & le meilleur parti. La conſtance eſt, à mon avis, la principale qualité pour acquérir de l'autorité ; il faut vouloir ce que l'on veut avec courage, & même avec un peu de colère quand on trouve de la réſiſtance : mais ſurtout il faut, pour être obéi, vouloir longtems la même choſe avec conſtance.

Rien ne diminue tant le crédit, & par conſéquent l'autorité, que l'inconſtance. On peut dire même qu'à tout peſer les mauvais partis que prend celui qui gouverne faute de lumières, ſont en moindre nombre, & plus faciles à réparer, que les mauvais partis qu'il prend faute de fermeté ou, ſi l'on veut, faute d'opiniâtreté.

Je ſuis perſuadé que ſi par bonheur la Reine eut rencontré un miniſtre courageux, elle auroit eu une beaucoup plus grande autorité, & une régence fort tranquille. Ainſi elle n'eût pas acquis moins de gloire dans le gouvernement des François, que la reine Elizabeth en avoit acquis, ſoixante ans auparavant, dans le gouvernement des Anglois.

Ces caractères timides n'acquièrent jamais une autorité abſolue : ils n'ont jamais qu'une demi-autorité, parce qu'on peut facilement les intimider, les ébranler, & les faire changer. Ils perdent ainſi de leur crédit, & ſont forcés de chercher avec beaucoup de peine, par des fi-

neſſes, ce qu'ils obtiendroient au quadruple, & facilement, par la voie d'autorité & de hardieſſe.

Je dirai même que les lumières, ou naturelles ou acquiſes, quelque grandes qu'elles ſoient, ne donnent point de conſtance, parce que lorſque l'on eſt facile à intimider, on agit très-ſouvent par l'impreſſion de la peur malgré ſes propres lumières.

Avec ces ſortes de caractères, les miniſtres qui ont le ſecret de donner beaucoup de défiance de tous ceux qui environnent le prince, d'inſpirer beaucoup de crainte & de ſe faire valoir en diſſipant quelquefois les craintes, prennent bientôt le deſſus ſur ceux qui n'ont pas l'art d'inſpirer de la crainte.

Anne d'Autriche voulut toujours conſtamment, & regarda comme le chef-d'œuvre de ſa régence, le mariage de ſon fils avec ſa nièce. Elle y parvint; & c'eſt à cette conſtance de caractère qu'eſt dû le règne d'une branche de la maiſon de France, ſur la monarchie d'Eſpagne.

Elle eût bien deſiré que ſon fils

n'eût jamais eu de guerre avec l'Espagne; & le Roi, par déférence pour ses sentimens, ne songea point, tant qu'elle vécut, à faire revivre les droits de la Reine sa femme auxquels il avoit solemnellement renoncé, & qui étoient éteints par cette renonciation solemnelle. Mais, à l'inspiration du ministre de la guerre, qui vouloit augmenter son crédit, il résolut, dès qu'elle fut morte, de prendre des mesures pour conquérir la Flandre sur l'Espagne.

Funeste résolution, qui a entraîné son Etat riche & florissant dans des dettes immenses, dont il ne se relevera jamais, s'il ne se trouve parmi nos rois un Salomon qui, par une longue & solide paix, par beaucoup de prudence, par une grande économie & par un long règne, ne trouve le moyen de rembourser les dettes de l'état, & d'augmenter son revenu par l'augmentation du commerce maritime, & du revenu de ses sujets.

Les Hollandois furent assez imprudens pour disputer l'honneur du pavillon aux Anglois, & pour ne pas ac-

commoder à l'amiable quelques affaires d'intérêt de peu d'importance d'entre les ſujets des deux nations, à l'occaſion de leur commerce. Ce fut une grande faute de politique pour ceux qui gouvernoient la république, de mal meſurer leurs forces. Auſſi perdirent-ils leurs prétentions, & perdirent-ils encore par-deſſus la dépenſe de la guerre, qui monta à plus de quinze cent mille marcs d'argent, ou ſoixante-quinze millions, ſans compter la perte des hommes qu'ils auroient pu éviter en prenant le roi pour arbitre, ou les ſouverains qu'ils auroient nommés.

Le penſionnaire Jean Witt, principal miniſtre Hollandois, homme d'une grande fermeté, fut fort blâmé de n'avoir pas porté ſes maîtres plutôt à l'accommodement qu'à la guerre. Ce fut une grande faute d'un grand homme qui, après être entré facilement comme bon citoyen dans le reſſentiment de ſa nation contre le procédé des Anglois, ne fit pas aſſez d'attention que, *dans les affaires d'état, il faut compter les reſſentimens*

pour rien, & les vrais intérêts pour tout : c'eſt que les reſſentimens ſont des maux qui s'évanouiſſent en peu de temps; au lieu que les dépenſes ſont des maux qui ſe font ſentir longtemps.

Ce qui met l'imprudence du Penſionnaire en évidence, c'eſt que quand, dans les deux années de guerre, la Hollande auroit par ſes victoires, & par un traité ſubſéquent, emporté toutes ſes prétentions, elle n'auroit rien gagné qui valût la dixième partie des hommes qu'elle perdit, & de l'argent qu'elle dépenſa; & que les traités de paix entre ſouverains ſont ſouvent encore moins durables que des traités de trèves.

La raiſon, c'eſt que celui qui cède à celui qui a la ſupériorité de force, ne croit pas céder rien à la juſtice; mais céder tout à la ſupériorité de force, qui eſt journalière, & qui paſſe tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ſelon les viciſſitudes des choſes humaines qui dépendent d'une infinité de cauſes, que la plus

profonde prudence ne ſçauroit prévoir.

On pourroit excuſer de Witt, en diſant que la Hollande comptoit ſur le ſecours de France qui lui manqua. Mais, dans une affaire ſi importante, peut-on compter ſur le ſecours d'un allié qui n'a pas le même intérêt à la guerre que l'offenſé, & qui ſouvent en a ſecrètement un tout contraire? Cet intérêt ſecret du Roi de France étoit que, dans le deſſein de faire quelques conquêtes en Flandre, il avoit beſoin que l'Angleterre demeurât neutre; & c'eſt ce malheureux deſſein qui éclata l'année ſuivante, après s'être aſſuré de la neutralité des Anglois, ſi tant eſt qu'on pût jamais en être sûr.

Colbert commença cette année l'établiſſement de l'académie des ſciences. Cet établiſſement fut perfectionné vingt-trois ans après, c'eſt-à-dire, en 1699. Mais il y auroit encore pluſieurs moyens de le rendre beaucoup plus utile à la nation, en dirigeant par des récompenſes l'eſprit des ſçavans, beau-

coup moins vers la ſpéculation & vers la curioſité, & beaucoup plus vers la perfection des arts, & vers la plus grande utilité. Pourquoi ne pourroit-on pas, par exemple, partager en ſix claſſes les arts les plus importans à l'état, & mettre à la tête de chaque claſſe trois académiciens deſtinés à cultiver particulièrement les arts de leur claſſe, avec des récompenſes promiſes à ceux qui y feroient des découvertes utiles, à proportion de leur utilité, ſuivant le jugement du conſeil? récompenſes qui feroient, en rente de vingt ans, la deux centième partie de cette utilité annuelle. J'en ai parlé amplement ailleurs.

ANNÉE 1667.

Cette année, le Roi fut fort occupé. Le miniſtre de la guerre lui fit croire qu'il étoit beau de ſe faire juſtice à lui-même, & de prendre ſur l'Eſpagne pluſieurs villes de Flandre, comme s'il pouvoit être glorieux de violer ſes propres promeſſes.

Ses panégyriſtes ne vantoient que ſes forces, ſans ſonger que la ſupériorité de forces n'eſt louable que par l'uſage que l'on en fait avec juſtice, ſoit pour le bonheur de ſes ſujets, ſoit pour le bonheur de ſes voiſins & des autres nations. Or ſes ſujets, par leurs ſubſides, achetoient des conquêtes dix fois plus qu'elles ne valoient. Il ruinoit ſes voiſins, & les diſpoſoit tous, par ſes hoſtilités, à ſe liguer un jour contre lui, comme contre l'ennemi commun de l'Europe.

Le miniſtre de la guerre lui perſuadoit que ſes voiſins, en le voyant s'aggrandir, & devenir formidable par la priſe de pluſieurs villes, demeureroient, comme on dit, les bras croiſés, & qu'ils ne ſongeroient point à arrêter le cours de ſes conquêtes.

Cependant de grandes conquêtes devoient allarmer ſes voiſins, & les porter à les lui faire reſtituer; & de petites conquêtes ne valoient certainement pas la peine de troubler le repos de l'Europe, & de ſe faire haïr

de ſes propres peuples, auxquels il faiſoit payer des taxes qui ne leur apportoient aucun profit.

Mais il avoit vingt-neuf ans; & à cet âge un eſprit qui n'a point eu de bonne éducation, qui n'a rien lû, qui n'a pu former ſon conſeil que de flateurs ambitieux, qui n'eſt environné que de jeunes gens qui lui veulent plaire par toute ſorte de louanges & de flateries, ne voit jamais guère loin, & ne voit guère bien la vraie valeur des entrepriſes qu'il ſe propoſe; & combien il faut rabattre de ce qu'elles ont d'éclatant pour les yeux du vulgaire; ſur-tout, ſi ce jeune homme a pour miniſtre un homme ambitieux, qui aime plus ſa fortune que ſa nation, & qui ne ſe ſoucie que d'aggrandir ſon autorité aux dépens de ſa patrie, & au préjudice de la réputation de juſtice de ſon maître, qu'il engageoit dans une entrepriſe très-injuſte, & qui eſt par conſéquent dans le fonds très-dèshonorante.

Charleroi, Ath, Binch, Menin, Comines, Deinſe, Tielt, Tournay,

Bergues, Furnes, Armentières; Courtray, Douai, Oudenarde, Aloſt, Lille, ſont les villes que prit le Roi dans cette malheureuſe campagne : je dis malheureuſe pour le Roi, parce qu'il commença malheureuſement à prendre goût aux ſuccès d'une guerre injuſte. Ce fut un appas malheureux, tel qu'en éprouvent les jeunes joueurs, qui ſont aſſez malheureux pour gagner d'abord, & qui, en ſe livrant dans la ſuite à la paſſion & à l'habitude du jeu, ſe ruinent eux & leur famille.

Le Roi, jeune, n'entendoit pas ſes ſujets qui diſoient entr'eux : *N'eſt-il pas aſſez riche ? n'a-t-il pas aſſez de villes ? faut-il qu'il en acquière de nouvelles à nos dépens ? Eſt-ce donc s'enrichir que de nous appauvrir, & d'interrompre notre commerce qui nous fait ſubſiſter ? En aura-t-il un carroſſe de plus, un habit de plus, une meilleure table, & ſurtout une bénédiction de plus de la part de ſes peuples ?*

Il n'entendoit pas ſes voiſins qui commençoient à dire : *Voici un voiſin*

ſin dangereux qui nous coûtera un jour bien des ſoins, bien des plaintes, bien des inquiétudes & bien des misères. Malheur aux voiſins d'un tel prince, qui mépriſe la bonne foi des traités, & qui ſe moque de la manière ſimple & naturelle de les entendre, pour les interpréter ſelon ſes intérêts apparens; ils ne ſeront jamais en ſureté avec lui avec de pareilles interprétations, & avec de pareils intérêts apparens! Car ſon véritable intérêt ſeroit de donner lui ſeul une paix & une tranquillité inaltérables à l'Europe, en forçant le plus fort à accepter des arbitres.

Il n'avoit garde d'entendre rien de tout cela, au milieu de jeunes étourdis qui étoient eux-mêmes intéreſſés à l'embarquer dans différentes entrepriſes, brillantes à la vérité, mais ſans aucune ſolidité, parce qu'elles n'avoient pour baſe, ni la juſtice ni la bienfaiſance.

Tandis que Louvois ne donnoit au Roi que de fauſſes idées ſur la gloire qui peut venir de la ſupériorité de force, tandis qu'il ne lui par-

loit que de deſſeins de conquêtes. Colbert, avec ſon attention pour le dedans de la France, fit achever un travail qui fit depuis beaucoup d'honneur au Roi & à ſon miniſtre : ce fut l'ordonnance pour abréger le cours des procès. C'étoit un bel ouvrage qui coûta beaucoup de peine à Colbert & à ceux qu'il y employa, & qui effectivement a été très-utile au Royaume par l'uniformité que cette ordonnance y établit dans toutes les provinces pour la manière de procéder.

Il eſt vrai qu'il y eſt reſté pluſieurs imperfections, & qu'il en reſtera toujours dans de ſemblables travaux ; mais il ſera facile de remédier à celles que nous avons apperçues, ſi nous formons un bureau perpétuel pour ces corrections, tel ou à peu près ſemblable à celui que Colbert forma pour commencer la réforme de la procédure.

Cette uniformité que le Roi établit alors par toutes les provinces, dans les loix de la procédure, nous fait deſirer que le Roi ſon ſucceſ-

ſeur forme un ſemblable bureau, pour établir dans les mêmes provinces pareille uniformité, par une même loi civile, que l'on pourra appeller *Droit François* pour tout l'empire François, comme Juſtinien avoit fait faire dans un pareil bureau une ordonnance que l'on appella le *Droit Romain* pour tout l'empire Romain.

Nous deſirerions que ce bureau fût perpétuel, pour perfectionner perpétuellement une pareille ordonnance, & que l'on donnât tous les dix ans au public cette ordonnance perfectionnée. C'eſt ſur cette matière que j'ai fait imprimer un ouvrage qui a pour titre : *Projet pour diminuer les ſources des procès.*

C'eſt par le défaut d'un pareil bureau perpétuel, que nos loix civiles ſont ſi longtemps ſans recevoir aucune perfection, quoiqu'elles en aient un ſi grand beſoin ; car on n'y a point touché depuis les réformations des coutumes, depuis cent cinquante ans.

Il eſt vrai que mes deſirs ont com-

mencé à être suivis, & qu'il s'assemble un bureau chez M. le Chancelier pour cet ouvrage; mais il n'embrasse guére que les loix de la procédure; & faute de fonds pour payer de bons travailleurs, le travail n'est guères parfait, & avance peu.

Le Roi, par les soins de Colbert, commença le bâtiment de l'Observatoire, en faveur des Astronomes qui observent le cours des astres & leurs éclipses; afin de perfectionner la géographie, tant sur mer que sur terre: car c'est la principale utilité de l'Astronomie. Et, à cette occasion, je dirai que, s'il doit y avoir à l'Académie trois observateurs pour les astres, il devroit y avoir aussi au moins trois bons géographes dessinateurs, pour faire & pour diriger toutes les cartes de géographie, en leur partageant l'Europe & le reste des parties du monde; puisque le plus utile doit être préféré au plus curieux moins utile.

Le Roi créa un nouveau grade entre colonel & maréchal de camp; c'est celui de brigadier: & il est à

propos de remarquer qu'il feroit bon d'en faire un entre capitaine & colonel, ſous le titre de premier capitaine, qui ne ſeroit pas toujours le plus ancien; & un entre lieutenant-général & maréchal de France, ſous le nom de capitaine-général.

Il en faudroit faire de même dans le clergé, dans la magiſtrature, & multiplier ainſi les degrés, pour augmenter l'émulation, l'application, l'aſſiduité des officiers au travail. Mais cela ſuppoſe l'établiſſement du ſcrutin perfectionné; car, ſans cet établiſſement, nulle émulation, nul travail: on ne ſonge qu'à acquérir des patrons.

Anne'e 1668.

Le Roi qui avoit pris douze ou quinze villes en Flandre ſur le roi d'Eſpagne, dans la campagne de l'année précédente, ſe propoſoit d'y faire de nouvelles conquêtes. Mais cette rapidité d'un jeune conquérant allarma tous les voiſins; ils craignirent qu'il n'en fît bientôt encore autant: il leur devint tout d'un coup

très-formidable. Ainſi les Anglois, les Hollandois & les Suédois firent une ligue pour empêcher les progrès de la France en Flandre. Cette ligue s'appella la *triple alliance*; & les alliés ſollicitèrent ſi puiſſamment la paix, que le traité qui fut ſigné à ſaint Germain, fut ratifié à Aix-la-chapelle au mois de mai 1668 entre la France & l'Eſpagne. Le Roi, pour ſes prétentions & pour les frais de la guerre, garda ce qu'il venoit de conquérir; & la triple alliance fut garante de l'exécution du traité: Sur quoi il eſt à propos de remarquer que ce fut une grande faute à ces alliés de n'avoir pas fait un an plutôt leur alliance, lorſqu'ils virent les premiers préparatifs du roi de France pour rompre la paix des Pyrénées, & pour rendre inutile la renonciation qu'il avoit faite aux droits de la Reine. Ils devoient, pour leur propre ſureté, offrir du ſecours à l'Eſpagne, comme à la puiſſance la plus foible, afin d'empêcher le plus fort de s'aggrandir aux dépens du plus foible, au grand préjudice de la

ſureté de tous les voiſins d'une puiſſance déja ſi grande & ſi ambitieuſe, qui, avec des prétextes auſſi plauſibles, pouvoit rompre impunément ſes derniers traités, & devenir leur ennemie.

Il eſt vrai qu'à la mort du roi Philippe IV, la reine de France ſa fille pouvoit avoir des prétentions ſur une partie de la Flandre, ſi on la regardoit comme ſimple particulière, ſuivant les coutumes de quelques provinces des Pays-bas, qui règlent les ſucceſſions entre citoyens : mais les coutumes ne peuvent donner aucun droit, ſur-tout lorſque, par les traités faits entre ſouverains, il y a dérogation expreſſe aux loix coutumières ; car les traités ſeuls forment entre eux leurs droits reſpectifs ; & quoiqu'il n'y ait pas des garants de l'obſervation mutuelle de ces traités, les loix que les ſouverains ſe ſont faites ne laiſſent pas d'être loix, elles ne laiſſent pas de fonder leurs droits ; & les voiſins juſtes, pour leur propre ſureté devroient toujours ſe regarder comme garants naturels en leur pro-

pre & privé nom, de l'exécution des traités de leurs voiſins, & comme les médiateurs de leurs différends, intéreſſés à empêcher la guerre & toutes hoſtilités.

Il y avoit donc une loi de renonciation expreſſe de la part de la reine de France & du Roi ſon mari; & c'étoit aller contre la bonne foi avec laquelle on contracte, & avec laquelle on doit toujours interpréter les promeſſes & les autres clauſes des traités, ou les articles de ces loix de convention, que de dire que, pour la plus grande utilité des états ſouverains d'Europe, une fille ne puiſſe pas pour ſa dot renoncer à ſes droits, & particulièrement lorſqu'elle ſe trouve très-avantageuſement mariée.

Pour ſentir l'injuſtice des prétendus droits de la Reine, le jeune roi de France n'avoit qu'à ſe ſuppoſer pour un moment roi d'Eſpagne, & il auroit vu dans le moment qu'une pareille prétention devoit paroître évidemment injuſte à des juges déſintéreſſés. Qu'auroit-il dit en pareil

cas, si un souverain plus puissant que lui eût ainsi manqué formellement à sa promesse & à ses sermens ?

Le Roi qui, de saint Germain en Laye, alloit quelquefois, comme le roi Louis XIII, à la chasse du côté de Versailles, se mit en tête d'aggrandir le petit château que le Roi son père y avoit fait bâtir pour y faire des petits repas de chasse : ainsi peu à peu il y fit beaucoup trop de dépense pour un lieu qui, par comparaison à la situation de saint Germain, & à d'autres situations heureuses, étoit très-inférieur, soit pour l'air, soit pour la vue. Car s'il avoit mis à bâtir à saint Germain, à la place du château neuf, le quart de quarante millions qu'il dépensa depuis à Versailles, il auroit été fort loué ; au lieu qu'il fut fort blâmé de lever sur son peuple une si grande somme, pour embellir un lieu que la nature n'avoit pas à beaucoup près si embelli que saint Germain. Ce fut, entre ses entrepriſes une faute très-considérable faite contre le bon sens ; & ce qui est plus important, ce fut une

grande injuſtice contre ſon peuple que cette grande dépenſe. Car, pour en juger, il n'avoit qu'à ſe mettre pour un moment à la place de ſes ſujets, auroit-il trouvé juſte que le Roi fît une ſi grande dépenſe & auſſi inutile à leurs dépens ? Mais on ne l'avoit pas, dans ſon éducation, accoutumé à diſcerner le juſte de l'injuſte, en conſultant la règle ſimple : Voudriez-vous que l'on fît contre vous ce que vous faites contre les autres ?

Colbert eut le bon eſprit de faire réparer Paris d'un pavé plus grand, plus dur, & beaucoup plus commode que l'ancien, & de paver quantité de rues qui n'étoient point pavées ; & en augmentant de plus de moitié le guet à pied & le guet à cheval, il purgea la ville de quantité de filoux & de voleurs, qui empêchoient que l'on ne pût ſortir dans les rues ſans eſcorte, dès que la nuit commençoit. Quelques années après, il y établit des lanternes & des tombereaux pour porter les boues au-delà des fauxbourgs. Ces nouvelles

commodités ont beaucoup aidé à l'aggrandiſſement de la capitale, & j'ai prouvé ailleurs que, ſuivant les loix de la bonne politique, on ne ſçauroit trop aggrandir, & trop laiſſer peupler les capitales des états, pourvu que l'on augmente à proportion la police, l'ordre, les places publiques, le nombre des juges, & le nombre des archers.

On établit des chambres pour purger les provinces des faux nobles; mais on vendit bientôt après la nobleſſe à trop bon marché : les lettres de nobleſſe ne coûtoient qu'environ deux cent cinquante marcs d'argent.

Il me ſemble qu'il devroit y avoir deux ſortes de degrés de nobleſſe : la première claſſe, appellée ancienne, de deux cent cinquante ans de poſſeſſion, & au-deſſus, c'eſt ſept ou huit générations : & la ſeconde claſſe, au-deſſous de deux cent cinquante ans de poſſeſſion, avec une marque d'honneur différente de la première; à moins que quelque deſcendant n'eût fait quelque ouvrage important & excellent, ou rempli quelque

emploi considérable pour l'utilité de la patrie, en faveur duquel le Roi donneroit des lettres honorables pour entrer dans la première classe, dans laquelle le Roi feroit des ducs & des comtes non héréditaires, mais purement personnels.

ANNÉE 1669.

Les Hollandois, plus intéressés qu'aucune autre nation à conserver à l'Espagne les villes de Flandre, comme une barrière qui les mettoit à couvert de la puissance de la France, avoient aussi travaillé avec plus de vivacité à former la triple alliance contre l'aggrandissement de cette monarchie, qui ne pouvoit se fortifier de leur côté, sans diminuer leur propre fureté. Ils avoient effectivement arrêté tout d'un coup par leur triple alliance le torrent qui les menaçoit, & ils profitèrent habilement du mécontentement où les Suédois étoient de ce que la France avoit imprudemment cessé de leur payer les douze cent mille livres, par an,

de ſubſides portés par les traités précédens.

Les Hollandois ſaiſirent l'occaſion, & promirent aux Suédois de leur payer ces quatre cens mille onces d'argent, & les payèrent même d'avance.

Le Roi étoit donc demeuré très-irrité contr'eux, & Louvois ſon miniſtre ne ceſſoit de l'aigrir, repréſentant ſouvent que, ſans les ſecours que la France leur a donnés en différens temps, ils n'auroient jamais pu ſe ſoutenir contre l'Eſpagne, & cela étoit vrai; mais il ne lui diſoit pas qu'il étoit alors de l'intérêt de la France de les ſecourir. Il n'avoit garde de lui dire non plus une autre vérité, qui eſt, que le même intérêt de leur conſervation, qui les avoit obligés autrefois à avoir recours à la France contre l'Eſpagne trop puiſſante, les obligeoit préſentement à ſoutenir l'Eſpagne elle-même, devenue trop foible contre la France trop puiſſante. Ils n'avoient donc dans le fond aucun tort avec la France, ſi ce n'eſt pas un tort, & ſi c'eſt

une prudence louable de pourvoir à sa propre conservation : mais le Roi, jeune & peu équitable à cet égard, demeuroit toujours irrité contr'eux, & cherchoit à s'en venger.

Ainsi Louvois lui persuada facilement, que s'il pouvoit détacher l'Angleterre de la triple alliance, il pourroit faire sentir sa vengeance aux Hollandois, en épargnant les places d'Espagne qui demeureroient neutres. Le but de ce ministre de la guerre étoit d'entretenir toujours le Roi dans des idées de conquêtes. Ainsi il commença dès 1669, à se préparer à faire la guerre aux Hollandois.

Le Roi, pour mieux couvrir son jeu, fit un voyage en Flandre, sous prétexte qu'il vouloit aller visiter ses conquêtes. Il engagea Madame sa belle-sœur, & sœur du roi d'Angleterre, à passer la mer pour négocier un traité secret avec le roi son frère, afin d'abaisser la fierté des Hollandois, que leurs richesses avoient rendus, disoit-on, un peu insolens, & dont le commerce florissant fai-

soit préjudice au commerce des Anglois.

Ainsi Madame étant avec le reste de la cour à Calais, demanda permission au Roi de faire le trajet de sept lieues, pour aller voir le roi son frère à Douvres, qui paroissoit s'y rencontrer comme par hasard. Elle y alla, elle y porta de l'or, mena de jolies filles, & avec son or, & avec la belle mademoiselle de Kerouart, elle obtint du Roi son frère le traité qu'elle avoit négocié secrettement avec lui, qui consistoit dans la promesse que faisoit le roi d'Angleterre, de laisser mortifier & punir les Hollandois de leur prétendue ingratitude, sans leur donner aucun secours contre la France.

Madame mourut l'année d'après. Mademoiselle de Kerouart repassa en Angleterre : elle devint bientôt mère du duc de Richemont, & fut toujours fort liée avec Barillon, ambassadeur de France, qui dans les années suivantes lui fournissoit de l'argent de France, à mesure qu'elle obtenoit l'inaction du roi d'Angleterre.

S'il eût fallu agir & fournir des troupes & des vaiſſeaux, le roi d'Angleterre n'en eût pas été le maître ſans ſon parlement, qui ordonne les ſubſides. Mais pour l'inaction qui ne demande aucun ſubſide, il en étoit preſque entièrement le maître, & il ſe prêtoit d'autant plus volontiers à cette inaction qu'il étoit lui-même pareſſeux; & que pour ne rien faire il recevoit de l'argent de la France par mademoiſelle de Kerouart, depuis ducheſſe de Portſmouth.

Durant ces négociations, tendantes à cette guerre que Louvois vouloit allumer, Colbert ſongeoit à bonifier l'intérieur de l'état. Et comme il vit que les bois à bâtir, & les bois de marine commençoient à devenir rares, il fit publier l'ordonnance des Eaux & Forêts, qui défendoit d'abattre des bois de futaie ſans permiſſion du Roi. Et la cour ſe rendant particulièrement difficile ſur les bois des eccléſiaſtiques, elle ordonna que le quart de leurs bois taillis ſeroit laiſſé en réſerve pour croître en futaie.

Il y a d'excellentes choſes dans cette ordonnance, mais il s'en faut bien que ceux qui y ont travaillé aient tout prévu : & ce fut une faute au miniſtre de n'avoir pas laiſſé à un bureau perpétuel le ſoin de perfectionner de temps en temps cette ordonnance ; il avoit fait la même faute ſur l'ordonnance civile de 1667, en ne laiſſant pas à un bureau le ſoin de revoir les mémoires pour y ajouter & y retrancher, dix ans après, lorſque l'expérience journalière en auroit montré les défauts. Or un même bureau auroit ſuffi.

Une autre faute, ce fut de laiſſer pour les eaux & forêts une juriſdiction ſéparée, au lieu d'unir cette juriſdiction à la juriſdiction royale. Ces petites juriſdictions ſéparées produiſent beaucoup plus d'injuſtices, parce que l'intérêt particulier y domine beaucoup davantage que l'intérêt public ; & parce que dans les grandes compagnies il eſt bien plus honteux d'être noté comme corruptible, comme injuſte, comme n'ayant pour objet que ſon intérêt particu-

lier, que dans une petite compagnie; où pour l'ordinaire les membres en viennent à s'accorder tous en un point, qui eſt de ſe paſſer mutuellement pluſieurs petites injuſtices lucratives ſans en murmurer. D'ailleurs cela multiplie les procès de compétence, & cauſe par conſéquent du préjudice pour les parties.

Cette année, arriva la priſe de Candie par les Turcs ſur les Vénitiens, dont les forces n'ont fait depuis cet emps-là qu'aller en diminuant. La première faute qu'ils firent, ce fut de ne pas faire tous leurs efforts pour ſe faire comprendre par l'Empereur dans la trêve de vingt ans faite en 1664, après la bataille de Saint Godart; car enfin, quand il leur en auroit coûté trois millions, payables en trois ans à l'Empereur, ils y auroient gagné le triple, & auroient conſervé Candie & leurs autres Iſles de l'Archipel. Et l'Empereur y auroit encore gagné de ne point laiſſer aguerrir & aggrandir les Turcs ſes ennemis naturels.

Ces deux puiſſances firent encore une faute conſidérable de ne pas négocier une alliance mutuelle défenſive avec les autres voiſins des Turcs, avec la Pologne, avec la Moſcovie, & même avec le roi de Perſe, ou bien pour faire la guerre offenſive tous enſemble, après la trêve de vingt ans finie, & pour être garants mutuels des conquêtes qu'ils feroient durant la guerre. Mais après tout, qu'eſt-ce que des conquêtes reſpectives des ſouverains, que des promeſſes d'enfans, qui coûtent beaucoup à obtenir, & qui s'en iront toujours en fumée tant qu'ils ne formeront point en Europe la diéte Européane?

Anne'e 1670.

Les Hollandois apperçurent aiſément que le roi d'Angleterre n'étoit pas un allié fort ſûr pour eux contre la France. Ainſi ils firent prudemment une nouvelle alliance défenſive avec l'Eſpagne & l'Empereur: ils renouvellèrent même la triple alliance à la Haye avec l'Angleterre & la Sué-

de; mais ils craignoient toujours d'être insultés par la France sous un ministre qui ne pouvoit avoir longtemps un grand crédit, que par de longues guerres avec nos voisins.

Les Algériens craignant nos forces maritimes, firent une paix, ou plutôt une trêve avec nous, dans le dessein de rompre bientôt avec les Anglois ou avec les Hollandois, afin de pouvoir entretenir la piraterie qui leur apporteroit de l'argent : & ils en useront toujours ainsi, aussi-bien que les Tunisiens, les Tripolins & les Saletins, tant que les puissances de l'Europe ne contribueront point, à proportion de leur commerce du Levant, à augmenter les forces navales des chevaliers de Malthe pour détruire ces Corsaires Mahométans.

Nos loix & nos coutumes sur la procédure criminelle n'étoient pas uniformes dans les différens parlemens ; il y manquoit même beaucoup de décisions. Colbert forma un bureau pour les compiler, pour les uniformiser, & pour les perfectionner, &

Il en réſulta le *Code* nommé *Criminel*, qui a été très-utile. Mais faute au miniſtre d'avoir rendu le bureau perpétuel, cette ordonnance eſt beaucoup plus imparfaite qu'elle ne ſeroit, s'il étoit reſté un bureau propre à recevoir les bons mémoires qu'auroit fourni l'expérience depuis ſoixante-cinq ans.

Il nous manque même une ordonnance complette, qui ramaſſe toutes les loix pénales & corporelles, & qui augmente les peines de certains crimes : car, par exemple, on ne punit point aſſez en France le vol ſimple, fait par adreſſe, par ces ſcélérats qu'on appelle *filoux* : car faute de punition de mort, ces bandes des filoux deviennent des pépinières de voleurs & de meurtriers. Or, ſi tout vol dans ſon origine de filoux étoit puni de mort, il y auroit les trois quarts moins de voleurs.

Si le vol eſt peu de choſe, perſonne ne volera, & ne ſe mettra en danger d'être pendu pour peu de choſe : or, ſi peu de perſonnes penſent à voler ſubtilement, il ſe for-

mera beaucoup moins de filoux, & par conſéquent beaucoup moins de voleurs.

Il y eut auſſi cette année une déclaration en faveur des enfans trouvés de Paris, méthode que l'on a depuis peu ſuivie à Londres. Nous devons ces ordonnances aux travaux de Colbert, qui auroit beaucoup amélioré l'état ſi Louvois avoit pû acquérir du crédit autrement que par la guerre, & cela fût arrivé s'il eût eu dans ſon miniſtère encore les affaires étrangères, le commerce maritime, & les Colonies; & ſi l'on eût donné à un troiſième miniſtre toutes les affaires du dedans du royaume, excepté les finances & le commerce dudans, que Colbert eût gouverné à merveille; mais malheureuſement ce partage des miniſtères dont on trouva le projet dans les papiers du Dauphin, duc de Bourgogne, n'étoit pas encore inventé.

ANNÉE 1671.

Les Hollandois avoient fait frap-

per une médaille en 1668, qui étoit un monument de leur vanité. C'étoit la figure de Pallas, tenant un ſceptre, & foulant aux pieds la diſcorde, avec ces mots, *mitis & fortis*, douce, patiente & courageuſe, & au-deſſous ces mots : *Procul hinc mala beſtia regnis*, loin d'ici la bête dangereuſe aux gouvernemens ; & au revers étoit le lion belgique, tenant entre ſes grifes un canon, avec ces mots : *Sic fines noſtros tutamur & undas*, c'eſt ainſi que nous défendons nos frontieres par terre & par mer ; & au-deſſous étoit cette inſcription : *Aſſertis legibus, emendatis ſacris, adjunctis defenſis, conciliatis Regibus, vindicata marium libertate, pace egregia virtute armorum partâ, ſtabilita orbis Europei quiete, numiſma hoc Status fœderati Belgii cudi fecerunt.* 1668.

Les loix affermies, la religion perfectionnée, les alliés protégés, les Rois pacifiés, la liberté des mers aſſurée, une paix glorieuſe acquiſe par la ſupériorité de la valeur & des armes, la tranquillité de l'Europe

ſolidement établie, ont déterminé les états de Hollande à faire frapper cette médaille.

Cette médaille parut dans le temps de la paix d'Aix-la-Chapelle de 1668. Mais Louvois en reparla en 1671. Il faiſoit remarquer au Roi que la république s'étoit peinte dans la figure de Pallas, & qu'elle ſe faiſoit honneur à elle ſeule de la fin de la guerre de 1667, quoique le roi d'Angleterre, & le roi de Suède y euſſent encore plus de part, à cauſe de la grande conſidération que le Roi avoit pour ces deux puiſſances: qu'il étoit vrai que la Hollande s'étoit donné beaucoup plus de mouvement qu'aucune autre puiſſance pour former la triple alliance contre les prétentions du Roi, mais que de ce côté ils avoient marqué plus d'ingratitude envers la France, & méritoient davantage d'en être punis.

On parla dans ce temps-là d'une autre médaille, que les Hollandois déſavouent d'autant plus fortement, qu'elle étoit plus inſolente & plus piquante pour le Roi. Elle repréſentoit,

ſentoit, dit-on, la tête d'un homme, & dans l'exergue, ces mots : *La paix ſignée à Aix-la-Chapelle en* 1668, & au revers, Joſué qui commandoit au ſoleil de s'arrêter, avec cette inſcription de l'Ecriture, *Stetit itaque Sol*, ainſi le ſoleil s'arrêta. Sur quoi Louvois faiſoit obſerver au Roi, que ce portrait reſſembloit à Van Beuningen qui s'appelloit *Joſué*, qu'il ſe vantoit d'avoir négocié la triple alliance à la Haye contre le Roi, pour l'empêcher de faire de nouvelles conquêtes en Flandre, & qu'il avoit négocié à Saint Germain avec le Roi les articles de la paix, qui furent ſignés quelques jours après à Aix-la-Chapelle : & que les Hollandois informés que le Roi prenoit pour ſymbole dans ſes deviſes le corps du ſoleil, ils avoient été bien aiſes de lui avoir inſulté par cette médaille.

Le gazetier de Hollande de ſon côté, avoit, dit-on, écrit pluſieurs fois des choſes injurieuſes au Roi & à la nation Françoiſe.

Il paroiſſoit à Grotius, ambaſſa-

deur des Hollandois en France, que le Roi cherchoit à se venger d'eux; il en écrivit à ses maîtres, qui furent d'autant plus consternés de cet avis, qu'ils ne voyoient pas dans leurs alliés, & sur-tout dans le roi d'Angleterre, beaucoup de disposition à les secourir : ils étoient un peu brouillés avec les Anglois sur leur commerce, & en particulier à l'égard de Surinam, & pour le salut du pavillon Anglois à la mer. Ainsi ils offrirent par leur ambassadeur diverses satisfactions; mais le Roi, qui croyoit voir encore leur orgueil dans leurs complimens, ne changea point la résolution qu'il avoit prise de les humilier, & travailla toute cette année à faire au dehors des négociations avec ses voisins, & à faire au dedans beaucoup de préparatifs de guerre, de terre & de mer.

Le conseil de la république dans cette conjoncture fit une grande faute, de ne pas faire une députation solemnelle de trois ou quatre ambassadeurs au Roi, pour désavouer

hautement au nom de la nation, tout ce qu'il pouvoit y avoir d'insultant dans les médailles, & pour demander pardon de la négligence qu'ils avoient eue de les permettre. Il falloit que ces députés fissent sur cela toutes les satisfactions que le Roi demanderoit, & qu'ils se retranchassent à dire que la triple alliance n'étoit que défensive pour leur sureté & pour leur conservation.

Une ambassade solemnelle de cette espèce ne leur eût pas coûté cent mille écus; elle eût été humble & sage; elle eût désarmé le Roi, & leur eût épargné, & à leurs peuples, des dépenses & des pertes quarante fois plus grandes.

Ce qui est de vrai, c'est que les publiques, qui ne devroient se gouverner que par les solides intérêts de la nation, ne laissent pas quelquefois, lorsque les conseillers du ministère sont pleins de vanité & de présomption, de suivre des maximes de passion & de ressentiment, abandonnant les solides intérêts du peuple, pour suivre leur propre

reſſentiment perſonnel. Le bon ſens, le bon eſprit, l'économie avoient élevé les Hollandois par le commerce ; mais la proſpérité leur avoit inſpiré la ſotte gloire de diſputer de puiſſance & de vanité, de médailles avec leurs voiſins, ce qui étoit une enfance & une ſottiſe, au lieu de ne ſonger qu'à diſputer de juſtice, de douceur, & d'habileté dans le commerce avec eux.

Cette gloriole, de refuſer des complimens que dictent la modeſtie & la politeſſe, les avoit mis dans la néceſſité de faire des efforts extraordinaires & ruineux dans la guerre qu'ils eurent avec les Anglois en 1666. Ce fut cette même vanité qui les empêcha de faire ſolemnellement d'humbles ſatisfactions à Louis XIV, & qui leur attira une guerre avec les François, encore plus ruineuſe que celle qu'ils avoient eue avec les Anglois.

Ce ne fut pas une moindre faute d'imprudence & de modération dans le Roi de ne pouvoir ſupporter l'expreſſion de la vanité inſolen-

te de quelques impertinens de Hollande, lorſqu'il ſe réſolut à riſquer de perdre plus de quarante mille ſoldats & officiers, & à faire payer à ſes ſujets plus de cent cinquante millions, dans les ſix années de guerre qui ſuivirent ; & cela uniquement pour avoir le plaiſir d'abattre la ſotte préſomption & l'orgueil des Hollandois. Or, ne pouvoit-on point avec ces cent cinquante millions, & la vie de tant de ſujets, acheter pour le Roi, & pour ſes ſujets, plus grand nombre de plaiſirs plus grands & plus purs, que le mince plaiſir de montrer la ſupériorité de ſes armes, & d'humilier des ſots & des ſuperbes?

Quelqu'un en Europe pouvoit-il douter de la ſupériorité de puiſſance que le Roi avoit ſur les Hollandois? Or, que pouvoit produire autre choſe, une dépenſe extraordinaire de plus de cent cinquante millions, que de donner à l'Europe une nouvelle preuve de cette ſupériorité de puiſſance ſur la nation Hollandoiſe? & cette nouvelle preuve valoit-elle cent cinquante millions? valoit-elle

la mort de quantité de ſoldats & de braves officiers François ?

Etoit-il raiſonnable de faire tant ſouffrir tant de familles, pour tirer vengeance des impertinences de quelques hommes, qui n'étoient que des enfans, à qui la vanité avoit tourné la tête ? ne ſuffiſoit-il pas de leur laiſſer le ridicule qu'ils méritoient ? valoient-ils ſeulement huit jours de ſoins d'un homme ſage ? Il eſt vrai que le Roi, enfant lui-même comme eux, fut bleſſé de leur vanité ; mais n'étoit-il pas incomparablement plus ſage de rire de leur inſulte que de s'en fâcher ? Voilà pourtant le vrai, le réel de cette petite inſulte, que Louvois eût l'habileté de faire paroître ſi grande : telle fut l'entrepriſe qu'il repréſenta à ſon maître, comme très-glorieuſe. Auſſi n'y eut-il que Louvois qui profita de toutes les pertes que firent dans cette guerre les Hollandois, les Suédois, les Eſpagnols, les Allemands & les François. Il augmenta ſon crédit, ſon autorité, ſa conſidération, les biens de ſa famille &

de ſes créatures, & ſe moquoit de Colbert ſon rival, qui avoit le ſoin d'exiger de grandes impoſitions, qui ne ſervoient qu'à augmenter la conſidération du miniſtère de la guerre.

Et il ne faut pas déſavouer que plus cette entrepriſe fut injuſte & heureuſe, plus elle irrita nos voiſins, & les diſpoſa à s'unir contre un jeune Roi, dont la puiſſance les menaçoit d'un pareil traitement : mais cet inconvénient étoit préciſément le point où viſoit Louvois, pour ſe rendre de plus en plus important dans ſon miniſtère, en accablant d'affaires fâcheuſes le miniſtre des finances ſon rival.

Ce n'eſt pas une vérité bien difficile à démontrer, qu'un ſouverain, qui fait de grandes dépenſes aux dépens du peuple, doit avoir pour but de procurer à ce peuple un profit beaucoup plus fort, que la dépenſe à laquelle il engagea ſon peuple ; & que d'en uſer autrement c'eſt une injuſtice devant Dieu, & au tribunal de la conſcience. Cependant Lou-

vois, aidé de la ſotte opinion du peuple, que la ſupériorité des armes eſt une vertu ou une qualité digne de louanges, quoiqu'employée injuſtement, perſuada le Roi, & le Roi perſuadé s'occupa le reſte de l'année à amaſſer tout ce qui pouvoit contribuer à faire réuſſir le projet que Louvois lui avoit fait adopter, & à éloigner tout ce qui pouvoit le traverſer. Ainſi, plus il trouvoit de difficultés, plus il s'opiniâtroit à les ſurmonter : heureux s'il eût penſé que la juſtice méritoit toute ſon application & tous ſes ſoins !

Les Hollandois, en cela mauvais politiques, pour faire dépit au Roi commencèrent à défendre chez eux le commerce des vins de France : le Roi de ſon côté défendit aux François de vendre aux Hollandois les eaux de vie, dont ils avoient grand beſoin pour leurs vaiſſeaux ; & augmenta les impoſitions d'entrées ſur les épiceries, & ſur les autres marchandiſes qu'apportent les Hollandois, ſans augmenter les entrées

de ce qu'apportoient les Anglois & les autres nations : ainſi tout ſe préparoit à la guerre pour le commencement de l'année ſuivante.

Cette année, le Roi fit commencer par Manſard le bâtiment des ſoldats invalides & eſtropiés. Ce projet a plus d'éclat que de ſolidité : car il en coûte à la nation trois cent livres par ſoldat, pour les nourrir & entretenir à Paris ; au lieu qu'en donnant cent livres à chacun d'eux dans leurs villages, ils ſe trouveroient beaucoup plus heureux : & au lieu de deux mille invalides, le Roi avec le même fonds en pourroit entretenir ſix mille. Il ne devroit y avoir à Paris que des Pariſiens, & un bureau pour faire payer les ſoldats des provinces, & pour en avoir les liſtes & les controlles.

Colbert, qui ſongeoit à procurer au royaume, non ſeulement plus de richeſſes par les arts, par les manufactures & le commerce étranger ; mais encore plus d'éclat par les progrès des ſciences, fit venir en France pluſieurs ſçavans, & envoya en

Afrique, en Amérique & en plusieurs endroits de l'Europe, des sçavans François pour y faire des observations propres à perfectioner les sciences, & surtout la physique, la médecine, la navigation & la géographie.

Il travailloit fortement à rétablir les finances dans un bon ordre, & l'on peut dire que son grand travail & son grand succès nuisirent de ce côté-là au royaume, en ce que le Roi trouva un peu trop de facilité à lever de grandes impositions, pour faire des guerres ruineuses, qu'il n'auroit pas faites, s'il avoit eu un ministre des finances moins habile & moins laborieux, & s'il avoit trouvé plus de difficultés à lever des taxes sur son peuple.

ANNÉE 1672.

Le 6 avril 1672, le Roi fit publier dans Paris & afficher la déclaration de guerre qu'il vouloit faire aux Hollandois, & comme il ne disoit dans cette déclaration aucun

motif ſuffiſant pour entreprendre une guerre ſi coûteuſe, & qui pouvoit durer pendant pluſieurs années, chacun jugea que Louvois auroit mieux fait, pour ſauver au Roi la réputation de voiſin fâcheux, injuſte, malfaiſant, de ne point faire publiquement une pareille déclaration. C'eſt un nouveau tort que de donner au public de mauvaiſes raiſons.

Le Roi en ne publiant aucun manifeſte, laiſſoit croire qu'il avoit lui & ſes ſujets de grands motifs de ſe plaindre des Hollandois.

Le Roi marcha par Charleroi vers Maſtricht avec près de cent trente mille hommes. Il commandoit la grande armée: M. le Prince de Condé, que l'on nommoit M. le Prince, commandoit la ſeconde, & M. de Turenne la troiſième.

Les Hollandois, qui n'avoient que ving-cinq mille hommes, ne pouvoient mettre que de foibles garniſons dans les trente places où ils en avoient beſoin. Les manières hautaines, dont pendant leur proſpérité ils avoient traité leurs voiſins

moins puissans, firent que ces voisins les virent avec plaisir fort consternés.

Le Roi s'empara dans cette campagne de trente-six villes, dont la plûpart étoient fortifiées, de Tondres, de Mazeick, d'Orsois, de Burik, de Vesel, de Rhimbergue, d'Emeric, de Doetkam, d'Arnem, de Shenck, de Duysbourg, de Deventer, de Groll, de Hardewick, d'Amersfort, de Kempen, de Rhenen, de Viane, d'Elbourg, de Vich, de Zwol, de Culembourg, de Vageningen, de Vars, de Lekem, de Hattem, de Zutphen, de Saint André, de Varni, de Genep, de Nimégue, de Narden, de Crêvecœur, de Bommel, de Bodegrave, de Swammerdam. Les autres villes, pour se garantir de ce torrent, inondèrent la plus grande partie de leur pays; & les magistrats d'Amsterdam mirent même en délibération s'ils se rendroient au Roi.

Ce fut alors que les Hollandois sentirent combien leur faute étoit grande, de n'avoir pas pris plutôt

l'idée qu'ils devoient de la puiſſance formidable d'un jeune Roi, qui commande en perſonne une nombreuſe armée, conſeillé tantôt par de jeunes étourdis ſes courtiſans, qui veulent ſe diſtinguer à l'envi par des entrepriſes courageuſes & difficiles, & de n'avoir pas fait dès 1664, & 1665 des ligues défenſives de garantie réciproque contre la France, en s'uniſſant avec l'Eſpagne pour empêcher le Roi de faire les grandes conquêtes qu'il fit dans les Pays-bas Eſpagnols en 1667.

Au reſte les grands & rapides avantages du Roi ſur les Hollandois ne tardèrent pas à donner de grandes inquiétudes à leurs voiſins, & à les rendre plus faciles à ſe liguer avec eux, moins pour le ſalut de cette république, que pour leur propre conſervation. On parla de paix, & le Roi craignant à ſon tour le nombre & les forces des ſouverains qui ſe liguoient, ſe rendit plus facile ſur les conditions d'un traité de paix.

Pour l'ordinaire les ſouverains

ſongent à ſe liguer pour leur conſervation réciproque quand il n'en eſt plus temps ; & les républicains Hollandois, pour avoir épargné deux ou trois millions à faire de fortes ligues défenſives dans les temps favorables en pluſieurs armées, dépensèrent plus de ſoixante millions d'extraordinaire, & furent obligés de reprendre un Stathouder, ou Commandant général des états, qui pour les gouverner deſpotiquement commença prudemment par faire tuer deux ou trois douzaines des principaux magiſtrats & officiers républicains, entr'autres le grand Penſionnaire de Witt & ſon frère. Voilà ce que causèrent à la république des épargnes pernicieuſes, & des défauts de lumière dans les magiſtrats, pour ſe faire une idée juſte de la puiſſance & de la force des ſouverains voiſins, à qui ils pouvoient avoir à faire.

D'un autre côté, ſi le Roi dans la campagne de 1672 s'étoit contenté de faire ſauter les fortifications de toutes les places qu'il prit ſur la ré-

publique, qu'il eût ramené ſon armée en France & licentié ſes troupes, il auroit ſuffiſamment humilié les Hollandois au gré de tous leurs voiſins, & n'auroit inſpiré à aucun voiſin aucune crainte de vouloir faire des conquêtes à leurs dépens : l'Eſpagne, l'Angleterre vengées, aucun potentat ne ſe fût remué pour aider aux Hollandois à ſe venger à leur tour, & la guerre étoit finie.

Mais ce n'étoit pas le compte de Louvois. Colbert ſon rival, qui avoit ſoin des finances & du miniſtère intérieur de l'état, eût eu plus de crédit que jamais dans la paix : il falloit donc pour perpétuer la guerre, que Louvois inſpirât au Roi de vouloir garder des conquêtes en Hollande, pour porter l'Eſpagne & la maiſon d'Autriche à ſe liguer étroitement, pour faire reſtituer ces conquêtes par le conquérant, pour l'abaiſſer à ſon tour, & pour n'avoir plus à craindre un voiſin ſi facile à ſe mettre en humeur de conquérir. Ainſi Louvois perſuada le Roi de

garder ſes conquêtes, & même d'en faire d'autres l'année ſuivante, pour ſe dédommager d'une partie des frais de la guerre.

Louvois gagnoit deux points importans. Il accoutumoit le Roi aux projets de guerre & de conquêtes; & il donnoit au reſte de l'Europe l'idée du Roi comme d'un prince très-puiſſant, qui ſans ſe ſoucier d'exécuter ſes traités, aſpiroit à la monarchie de l'Europe: & l'on peut dire que Louvois ne réuſſit que trop bien dans ſon deſſein : il prouva à tout le monde la puiſſance, l'ambition & le peu d'exactitude de ſon maître à exécuter ſes promeſſes ; & cette opinion publique fut le principal reſſort dont le prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, ſe ſervit pour unir toute l'Europe contre le Roi, quinze ou ſeize ans après dans la ligue d'Auſbourg, pour le mettre pluſieurs fois en divers temps ſur le bord du précipice, dont l'on peut dire que l'état ne s'eſt ſauvé que par des conjonctures qui tiennent du merveilleux ; & en mon-

trant à ſon tour malgré lui ſa foibleſſe. Et effectivement nous ne prouvâmes que trop bien en 1712, quarante ans après, qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour l'Europe de la ſupériorité de notre puiſſance, autrefois ſi formidable.

Le conſeil de cette année fut ſi occupé de guerres & de nouveaux préparatifs pour la campagne ſuivante, que l'on n'en vit rien ſortir pour l'utilité intérieure de l'état, mais ſeulement des édits pour de nouvelles impoſitions néceſſaires pour faire la campagne ſuivante.

Il paroît par les plaiſirs que le Roi avoit pris dans les divers ſuccès qu'il avoit eus contre les Hollandois, que ſon principal but étoit de leur montrer ſa grande puiſſance à eux & à toute l'Europe, ce qui n'a rien de glorieux & de digne de louange: s'applaudir d'être plus puiſſant que les autres, c'eſt une vanité, c'eſt une gloriole. Mais la vraie gloire, la grande gloire, la diſtinction la plus précieuſe entre ſes pareils, c'eſt de faire le meilleur uſage qu'il

eſt poſſible de la ſupériorité de ſa puiſſance, tant pour augmenter le bonheur de ſes ſujets, que pour ſe faire eſtimer & aimer de ſes voiſins.

Je conviens que ſi le Roi s'en fût tenu au deſir de venger ſes voiſins des inſultes qu'ils avoient reçues des manières hautaines de ceux qui gouvernoient le république de Hollande, & d'humilier cette nation, en lui ôtant une partie de ſes fortifications, c'étoit un emploi juſte de ſa grande puiſſance. Mais dès que dans les conférences pour la paix le Roi parle de dédommagement & de garder des conquêtes; le moins clairvoyant voit que ce n'eſt plus l'intérêt public, ni l'intérêt de la juſtice qui l'a mis en mouvement; ce n'eſt plus qu'un intérêt particulier; ce n'eſt plus un héros; ce n'eſt plus pour les ſentimens qu'un homme du commun, qui ne penſe pas d'une manière plus élevée que des bourgeois, tels qu'étoient ſes miniſtres.

Si le Roi ſe fût chargé de faire rendre juſtice aux ſouverains foibles par les ſouverains puiſſans & injuſ-

tes, il eût eu également le plaiſir de prouver à l'Europe ſa grande puiſſance, & il eût joui de la gloire d'en faire un emploi glorieux & utile au public : il eût prouvé démonſtrativement ſon grand déſintéreſſement, & par conſéquent ſon grand amour pour la juſtice. Tel eſt le plus bel emploi de la puiſſance d'un ſouverain, parce que c'eſt un acte de grande bienfaiſance que de faire rendre à ſes propres dépens juſtice au plus foible. Voilà le vrai héroïſme, qui ſera toujours inconnu à ceux qui penſent en bourgeois.

Il y avoit en ce temps-là, & il y aura toujours aſſez d'injuſtices pareilles, que les ſouverains puiſſans font aux foibles, & des injuſtices encore plus grandes que ne pouvoient être les manières fières & hautaines dont les Hollandois traitoient les autres ſouverains.

Ce n'eſt pas une vérité bien difficile à voir comme vérité, que ce n'eſt pas la ſupériorité de puiſſance qui eſt digne de louange, mais ſeulement le noble uſage de cette ſupé-

riorité pour faire règner la juſtice, pour diminuer les maux des hommes & pour en augmenter les biens.

Tibère, Néron, Attila, ces hommes ſi infâmes, ont eu plus que Louis XIV, cette grande ſupériorité de puiſſance ſur leurs voiſins: ont-ils pour cela mérité aucunes louanges? Cependant cette vérité ne fut connue par Louis XIV, que vers la fin de ſa vie, lorſque ſa puiſſance étoit extrêmement diminuée; & lorſqu'au lit de la mort il recommanda ſi fort au Roi ſon ſucceſſeur de ne pas l'imiter dans ſes folles entrepriſes de guerre.

Au reſte, je ſuis perſuadé que ſi quelqu'un lui eût demandé s'il croyoit ces maximes vraies, il lui eût répondu qu'oui. Mais que ſert dans la conduite une vérité que l'on ne connoît que par ſpéculation, & de la pointe de l'eſprit? de quelle force peut-elle être contre les préjugés du vulgaire qui croit tout le contraire, & que rien n'eſt ſi beau & ſi glorieux que d'avoir une grande ſu-

périorité de puiſſance, & de la faire ſentir aux autres en leur faiſant du mal ?

Le Roi n'avoit eu qu'une mauvaiſe éducation, dans laquelle les grandes & importantes vérités n'avoient pas aſſez été répétées & prouvées en diverſes manières : elles ne l'avoient pas été la centième partie de fois qu'elles auroient dû l'être, pour former de bonnes habitudes : pouvoit-il alors avoir des habitudes aſſez fortes pour réſiſter au torrent des préjugés faux de la grande multitude de jeunes courtiſans & d'habiles flatteurs qui l'environnoient du matin juſqu'au ſoir, en 1672 ?

J'avoue que de ce côté-là on doit être très-indulgent envers les rois du commun, qui n'ont pas eu le bonheur d'une excellente éducation, qui enſeigne aux écoliers en quoi conſiſte la vertu, & quelles ſont les actions & les entrepriſes qui méritent véritablement une belle réputation, & de grandes louanges.

Cela prouve que pour jouer un grand rôle en Europe, & pour em-

pêcher les guerres, & faire rendre justice aux moins forts, il faut plusieurs conditions : 1°. Il faut être puissamment armé ; 2°. il faut être instruit à fonds des contestations des souverains : 3°. il faut que le roi juste leur déclare qu'il sera pour celui qui ne fera aucune hostilité, & qui offrira l'arbitrage : 4°. il faut que ce médiateur ne demande jamais aucun dédommagement de ses pertes & de ses dépenses, & se contente du seul plaisir de conserver la paix & l'alliance entre les voisins : 5°. il faut qu'il ne songe qu'à l'honneur de leur épargner les dépenses & les pertes que cause la guerre.

Or, il n'y a qu'un grand homme qui puisse penser ainsi ; un homme du commun ne sçauroit monter si haut, surtout lorsqu'il n'a que des ministres qui, avec de l'esprit & de l'habileté, n'ont que des ames vulgaires.

ANNE'E 1673.

La république de Hollande représenta si bien à l'Espagne, à l'Em-

pereur & à l'Electeur de Brandebourg, l'intérêt qu'ils avoient tous d'arrêter les conquêtes des François, qu'ils se déclarèrent en sa faveur : aussi la France se contenta de prendre Maſtrich, & d'abandonner le reste des places qu'elle avoit en Hollande, pour garantir elle-même ses propres frontières.

Il y eut aussi divers combats sur mer, qui, à leur ordinaire, coûtèrent beaucoup, & ne décidèrent de rien.

Les Allemands prirent Bonn sur l'électeur de Cologne, allié de la France, & les deux partis opposés commencèrent à avoir tantôt de bons, tantôt de mauvais succès, & à combattre avec une égalité d'autant plus ruineuse qu'elle étoit durable.

Cette alliance des princes voisins contre la France, ne surprit personne ; & comme chacun s'y attendoit, le Roi pouvoit facilement la deviner un an devant, éviter de donner des allarmes à l'Europe, éviter la réputation de voisin inquiet, ambitieux,

impatient, turbulent, injuſte, qui vouloit avec hauteur impoſer des loix à ſes voiſins : il pouvoit au contraire s'en faire aimer & s'en faire reſpecter, comme le protecteur des foibles, & comme médiateur & arbitre déſintéreſſé. Il pouvoit éviter la néceſſité de ruiner ſon peuple par des augmentations d'impôts ; il pouvoit au contraire travailler à l'enrichir par l'augmentation du commerce de ſes ſujets, par l'amélioration des finances, par le perfectionnement de l'éducation de la jeuneſſe, par les beaux chemins, par les canaux, par de bons règlemens & de bons établiſſemens pour l'intérieur de l'état, tel que pouvoit être l'établiſſement du ſcrutin perfectionné.

Mais Louvois, jeune miniſtre de la guerre, lui inſpira des deſirs tout oppoſés, c'eſt-à-dire, le deſir de ſoumettre ſes voiſins par la ſupériorité de ſes armes : ce qui étoit impoſſible ſans la ſupériorité des finances, & ſans la ſupériorité du commerce, ſurtout contre des peuples plus nombreux, ſecourus par l'argent

l'argent des nations riches & commerçantes.

Ce furent cependant ces fausses idées avec lesquelles Louvois entraîna le Roi dans des entreprises guerrières, dans lesquelles il n'a remporté qu'une réputation odieuse à ses voisins, & très-onéreuse à ses sujets, en comparaison de celle qu'il auroit pu acquérir avec la moitié moins de dépense, en se contentant de ce qu'il possédoit, par des négociations pour entretenir la paix en Europe, & par de bons projets propres à bonifier, durant la paix, l'intérieur de son état.

Colbert forma cette année un établissement utile à l'état; ce fut *le Jardin royal*, où l'on fait des leçons publiques d'anatomie, de chymie & de botanique.

Le Roi, par les soins de ce ministre, fit aussi une ordonnance sur le commerce, & une autre sur les fraix de justice, qui remédierent à un grand nombre de petits abus.

Il y eut encore une ordonnance pour établir dans chaque bailliage ou

sénéchaussée un greffe, où celui qui vouloit avoir une hypothèque sur un fonds de tel bailliage, devoit faire enregîtrer son titre. Mais comme à cause de la guerre cet édit regardoit moins l'intérêt public que des taxes & subsides, pour continuer une guerre qui n'étoit nullement nécessaire, le Roi trouva de la résistance à l'enregîtrement de cet édit au parlement; car les bonnes loix, lorsqu'elles sont faites dans des vues de lever de nouveaux impôts sur le peuple, deviennent bientôt mauvaises & nuisibles aux sujets.

ANNE'E 1674.

Les deux partis avoient choisi Cologne pour conférer de la paix, sous la médiation du roi de Suède; mais l'Empereur, piqué de ce que le prince de Furstemberg, comme plénipotentiaire de l'électeur de Cologne allié de la France, mettoit perpétuellement des obstacles à ses desseins, le fit enlever de Cologne, & le fit mettre en prison à Neustad. Cet

enlèvement, fait contre le droit des gens, fit rompre les conférences, qui ne recommencèrent que trois ans après à Nimègue.

Cependant le Roi fit la conquête de la Franche-comté avant que les Impériaux pûssent passer le Rhin : enfin, ils le passèrent au nombre de soixante & dix mille hommes ; &, sur la fin de la campagne, prirent leur quartier d'hiver en Alsace.

M. de Turenne les laissa établir : mais, dans le mois de décembre, il rassembla ses quartiers en Lorraine, & fit de si belles marches, qu'avec quinze ou seize mille hommes étant arrivé du côté de Béfort, il battit leurs quartiers l'un après l'autre, & les obligea d'aller prendre d'autres quartiers, dans leur propre pays, à l'orient du Rhin.

Les bons François murmuroient de ce que l'on donnoit si peu de troupes à commander au meilleur général de France : mais Louvois haïssoit Monsieur de Turenne, & mépriſoit la capacité qu'il prétendoit avoir déja acquise dans l'art militaire.

Ce miniſtre avoit mis dans l'eſprit du Roi de gouverner lui-même les armées avec des projets de campagne & des courriers, ce qui étoit impoſſible, parce que les occaſions de battre l'ennemi ou de l'éviter, ſe perdent en peu d'heures; & parce qu'il faut pouvoir changer de plan promptement, ſelon les événemens journaliers de la guerre. Auſſi M. de Turenne mettoit-il quelquefois dans ſa poche les paquets qu'il recevoit de la cour, & ne les liſoit que le lendemain, en diſant: » C'eſt à » ceux qui ſont ſur les lieux à juger » de ce qu'il faut y faire jour par » jour.

Les Hollandois firent de grands armemens ſur mer, qui leur coûtèrent beaucoup : car, on dit qu'ils avoient près de cent vaiſſeaux armés; mais ils n'eurent aucun ſuccès ni à Belleiſle, ni à la Martinique, & perdirent inutilement plus de vingt millions de dépenſe. Ainſi, il arriva que cette année chaque parti dépenſa beaucoup, & ſe fit beaucoup de mal ſans faire aucun véritable pro-

fit, ni aucun progrès pour terminer leurs différends.

On ne vit cette année aucun règlement, aucun établiſſement pour l'utilité publique. Toute l'attention du conſeil & toutes les finances ne regardoient que la guerre, que nous avions entrepriſe ſi mal à propos, & qui, au lieu de procurer une grande utilité au public, (ce qui eſt le but d'un bon gouvernement) cauſoit au contraire à pluſieurs nations des maux innombrables, de ſorte que l'on peut dire, que ſi par le moyen de la guerre le Roi viſoit à augmenter le bien public, il s'égaroit au point d'aller droit à l'oppoſite de ſon but: & s'il ne viſoit pas à ce but, il ne méritoit pas d'être loué comme bon Roi.

Ce fut cette année que Monſieur le Prince donna la terrible bataille de Senef en Flandre, dans laquelle il y eut tant de troupes & de braves officiers tués de part & d'autre, ſans aucune déciſion.

Colbert voyant la guerre s'allumer de plus en plus, ſe vit alors

obligé de chercher les moyens de ſoutenir le plus qu'il pouvoit les nouvelles dépenſes où la guerre engageoit le royaume. Ainſi on ne vit plus qu'édits burſaux pour trouver de l'argent : on vit la création de huit nouveaux Maîtres des requêtes, la création des offices de jaugeurs, des taxes ſur les officiers de judicature, des taxes ſur l'étain, ſur la vaiſſelle d'or & d'argent, ſur les contrats d'échange. On vit de nouvelles créations de plus de trois cents petits offices ſur les ports de Paris ; création de nouveaux procureurs ; taxes ſur le papier marqué, taxes ſur le tabac ; taxes ſur les conſignations, ſur les bois de Normandie, ſur le *prétexte* du tiers & du dixième denier : création de nouveaux gages ſur les offices de judicature ; création d'un million de rentes ſur la ville.

Ce dernier expédient de création de rentes ſur la ville parut dans la ſuite le plus facile & le moins onéreux. Telles étoient les malheureuſes ſuites d'une guerre très-coûteuſe, entrepriſe ſans aucun fondement légitime.

Anne'e 1675.

Monſieur de Turenne fit la guerre juſqu'à la fin de janvier de cette année : & comme le Roi, par les conſeils de Louvois, ne lui donnoit que peu de troupes à commander l'été, il falloit qu'avec ſa grande capacité il regagnât l'hiver ſur les ennemis ce qu'ils avoient gagné l'été par leur grande ſupériorité. Ainſi il avoit l'avantage d'être de meilleure heure qu'eux en campagne, & de pouvoir raſſembler ſes troupes l'hiver, faculté que n'avoit pas Montecuculi, habile général Allemand, parce que les colonels & les officiers des régimens Allemands, ſont bien moins dépendans de leur général que les colonels & les officiers des régimens François.

Cependant Monſieur de Turenne ayant paſſé le Rhin dans le mois de juillet, eſpéroit, quoique plus foible, battre Montecuculi ; il avoit pour cela fait ſes diſpoſitions de manière qu'on lui entendit dire, en

parlant des ennemis ; » ils ſont enfin » venus où je deſirois qu'ils vinſ- » ſent ». Mais étant monté ſur une hauteur avec quelques officiers pour découvrir leurs mouvemens & pour placer une batterie ; les ennemis qui commençoient à décamper, firent encore une dernière décharge d'une batterie qu'ils avoient dans le voiſinage de cette hauteur, & un boulet perdu, & tiré de fort loin emporta le bras de Saint-Hilaire, lieutenant général d'artillerie, & donna dans l'eſtomach de M. de Turenne, qui tomba mort ſur la place, à ſoixante & quatre ans.

Telle fut la fin glorieuſe de la vie d'un homme très-célèbre, & qui, à mon avis, méritoit le nom de *Grand*, s'il n'avoit pas quitté le parti de la cour vingt ans auparavant, pour ſuivre imprudemment la folle ambition de ſon frère aîné, durant les guerres civiles de la Fronde, dans la minorité du roi Louis XIV.

Le grand homme ne ſe prête jamais aux deſſeins de ceux qui cherchent à troubler la tranquillité in-

térieure de leur patrie par des révoltes ; il employe toujours volontiers, au contraire, ſes talens à ſoumettre promptement les révoltés, & à maintenir la paix intérieure ; parce que le plus grand malheur d'un état c'eſt la guerre entre citoyens.

Les fautes d'un miniſtre général cauſent à la vérité quelques malheurs dans l'état ; mais ils ne ſont rien en comparaiſon des malheurs que cauſe une guerre civile. Ainſi, ce ſera toujours à mes yeux une horrible tache dans la vie de Monſieur de Turenne, d'avoir ſuivi ſeulement un an ou deux le parti des perturbateurs du repos public, & d'avoir ſervi contre ſa patrie, ſous les chefs des ſéditieux, qui armèrent les François contre les François.

Montecuculi fut averti une heure après, de la mort de Turenne, & fit revenir les bagages qui avoient commencé à défiler. Les deux lieutenans généraux de l'armée de M. de Turenne ne ſongèrent qu'à repaſſer promptement le Rhin, & à ſe tenir ſur la défenſive en Alſace :

consternation fut grande dans cette armée, & bientôt après dans tout le royaume : il n'y eut que Louvois qui crut avoir beaucoup gagné par cette mort. Monsieur le prince qui étoit en Flandre eut ordre de venir commander l'armée de Monsieur de Turenne, qui fut promptement fortifiée de douze ou quinze mille hommes.

La campagne se passa dans une espèce d'égalité, d'avantages & de désavantages dans les différens endroits où il y avoit des armées.

Pour fournir à la grande dépense où Louvois avoit engagé le royaume, il fallut créer de nouveaux impôts ; & tel fut l'impôt du papier marqué, qui excita une révolte à Rennes & à Bordeaux. Et comme les deux parlemens de ces deux villes furent soupçonnés d'avoir favorisé ces révoltes, ils furent transférés, & la sédition se calma.

Les Anglois retirèrent leurs troupes de notre armée, & le roi d'Angleterre s'offrit aux deux partis pour médiateur de la paix ; il fut accepté,

& l'on convint de Nimègue pour le lieu des conférences. On commençoit de part & d'autre à se lasser de la grande dépense & des grands embarras de la guerre ; mais ce commencement de lassitude n'opéra aucune suspension d'armes.

Nul règlement, nul établissement en faveur de l'intérieur du royaume. Mais il parut un édit bursal pour des taxes sur ceux qui avoient acquis des terres du clergé.

Le Roi créa aussi cette année un nouveau million de rentes sur l'hôtel de ville de Paris, au payement desquelles il affecta le revenu de ses fermes ; & il créa aussi un nouveau million de gages annuels, que l'on força les officiers de justice d'acquérir malgré eux. Ces deux articles apportoient au Roi quarante millions ; c'étoient deux millions de rente dont l'état demeuroit chargé pour toujours.

Je ne disconviens pas que le Roi n'ait eu du plaisir à se venger des deux médailles Hollandoises ; mais on ne disconviendra pas que les Fran-

çois achetèrent bien cher ce plaisir du Roi.

ANNÉE 1676.

Les conférences de Nimègue pour la paix étoient commencées, les plénipotentiaires médiateurs faisoient des propositions aux deux partis ; mais on avançoit peu, parce que ces plénipotentiaires n'avoient point obtenu de suspension d'armes : ainsi les bons ou les mauvais succès des armées les obligeoient à changer toutes les semaines leurs propositions. Ces médiateurs n'avoient point obtenu cette suspension, parce qu'ils n'avoient point d'ordre de leurs maîtres de se déclarer contre celui qui n'accepteroit pas la suspension, & effectivement les Anglois & les Suédois étoient assez puissans pour faire pencher beaucoup & tout d'un coup la balance, & pour rendre le parti, en faveur duquel ils se déclareroient, fort supérieur.

Mais peut-être que ces médiateurs n'étoient pas fâchés de voir

durer la guerre entre leurs voiſins qui pouvoient devenir leurs ennemis ; ce qui eſt bien ſûr, c'eſt qu'ils n'étoient pas fort ardens pour procurer la paix de l'Europe : ainſi il n'y avoit proprement que la grande laſſitude des deux partis oppoſés, & leur crainte réciproque d'être encore pis les années ſuivantes, qui puſſent les déterminer à accepter des propoſitions qui devoient leur paroître dures, & qu'il falloit pourtant accepter, pour finir la guerre dont la continuation leur étoit encore plus dure.

Cependant, comme les François s'apperçurent qu'ils ne pourroient jamais garder Liège & Huy, ils réſolurent ſagement d'en faire ſauter les fortifications ; conſeil ſage qu'ils euſſent dû ſuivre quatre ans auparavant, lorſqu'ils entrèrent en Hollande, & lorſqu'ils prirent tant de places en deux ou trois mois.

Cette année mourut Ruyter, d'une bleſſure qu'il reçut dans un combat naval, près de Sicile, contre les François ; c'étoit le plus habile homme de

qu'eussent les Hollandois. Ils perdirent bientôt après à Palerme grand nombre de vaisseaux de guerre que leur brûlèrent les François commandés par du Quesne : malheur qui ne leur seroit pas arrivé si Ruyter avoit vécu.

Les François reprirent l'isle de Cayenne sur les Hollandois, & les terres voisines qui sont dans le continent presque sous la ligne, & nous les possédons toujours. Ces pays fort chauds peuvent être utiles pour y faire croître les arbres & les plantes qui ne croissent bien que dans les pays chauds ; cotoniers, cacaotiers, poivriers, muscadiers, caneliers, cafetiers, tabacs, cannes de sucre, *&c.* ; or il vaut mieux tirer ces denrées de son propre pays que des étrangers : 1°, parce que l'argent ne sort point du royaume ; 2°, parce que c'est un travail utile qui peut occuper beaucoup de familles qui n'ont pas de travaux si utiles, ou qui manquent même de travaux.

Ce qui avoit beaucoup facilité les alliances défensives & offensives

que les Hollandois avoient faites avec leurs alliés, c'eſt qu'ils leur payoient des ſubſides annuels très-conſidérables depuis trois ans pour entretenir des troupes ; ils en payoient à l'Empereur, à l'Eſpagne, à l'électeur Palatin, au roi de Dannemarck, aux princes de la maiſon de Brunſwick, à l'évêque de Munſter, au prince de Neubourg & à d'autres princes : ces ſubſides étoient très-onéreux aux Hollandois ; ils vouloient s'en délivrer au plutôt ; & comme ils voyoient que leurs principaux alliés différoient ſous divers prétextes d'envoyer leurs plénipotentiaires à Nimègue, ils déclarèrent qu'ils ne payeroient plus ces ſubſides, & qu'ils feroient leur paix ſéparément, s'ils ne ſe hâtoient de conclure avec les François, qui de leur côté étoient & paroiſſoient auſſi fort preſſés de faire la paix.

Nul règlement, nul établiſſement, nulle amélioration pour l'intérieur du royaume, dans lequel cependant il y a tant d'améliorations conſidérables à faire.

ANNÉE 1677.

Le Roi, qui ſçavoit que les Allemands ne quittent leur quartier d'hiver que dans le mois de Juin, ſe mit en campagne dès le mois de Février, avec le ſecours des grands magazins qu'il avoit aſſemblés l'été & l'automne.

Il attaqua Valenciennes, place très-bien fortifiée, au commencement de Mars, & la prit par un hazard heureux. Les François ayant chaſſé les Eſpagnols d'un ouvrage détaché de la place, trouvèrent la nuit un petit chemin qui menoit dans le foſſé à une petite porte qui ſe trouva ouverte; il y avoit un petit eſcalier pour monter ſur le rempart de la ville; l'officier de garde fait filer ainſi ſur le rempart de la ville environ deux à trois cens hommes; ils ſe ſaiſiſſent de la garde d'une porte, abattent le pont-levis, & appellent leurs camarades du dehors; tandis qu'une partie faiſoit ferme & arrêtoit quelques troupes de la gar-

niſon, les troupes du dehors entrèrent & ſe rendirent maîtres de la place : le Roi par ſa grande autorité empêcha qu'elle ne fût pillée. Le ſiége en auroit duré plus d'un mois & demi.

Le Roi prit encore Cambray & S. Omer en Flandre, Fribourg en Allemagne ; mais ces conquêtes ne faiſoient que donner des motifs puiſſans à tous ſes voiſins pour ſe liguer plus fortement enſemble, afin d'accabler par leur multitude un ennemi ſi formidable : ce furent enfin ces mêmes conquêtes qui déterminèrent l'Angleterre à ſe déclarer contre les François, s'ils n'acceptoient pas certaines conditions qu'ils propoſoient.

Les plus ſages diſoient qu'il eût mieux valu pour le Roi de faire moins de dépenſe, de ne rien attaquer, de ne rien prendre, de ſe tenir ſur la défenſive, de bien garnir les places, de laiſſer faire beaucoup de dépenſes aux alliés pour en prendre une à la fin de la campagne & ſe mettre en état de la reprendre, ou une autre équivalente au commencement de

la campagne ſuivante, avant qu'ils fuſſent ſortis de leurs quartiers.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce fut la déclaration que firent les Anglois, que de médiateurs ils alloient devenir parties & mettre ainſi une grande ſupériorité de forces du côté des ennemis, qui nous obligea à accepter l'année ſuivante leurs propoſitions d'accommodement.

Daligre, chancelier, mourut, & le Roi mit à ſa place le vieux le Tellier ſecrétaire d'état de la guerre, père de Louvois; c'étoit un très-habile courtiſan, qui avoit inſtruit ſon fils à toujours louer le Roi par quelque endroit, & à lui faire croire qu'il étoit le plus ſage & le plus habile homme de l'Europe; il étoit venu à bout de lui perſuader que Sa Majeſté en ſçavoit plus dans la guerre que les plus habiles généraux, & qu'il étoit l'auteur de toutes les bonnes vues qui avoient réuſſi; voilà pourquoi le Roi ſe plaiſoit plus à travailler avec le Tellier & avec ſon fils qu'avec les autres ſecrétaires d'état: mais le Tellier avoit encore

une autre habileté ; il disoit au Roi, tête à tête, tout ce qui pouvoit faire naître des soupçons désavantageux contre tous ceux pour qui le Roi marquoit quelque estime.

Un jour le Roi lui louoit la capacité & la probité de feu M. de Harlai, & disoit que ce seroit un bon chancelier ; il convint de tout, & même il y ajouta d'autres louanges : mais cependant, *je craindrois*, ajouta-t-il, *que la cire ne devînt pas molle entre ses mains*. Le Roi comprit à ce mot que Harlai résisteroit quelquefois à ses volontés, lorsqu'il faudroit sceller certains édits ; ainsi il ne songea plus à le donner pour successeur à le Tellier.

Le Tellier, après le conseil, restoit quelquefois un demi-quart d'heure seul avec le Roi, & ordinairement c'étoit pour rendre de mauvais offices à diverses personnes, mais toujours sous le prétexte de consulter le Roi comme un oracle de sagesse.

Un jour le comte de Grammont, autre courtisan fin & corrompu, le

voyant sortir du cabinet du Roi, plus gai qu'à l'ordinaire, dit à un de ses amis : « Il me semble que » je vois sortir une fouine qui vient » d'égorger une demi-douzaine de » pigeons dans un colombier, & qui » en sort en se léchant encore les » barbes ».

On lui attribuoit pour maxime, *qu'un habile voyageur doit songer à renverser de bonne heure les arbres à droite & à gauche, de peur qu'ils ne viennent à tomber & à se rencontrer dans son chemin.*

C'est la maxime de tous les habiles scélérats de la cour, qui ont, comme on voit, un furieux avantage sur les gens vertueux, pour avancer leur fortune à la cour : aussi est-il très-rare qu'un homme vertueux, & qui a des talens, y réussisse & y reste. Les princes ne font que rire d'une médisance délicate. Ainsi les méchans ruinent bientôt dans leur esprit les plus honnêtes gens de la cour, c'est-à-dire qu'ils en banniſſent bientôt, malgré eux, la vertu & la vérité.

Le premier président de Lamoi-

gnon moutut cette année ; c'étoit un magiſtrat d'une grande réputation pour la probité & pour la capacité. Lorſqu'il fut nommé premier préſident vers 1660, il vint remercier le cardinal Mazarin, qui lui dit avec eſprit : *Monſieur, vous ne me devez aucun remerciement ; car ſi j'avois connu un homme plus digne de cette place que vous, je l'aurois nommé au Roi.*

Il avoit travaillé durant pluſieurs années, dans des conférences d'habiles gens, à un ouvrage ſur le droit François, qui auroit beaucoup diminué les ſources des procès s'il eut été achevé, ou, ſi la cour, ſous la direction des chanceliers, avoit perpétué & autoriſé un pareil bureau.

Création d'un nouveau million de rentes ſur la ville.

Nouvelles taxes ſur les controlles.

Nul règlement nouveau ſur aucune des parties du gouvernement. Les miniſtres ne penſoient qu'à la guerre ; & pour les autres habiles politiques, ou bien ils ne travail-

loient à rien faute de récompenſes ; que le Roi ne ſongeoit pas à promettre ; ou bien les bons mémoires étoient rebutés par les miniſtres faute de loiſir pour les examiner, faute d'intérêt ſuffiſant pour faire valoir le travail d'autrui, faute d'autorité ſuffiſante pour les faire agréer au conſeil, & faute de deniers ſuffiſans pour les faire exécuter.

ANNE'E 1678.

Pour preſſer davantage les Hollandois & les Eſpagnols de conclure ſéparément la paix, le Roi réſolut de prendre Gand & Ypres ſur la fin de l'hiver, avant que les ennemis puſſent ſe mettre en campagne, & il les prit dans le mois de mars ; & pour avancer la ſignature de la paix, il fit un projet des articles qu'il ſigna, mandant à ſes plénipotentiaires que c'étoit ſon dernier mot ; les Hollandois preſsèrent fort leurs alliés de les accepter, & déclarèrent que comme ces conditions leur paroiſſoient raiſonnables, ils ſi-

gneroient leur paix séparément le 10 d'août, & effectivement ils signèrent le soir avant minuit.

Mais le prince d'Orange, stathouder des Hollandois mêmes, avec cinquante mille hommes, tâcha de surprendre les François, commandés par M. de Luxembourg, campés à S. Denis en Flandres; il donna un combat le quatorzième août malgré la paix signée.

Son plan étoit que s'il remportoit une victoire complette, il feroit faire une paix plus avantageuse pour les alliés, & que s'il perdoit la bataille, ce qui étoit signé ne laisseroit pas de subsister; c'étoit le raisonnement d'un jeune prince de vingt-huit ans, qui haïssoit personnellement le Roi, & qui alloit perdre presque toute son autorité par la paix. Le succès du combat fut à peu près égal des deux côtés, & le lendemain la paix fut publiée dans les deux armées; mais l'Espagne ne signa les articles qu'un mois après.

La paix étant signée avec les Hollandois & les Espagnols, le Roi

n'eut pour ennemis que l'Empereur, le roi de Dannemarck, l'électeur de Brandebourg, & quelques princes d'Allemagne, & il n'avoit plus d'autre intérêt à la continuation de la guerre, que pour faire rendre les places qu'ils avoient prises sur le roi de Suède son allié.

C'est ainsi que finit une guerre de six ans, dans laquelle le Roi endetta le royaume de rentes, ou tira de ses sujets plus de deux cent millions de livres de vingt-huit livres au marc, qui valent plus de trois cent cinquante millions de notre monnoie présente, qui est à quarante-neuf livres le marc; il perdit plus de quatre-vingt mille hommes, & ce qu'il acquit ne vaut pas vingt millions une fois payés.

Mais sa plus grande perte, ce fut la perte de sa réputation de bon Roi & de bon voisin; car on ne le regarda plus dans toute l'Europe que comme un voisin fâcheux, inquiet, d'une ambition injuste, qui veut s'aggrandir aux dépens de ses voisins, & qui n'a point d'exactitude pour tenir

ses

ſes promeſſes : réputation à laquelle il doit les plus grands chagrins des dernières années de ſa vie : car ç'a été cette réputation & la guerre poſtérieure qui produiſirent la ligue d'Augſbourg, où toute l'Europe ſe ligua contre lui, & qui a cauſé la misère de ſon royaume & la ruine d'une infinité de créanciers de l'état. Ne valoit-il pas mieux avoir aſſez de ſageſſe pour ſçavoir mépriſer le faſte impertinent des deux médailles Hollandoiſes, rejetter les idées de violer ſes promeſſes de renonciation aux droits de la Reine, & ſe charger du perſonnage de pacificateur de l'Europe, que lui avoit tant conſeillé, & ſi ſagement, le cardinal Mazarin ? Mais Louvois, jaloux du crédit de Colbert, vouloit s'enrichir ; il vouloit être le principal miniſtre, & pour cela il lui falloit de la guerre ; il ne lui importoit pas que le Roi perdît la réputation de prince juſte, ni qu'il fût haï & déteſté dans toute l'Europe ; il ne lui importoit pas que la plupart des familles nobles euſſent à pleurer leurs parens & leurs amis ;

il ne lui importoit en rien que les peuples fussent réduits à la misère par de grandes impositions ; mais il lui importoit beaucoup de s'enrichir, d'avoir beaucoup d'autorité dans le royaume, & de pouvoir satisfaire son ambition. Telle est l'origine de nos premiers & de nos derniers malheurs.

ANNÉE 1679.

L'Empereur sentit bien qu'il ne pourroit pas longtemps soutenir seul la guerre avec égalité contre les François, qui venoient de prendre Nuitz sur le Rhin ; ainsi il signa la paix le cinquième février.

L'électeur de Brandebourg, à qui les François venoient de prendre diverses places, & le roi de Dannemarck, furent bien fâchés de rendre toutes celles qu'ils avoient prises sur la Suède à grands frais ; mais enfin ils signèrent, quatre ou cinq mois après, & ils perdirent ainsi le fruit de ces grandes dépenses qu'ils se seroient épargnées s'ils avoient accepté la neutralité qui leur avoit été offerte.

Si l'Angleterre, le Dannemarck, la Suède, Brandebourg, Hanovre, & les autres princes, avoient fait, trois ou quatre ans auparavant, une ligue pour ſe déclarer médiateurs & pour faire accepter aux deux partis la ſuſpenſion, & enſuite des propoſitions raiſonnables, en menaçant de ſe déclarer contre le parti qui refuſeroit la ſuſpenſion & les articles propoſés par les médiateurs, ils auroient d'abord obtenu une ſuſpenſion d'armes & auroient enſuite procuré la même paix ; car ils auroient été en état de mettre une ſupériorité déciſive dans le parti pour lequel ils ſe ſeroient déclarés.

Mais pour cela il eût fallu qu'ils euſſent fait la dépenſe d'un armement, & la plupart des princes ne ſont pas aſſez habiles pour voir que la dépenſe néceſſaire, pour être juge & arbitre déſintéreſſé, eſt une dépenſe néceſſaire pour tout ſouverain qui veut avoir ſureté de conſerver la paix entre ſes voiſins par la voie de l'arbitrage.

Ce ſeroit le ſeul parti ſage & ho-

norable que les princes voisins devroient prendre dans une pareille conjoncture. Il faut commencer par éteindre le feu de la guerre par des suspensions d'hostilités, de peur que l'embrasement ne s'étende au grand préjudice des médiateurs mêmes; car quand il est bien allumé, c'est un torrent qu'il est quelquefois impossible d'arrêter.

Si l'on veut bien examiner les foibles origines des grands conquérans anciens, on verra qu'il auroit été très-facile aux voisins de s'unir pour obtenir des deux partis, par une pareille menace, la suspension réciproque des hostilités; & que faute de cette attention de la part des puissances voisines à empêcher ou à éteindre le premier petit embrasement, elles ont été enveloppées elles-mêmes bientôt après dans l'embrasement général par ces célèbres conquérans.

Colbert, qui avoit la marine dans son département, détermina le Roi à faire un port à Rochefort à l'embouchure de la Charente, & l'on y

dépensa plus de vingt millions de livres à vingt-huit livres le marc, pour faire un port très-mal placé, très-mal-sain pour les officiers & pour les matelots, & dans lequel les vaisseaux se pourrissent promptement. Il valoit mieux employer cette somme à aggrandir celui de Brest, ou à faire un port à la Hogue en basse Normandie à l'entrée de la Manche; mais les incommodités de Rochefort ne furent pas prévues; les avantages des autres endroits; quelques intérêts particuliers des parens de Colbert s'y opposèrent, & l'on fit une très-grande dépense qui ne rapporta que très-peu de profit. Cependant cela valoit bien la peine d'assembler un conseil d'officiers de marine, & de comparer les divers plans & les divers mémoires; ce qui étoit la seule voye avec laquelle le Roi & le ministre auroient pu découvrir la vérité par le secours de la contradiction.

Cette année, Colbert fit rétablir & perfectionner les écoles de droit. Cet établissement valoit mieux que

ce qui avoit précédé ; mais il eût fallu en même temps établir un conseil, un bureau perpétuel pour former peu à peu sur chaque matière un corps de droit François, comme Justinien avoit formé autrefois un corps de droit Romain ; & ce conseil du droit François auroit beaucoup mieux dirigé les écoles de droit, & auroit pu trouver les moyens de faire cesser beaucoup de sources de procès.

Cette année, mourut un homme célèbre par les malheurs qu'il avoit causés à l'état dans les guerres civiles de la minorité du Roi Louis XIV, & par la pénitence qu'il en fit douze ou quinze ans avant sa mort ; c'étoit le cardinal de Rez, qui a écrit avec tant de délicatesse & si peu d'exactitude l'histoire de ces guerres civiles ; & qui s'y peint lui-même comme un brouillon, qui, par haine & par jalousie contre le cardinal Mazarin, engagea le parlement de Paris & les bourgeois à la révolte contre la cour. Il avoit beaucoup d'esprit & beaucoup de talens pour les intri-

gues : mais comme il faiſoit plus de cas des grandes places que de la véritable gloire, il prit le parti des mécontens & des ſéditieux ; de ſorte qu'il eût mieux valu pour la France ſa patrie, ou qu'il fût né ſans talens, ou qu'il ne fût point né du tout : tel fut le pernicieux uſage qu'il fit de ſes talens pour le malheur de ſes concitoyens.

L'édit pour la réformation des écoles de droit apportoit de l'utilité au royaume : mais au lieu d'examens & de thèſes, il eût mieux valu, dans une claſſe de trente écoliers qui ſe connoiſſent, faire tirer au ſcrutin ceux qui doivent monter à la claſſe ſupérieure.

Il parut auſſi un édit contre les duels ; & des règlemens des maréchaux de France ſur le point-d'honneur : mais j'ai montré ailleurs qu'il falloit commencer par déraciner l'opinion impertinente du peuple ſur le dèshonneur.

Le Roi qui ſongeoit à bâtir à Verſailles, créa deux millions de rente ſur la ville, & en tira quarante mil-

lions ; & chargea ainſi ſon peuple de deux millions de rente qui ne lui rapportoient pas cent livres de rente. Pour juger ſi en cela il étoit Roi juſte envers ſes ſujets, il n'auroit eu qu'à ſe demander à lui-même : Si j'étois ſujet, ſerois-je bien aiſe que le Roi fît des grandes dépenſes en bâtimens à mes dépens. Eſt-il juſte qu'il emploie mon bien à ſatisfaire des fantaiſies ſi coûteuſes ! *Ne faites point contre un autre plus foible ce que vous ne voudriez pas qu'il fît contre vous, s'il étoit plus fort que vous.* Cette première règle de toute ſociété, c'eſt l'équité même ; elle ſubſiſte & ſubſiſtera toujours pour tout le monde, ſoit entre citoyen & citoyen, ſoit entre Roi & Roi, ſoit entre Roi & ſujet : tout Roi qui fait des injuſtices, n'eſt pas Roi bienfaiſant.

ANNÉE 1680.

Le Roi licencia beaucoup de troupes, mais Louvois le détermina à employer le fond annuel des troupes réformées en fortifications ; ainſi les

ſubſides ne furent preſque point diminués. On fortifia donc Saarlouis, Landau, Huningue, Phalſbourg du côté d'Allemagne. Il eût travaillé beaucoup plûs utilement pour la ſureté de ſon royaume, de travailler à établir la diète Européane, pour terminer ſans guerre & par arbitrage les différends futurs entre lui & ſes voiſins, & de laiſſer à ſes peuples, en diminuant leurs impôts, les moyens de rétablir leur commerce, & de mieux cultiver leurs terres : mais Louvois, qui vouloit recommencer la guerre dans peu, n'avoit garde de donner des vues pour rendre la paix perpétuelle.

Si le Roi avoit pris le parti de rechercher avec politeſſe tous les Souverains d'Europe, il auroit rétabli ſa réputation & ſon crédit parmi eux; & auroit eu à beaucoup moins de frais, par ſes ſages alliances, une ſureté incomparablement plus grande pour conſerver ſes frontières en entier, qu'il ne pouvoit jamais en avoir par ce grand nombre de fortifications où il a dépenſé durant ſon

règne des ſommes immenſes, & même pour quantité de places qu'il a été obligé de rendre à ſes ennemis.

Etant allié avec tous pour leur conſervation réciproque, il n'auroit point eu d'ennemis à craindre, & par conſéquent point de places à fortifier; il n'auroit eu que des négociateurs & des médiateurs à entretenir dans toutes les cours, ce qui n'eût pas monté à la vingtième partie de ce qu'il lui en a coûté en fortifications.

Seignelai fils de Colbert, étoit déjà ſecrétaire d'état avec le département de la marine; c'étoit un autre jeune ambitieux, qui vouloit de ſon côté ſe rendre important, & même néceſſaire; & comme il étoit éloquent, il eût pris un grand aſcendant ſur l'eſprit du Roi, mais il n'avoit pas l'humeur plus pacifique que Louvois. Il s'étoit de bonne heure mis dans la tête de devenir maréchal de France & duc & pair; c'eſt ainſi que Louis XIV fut une partie de ſa vie le jouet de ces deux miniſtres, qui, au lieu de viſer à augmen-

ter le bonheur de leur patrie, & la réputation du Roi, du côté de la juſtice & de la bienfaiſance, ne ſongeoient qu'à leurs intérêts particuliers, & à laiſſer, aux dépens du Roi & de la nation, leurs maiſons riches & illuſtrées de dignités : ambition très-vive, très-commune, & qui leur fit ſouvent commettre de grandes injuſtices envers leur patrie.

M. le Dauphin épouſa cette année la princeſſe de Bavière, dont il eut trois garçons; le cadet mort ſans enfans. L'aîné, duc de Bourgogne, devenant dauphin après la mort de ſon pere, & s'étant marié avec la princeſſe de Savoye, il en eut le Roi Louis XV, à préſent régnant. Le ſecond eſt encore aujourd'hui Roi d'Eſpagne.

Louvois fit cette année deux établiſſemens qui rendirent le Roi très-odieux aux princes Allemands, & par contre-coup aux autres nations de l'Europe : & je croirois volontiers que c'étoit ſon but, pour faire bientôt renaître la guerre avec les Allemands, & avec les autres princes nos voiſins.

Il établit une chambre à Metz, & une autre ſemblable à Briſac, pour juger quantité de princes & de ſeigneurs Allemands qui avoient des terres en Alſace. Les prétentions de M. de Louvois étoient aſſez ſouvent juſtes dans le fonds; mais ce qui révoltoit davantage, c'étoit les manières hautaines dont les conſeillers de ces chambres écoutoient ceux qui ſe plaignoient; & les manières dures dont ils faiſoient exécuter leurs jugemens. Le procureur général de la chambre de Metz avoit beaucoup d'eſprit & de lumières, mais ſans aucun principe d'équité, & tout dévoué aux volontés de Louvois. Cet homme ſervit plus que perſonne à rendre le Roi odieux, par les pourſuites vives & ſouvent injuſtes contre les ſeigneurs Allemands. Le Roi ne les auroit pas approuvées, s'il avoit pû ſentir combien elles excitoient de haines vives parmi les Allemands & les autres étrangers contre ſa domination.

Nouvelles défenſes de jeux de hazard, mais mal obſervées.

Nouveau million de rente, créé malgré la paix sur la ville au denier vingt par vingt millions; non pour faire des ligues défensives, mais pour faire des fortifications, & pour bâtir Versailles.

ANNÉE 1681.

On commença à transporter des marchandises par le canal de Languedoc, depuis la Garonne jusqu'au port de Cette, dans la Méditerranée. Ce sont les héritiers de M. Ricquet qui ont soin de l'entretenir, & qui reçoivent les droits de péage réglés pour chaque marchandise, pour chaque bateau, &c.

Le canal d'Orléans, qui de la Loire passe par le canal d'Orléans, & vient dans la Seine vers Montargis, fut d'abord entrepris par une compagnie qui en jouit trente ans au droit de feu Monsieur, frère du Roi. C'est présentement M. le duc d'Orléans qui en perçoit les droits, qui lui valent près de cent mille onces d'argent par an, tous frais faits.

gés par la louange des autres : mais il y a un grand obſtacle à l'établiſſement de ces conſeils conſultatifs ; c'eſt la jalouſie naturelle des miniſtres, qui, à l'imitation du chien du jardinier, ne veulent pas permettre que d'autres faſſent dans leurs conférences des examens qu'ils ne ſçauroient faire eux-mêmes dans leur cabinet.

Il eſt pourtant vrai que ſi un Roi, pour former un pareil établiſſement, commençoit par donner à chacun de ſes miniſtres vingt mille onces d'argent de penſion pour lui & pour ſes enfans, afin de les engager à lui aider à le former, il en viendroit facilement à bout.

Il arriva cette année pluſieurs ſujets de diſputes avec la cour de Rome. Le principal fut le droit de régale, que le pape Innocent XI. conteſtoit à Louis XIV. Ils ne finirent que long-temps après.

Les ſouverains d'Europe ſe ſervirent cette année de deux événemens pour prouver que le Roi vouloit toujours augmenter ſon territoire contre

la juſtice, aux dépens de ſes voiſins, & qu'il ne vouloit pas ſe contenter de la grandeur de ſes états. Il ſurprit Straſbourg ſur le Rhin, & acheta Caſal ſur le Pô, du duc de Mantoue.

Louvois fut ravi de lui faire perdre toute penſée d'augmenter le bonheur de ſes ſujets par la durée de la paix. Il ne comptoit pour rien d'aſſurer la tranquillité de l'Europe: de ſorte que dès ce temps-là, pluſieurs états recommencèrent à faire des ligues défenſives & offenſives contre lui, tandis que Louvois excitoit ſa colère contre tous ceux qui ſe liguoient. Il avoit même l'art de fâcher les voiſins du Roi par des réponſes fières, hautaines, menaçantes. Ces voiſins ne pouvoient faire moins que de s'en plaindre les uns aux autres. Il leur faiſoit, dans l'eſprit du Roi, des crimes de leurs plaintes, & les diſpoſoit ainſi tous à de nouvelles ruptures.

Création de deux nouveaux millions de rentes au denier vingt ſur la ville & ſur les gages d'officiers malgré la paix. C'étoit pour bâtir à Ver-

failles dans une ſituation ingrate, au lieu de bâtir à S. Cloud ſur la Seine, ou à Charenton ſur le confluent des deux rivières.

Nul règlement pour diminuer nos maux, & pour augmenter nos biens; c'eſt cependant où viſent les bons Rois.

ANNE'E 1682.

Ce fut en 1682 que l'on établit les compagnies de jeunes gentilshommes deſtinés pour les emplois de la guerre. Louvois fit des fonds pour en entretenir ſix cent.

Il falloit, dans une compagnie de 150 cadets, y établir cinq claſſes, de trente chacune, pour chambrer, conférer, manger, faire leurs exercices & leurs études enſemble, afin qu'ils puſſent facilement reconnoître parmi eux, les plus modérés, les plus appliqués, les plus intelligens, les plus juſtes, les plus bienfaiſans, les plus polis, les plus éloquens, les plus patiens, les plus hardis, afin de nommer trois d'entr'eux, lorſque le Roi leur demanderoit leur choix par ſcru-

tin, pour faire un enſeigne ou un lieutenant.

Dans les claſſes de trente, il devroit y avoir trois officiers élus par ſcrutin, & d'une paye plus haute que la paye ordinaire.

Comme les mêmes monnoies ont changé de valeur, & que les dix ſols de 1682 valent ſeize ſols de 1730, on devroit mettre la paye ordinaire de ces cadets à ſeize ſols, lorſqu'on les remettra ſur pied.

La garniſon Eſpagnole de Luxembourg fit quelques violences dans les villages de France. On s'en plaignit au gouverneur des Pays-Bas Eſpagnols; il ne voulut point réparer le dommage. Louvois fit ſi bien par ſes diſcours & par les relations qu'il ſe faiſoit envoyer, qu'il s'attira un ordre de faire bombarder Luxembourg, ce qui fut promptement exécuté. Ce bombardement fit beaucoup de bruit en Europe, & parut comme une nouvelle déclaration de guerre; mais comme l'Empereur étoit menacé par les Turcs en Hongrie, Louvois n'eut pas le plaiſir de

voir recommencer la guerre cette année.

On rapporta alors un grand procès devant le Roi, dans lequel il porta, contre ses propres intérêts, un jugement qui lui fit beaucoup d'honneur.

Plusieurs bourgeois avoient demandé en différens tems aux magistrats de l'hôtel de ville de Paris, permission de combler les fossés & de raser les remparts qui resserroient trop la ville de Paris, à condition d'élever des bâtimens sur ces emplacemens. Les officiers du Roi soutenoient que ces places lui appartenoient, & demandoient, qu'attendu la jouissance depuis plus de soixante ans, les maisons & les places lui fussent adjugées; les avis furent partagés: Alors le Roi dit, *Je vois bien que si l'affaire ne me regardoit pas, il y auroit eu quelques avis de plus en faveur des propriétaires; ainsi, je me déclare pour eux contre le domaine de ma couronne.* Il auroit pû tirer de ces places quatre ou cinq millions; il en avoit alors grand besoin pour ses bâ-

timens de Verſailles ; ainſi la déciſion eſt très-digne de louanges ; & plût à Dieu qu'il eût fait uſage de la même équité toutes les fois qu'il délibéra, ſoit ſur les nouveaux impôts ſur ſes ſujets, ſoit ſur les déclarations de guerre contre ſes voiſins ! *Il fut juſte & digne de louange ce jour-là.*

On fit de nouvelles créations de rentes ſur la ville ; cependant il n'y avoit plus de guerre.

Le Roi fit un réglement utile à l'état contre les aſſauts perpétuels que fait la cour de Rome pour envahir tous les jours quelque degré d'autorité dans les états catholiques. Il y eut une aſſemblée de trente-quatre évêques & d'autant d'abbés au château de S. Germain, dans laquelle ils décidèrent, *que les Rois, dans ce qui regarde leur temporel, ne ſont ſoumis à aucune puiſſance eccléſiaſtique ; que le pape ne peut en aucun cas diſpenſer leurs ſujets du ſerment de fidélité ; que la doctrine du concile général de Conſtance dans les ſeſſions quatre & cinq ſur l'autorité*

ſupérieure des conciles généraux au-deſſus du pape même, eſt inconteſtable, & a toujours été la doctrine de France. Le Roi ordonna que les profeſſeurs en théologie, religieux & autres, ſeroient tenus de ſigner ces articles avant que d'enſeigner, & cela fut enregiſtré au parlement, au grand contentement des bons François & des bons catholiques, le 23 Mars.

Mais il manque une choſe: c'eſt que nuls religieux ne devroient enſeigner la théologie parmi eux, ſans avoir permiſſion du procureur général du parlement, qui ne la donneroit qu'à ceux qui auroient ſigné ces articles; car il arrivera, que ſans cette attention continuelle, les religieux qui ſe croyent ſujets du pape, demeureront dans leurs erreurs ſur ſon autorité, & y entraîneront beaucoup d'eccléſiaſtiques & de ſéculiers; erreurs cependant très pernicieuſes à la tranquillité de la nation.

ANNÉE 1683.

La Reine Marie-Therèſe d'Au-

triche mourut à quarante-cinq ans, bonne princeſſe, douce, eſprit médiocre, peu de crédit, ne ſe mêlant de rien. On ne s'apperçut point de cette perte dans l'etat; à peine s'en apperçut-on à la cour, ſi ce n'eſt par les habits noirs; & en général, ce n'eſt pas un mal pour un état, que les Reines qui n'ont acquis dans leur éducation ni pénétration, ni juſteſſe, ni fermeté d'eſprit, n'ayent que peu de crédit, & qu'elles ne ſe mêlent que de leurs domeſtiques. Marie-Thérèſe eſt louable en ce qu'elle ſe conduiſit toujours avec une dignité & avec une piété convenables à ſa condition.

Le Roi forma cette année trois camps du côté de l'Allemagne; l'un en Bourgogne, l'autre ſur la Sarre, & le troiſieme ſur la Saone, & les alla voir: ce qui ne pouvoit ſe faire ſans cauſer beaucoup d'inquiétude aux princes Allemands, & ſans le leur faire regarder comme un voiſin qui cherchoit l'occaſion de les envahir. Ainſi il donnoit à ſes voiſins de nouveaux ſujets de crainte, & par

conſéquent de haine ; & c'étoit le principal but de Louvois, qui effectivement devenoit un miniſtre néceſſaire à un prince redouté & haï de toutes les nations voiſines.

En ce tems-là mourut Colbert, miniſtre des finances, & qui avoit dans ſon département le commerce, les arts & les ſciences. Il n'a point été remplacé depuis ; car ceux qui ſont venus à ſa place, n'ont pas fait le quart des travaux, des réglemens, & des établiſſemens qu'il fit ſous ſon miniſtère. Plût à Dieu qu'il eût eu à gouverner l'état ſous un prince qui ſe fût piqué d'une grande équité envers ſes voiſins & envers ſes ſujets, & par conſéquent pacifique & pacificateur ! Il auroit fait quatre fois plus de bons & de beaux établiſſemens. Mais pour le malheur du royaume, le Roi écouta beaucoup davantage Louvois, perturbateur du repos public, qu'il n'écouta Colbert, pacificateur, dont les projets viſoient à enrichir les particuliers & l'état, & à faire fleurir en France les arts & les ſciences.

Ce

Ce que le Roi avoit fort ſouhaité arriva. Les Turcs attaquèrent l'Empereur, & marchant avec ſupériorité, ils vinrent mettre le ſiége devant Vienne avec deux cent mille hommes. Le duc de Lorraine, général de l'Empire, n'eut que le tems d'y jetter douze à treize mille hommes, & l'Empereur n'en fut pas plutôt ſorti, qu'un détachement de cavalerie des Turcs le ſuivit; & ſans la précaution du marquis de Sebeville, envoyé de France, qui, en ſuivant la cour Impériale, fit promptement rompre un pont qu'il venoit de paſſer, & ſur lequel les Turcs euſſent paſſé, l'Empereur eût été enlevé, lui & toute ſa cour.

Comme les Turcs ont peu de bons ingénieurs, ils perdent beaucoup d'hommes inutilement, & beaucoup de tems dans les ſiéges; & ce fut ce qui ſauva Vienne; car le Roi de Pologne Sobieski eut le loiſir d'arriver avec quatorze mille chevaux, qui s'étant joints avec le duc de Lorraine qui commandoit quarante mille hommes, fit glorieuſement le-

ver le siége avec beaucoup de perte de la part des Turcs.

On vit paroître une taxe qui tourmenta bien du monde dans le royaume; ce fut la taxe sur les propriétaires de toutes les petites isles que forment les rivières.

On vit encore une nouvelle création de cinq cent mille livres de rente sur la ville, au denier vingt, dont le Roi tira dix millions pour ses bâtimens; mais on ne vit nul édit utile pour l'état. Colbert étoit mort.

ANNÉE 1684.

Seignelai, fils aîné de Colbert, nouveau ministre d'état de la marine, jeune homme brûlant du desir de plaire au Roi son maître, & piqué de jalousie de crédit contre Louvois, cherchoit avec ardeur quelque occasion pour faire craindre & respecter la puissance du Roi par mer, comme Louvois la faisoit craindre & respecter par terre.

Et à dire le vrai, c'étoit la principale passion de Louis XIV, que d'é-

taler ſa grande puiſſance, & par conſéquent de ſe faire craindre, ſans faire réflexion que qui ſe fait craindre, ſe fait haïr. Il ſe gouvernoit cependant comme s'il eût adopté à l'égard de ſes voiſins & de ſes ſujets, la maxime d'un célèbre tyran: *qu'ils me haïſſent, pourvu qu'ils me craignent; oderint, dum metuant.*

Comme la moindre réſiſtance le bleſſoit profondément, il ſacrifioit tout au plaiſir de ſe venger, & de montrer au public qu'il étoit redoutable. C'eſt le goût des ames médiocres, de tous les enfans & de tous les hommes du commun, qui ſe bornent à être regardés comme plus puiſſans, comme plus redoutables, & jamais comme plus grands bienfaiteurs que leurs pareils.

Ces hommes du commun, faute d'une bonne éducation, ne ſçavent pas, & ne peuvent pas ſçavoir que ce n'eſt pas la grande puiſſance qui fait la grandeur & l'excellence de l'homme. Or, quel eſt l'excellent uſage de la puiſſance? nous le connoiſſons tous; c'eſt de pardonner à ceux

même qui ne connoiſſant pas juſqu'où va notre puiſſance, cherchent à nous déplaire; c'eſt de faire du bien à ceux même qui ne font aucun hommage à notre puiſſance, & à ceux qui ne ſe ſouviennent pas de nos bienfaits.

Telle eſt l'idée que nous nous formons d'un être infiniment puiſſant, & infiniment parfait.

Quelle eſt l'idée que nous nous formons de Satan, de cette méchante puiſſance inviſible, qui eſt regardée comme l'ennemi mortel irréconciliable du genre humain? N'eſt-ce pas l'idée d'une créature, qui veut ſur-tout être crainte comme méchante & très-puiſſante? Belle reſſemblance & digne d'un conquérant terrible, que de reſſembler à ſatan!

Nos opinions ſur Dieu puiſſant, & ſur le Diable puiſſant, prouvent que nous ſçavons reſpecter & aimer la puiſſance bienfaiſante, & craindre, haïr & déteſter la puiſſance malfaiſante.

Si un Roi puiſſant veut faire un uſage excellent de ſa puiſſance, ima-

ginera-t-il de faire souffrir beaucoup de dommages à ses voisins, & de faire supporter beaucoup d'impositions sans nécessité à ses peuples? Ne voudra-t-il pas au contraire leur rendre la vie douce, tranquille, & la plus agréable qu'il lui sera possible?

Si je m'arrête tant à montrer que Louis XIV ne connoissoit pas la vraie gloire, la gloire la plus précieuse, qui consiste à imiter l'être parfait, & qu'il étoit idolâtre de la vanité & de la fausse gloire que l'on trouve à étaler sa grande puissance; c'est que cette fausse gloire a été son seul défaut, le principe de la plupart de ses entreprises, qui a causé les plus grands malheurs de sa vie, les plus grands malheurs de l'Europe, & les plus grands malheurs de ses sujets.

Seignelai, pour rendre son maître plus redoutable, & pour le faire haïr comme une puissance malfaisante, alla bombarder Gènes. Il est vrai que le conseil de la république avoit préféré en plusieurs occasions de plaire à la monarchie d'Espagne, en-

nemie de la monarchie de France; mais elle avoit de bonnes raiſons pour cette préférence. La plupart des premières familles qui gouvernoient la république, avoient à prendre de groſſes rentes ſur le Milanès, partie de la monarchie d'Eſpagne. Les Eſpagnols les payoient exactement. D'ailleurs, le Roi d'Eſpagne étoit un voiſin tranquille, doux, patient, exact dans ſes promeſſes. Le Roi de France, au contraire, étoit regardé dans l'Europe comme un voiſin difficile, inquiet, fier, hautain, turbulent, impatient, fâcheux, qui ne ſe tenoit pas lié par ſes promeſſes, ou qui les interprétoit d'une manière fort différente que ne les interprétoient les gens déſintéreſſés, & telle qu'il n'auroit pas voulu que les autres euſſent interprété celles qu'ils lui faiſoient. Or, il n'eſt pas étonnant, qu'en cas pareil, une république préfere entre ſes voiſins le juſte à l'injuſte; le bienfaiſant au malfaiſant; il en auroit fait lui-même tout autant à leur place.

Tel étoit le tort des Génois à l'é-

gard de Louis XIV. Ce tort étoit très-pardonnable, & ce qui me le persuade, c'est que si l'on suppose ce prince à la place des Génois, il en auroit apparemment usé comme eux, n'eût pas crû mériter de punition; mais faute de bonne éducation & de bon conseil, il ne faisoit gueres souvent sur lui-même l'application de la première régle de l'équité naturelle: *Ne faites point contre un autre plus foible, ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous, supposé qu'il fût à votre place, & très-supérieur en puissance, & vous à la place du foible.*

Seignelai, ministre hardi, éloquent & ardent, persuada facilement à Louis XIV qu'il falloit se venger de la préférence que cette république donnoit à l'Espagne; comme on vouloit lui donner le tort, Seignelai la traitoit d'ingrate envers le Roi, parce que les Rois prédécesseurs de Louis XIV l'avoient soutenue quelquefois contre la puissance d'Espagne.

Ce qui me persuade que les sujets

de plaintes du Roi contre la république de Gènes n'étoient pas plus grands que ceux que le Roi avoit eu douze ans auparavant contre la république de Hollande ; c'eſt qu'il ne parut dans le public aucun mémoire dans lequel on articulât ces ſujets de plaintes : nul auteur n'oſa ſe charger de les expliquer, de peur de ſe faire mocquer de lui ; & effectivement, cela mériroit-il de lever ſur les peuples de France cinq ou ſix millions d'extraordinaire, pour cauſer un dommage de dix millions aux Génois ?

Seignelai ravi d'avoir obtenu l'ordre d'aller bombarder la ville de Gènes, y alla avec quatorze vaiſſeaux commandés par lui ; car quoique du Queſne fût le commandant naturel & le premier homme de mer de France, Seignelai commandoit à du Queſne lui-même, puiſqu'il repréſentoit le Roi comme ſecrétaire & miniſtre d'état.

Du-Queſne fit jetter en deux fois près de dix-mille bombes qui brûlèrent partie de la ville. Il fit une

deſcente, & les François brûlèrent le beau fauxbourg de S. Pierre-d'Arena, où il y avoit quantité de palais magnifiques; & comme les Génois craignoient un nouvel embraſement, ils ſignèrent ce que Seignelai voulut; c'eſt-à-dire, qu'ils s'obligèrent d'envoyer leur doge faire des excuſes & des ſoumiſſions au Roi, & lui demander pardon au nom de la république; ce qu'ils exécutèrent bientôt après. Il obtint même d'eux qu'ils donneroient cent mille écus au comte de Fieſque, réfugié en France, ſon ami. C'étoit un deſcendant de ce Fieſchi, illuſtre Génois, qui voulut ôter à Doria le gouvernement de la République, & qui fut noyé dans le commencement de la ſédition, plus de cent trente ans auparavant.

Ce bombardement de Gènes en 1684, & les ſoumiſſions de la république en 1685, retentirent dans toute l'Europe, & c'étoit ce que s'étoit propoſé le Roi; mais il ne comprit pas combien cette entrepriſe le rendoit odieux, lui & tous les François, parmi toutes les nations

chrétiennes. Ce fut même un des motifs les plus puissans, qu'employa quatre ans après le fameux prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, pour liguer toute l'Europe à Augsbourg, dans le dessein d'abattre la trop grande puissance de Louis XIV, & de l'abattre au point, qu'aucun de ses voisins n'eut plus jamais rien à craindre de sa part.

Louvois, qui de son côté vouloit toujours se ménager quelque guerre à conduire, fit attaquer & prendre Luxembourg : l'Espagne étoit trop foible, l'Empereur trop embarrassé contre les Turcs ; les Hollandois trop épuisés, pour songer à recommencer la guerre contre la France ; ainsi il y eut une trêve de vingt ans, que signèrent l'Empereur & Louis XIV, à condition que Strasbourg demeureroit uni au royaume de France, comme le reste de l'Alsace.

On créa encore cinq cent mille livres de rente pour augmentation de gages, & un million de rente sur la ville, au denier vingt ; & puis encore douze cent mille livres de rente

auſſi ſur les aydes & gabelles; cela faiſoit cinquante-quatre millions au denier vingt. Le Roi augmentoit ainſi les impoſitions annuelles de deux millions ſept cent mille livres, & ruinoit peu à peu le royaume.

Il eſt vrai qu'il dépenſoit beaucoup en fortifications; mais il auroit pû s'épargner cette dépenſe, s'il eût voulu jouer dans l'Europe le rôle de pacificateur & de pacifique, le plus beau rôle qu'il eût jamais pû jouer; & c'eſt ainſi, qu'au lieu d'etre toujours prêt à ſe déclarer contre le premier attaquant, afin d'empêcher toute hoſtilité, il étoit lui-même toujours le premier à commettre des hoſtilités.

Un prince qui, durant vingt ans, auroit acquis la réputation de juſte, de patient, de modéré, auroit pû, ſans donner aucun ombrage à ſes voiſins, demeurer puiſſamment armé, non pour envahir aucune partie du territoire de ſes voiſins, mais pour empêcher le plus fort d'en venir aux mains avec le plus foible. Un tel prince auroit reçu mille bénédic-

tions de toutes parts & de toutes les nations du monde. Quelle belle réputation d'équité, de droiture, de sageſſe, de puiſſance & de bonté, il eût laiſſée en Europe, & parmi toutes les nations de la terre ! au lieu de la réputation de terrible, de haïſſable qu'il a laiſſée ; & tout cela ne vient que de faute d'une éducation raiſonnable, où il eût appris à connoître, à diſcerner la véritable gloire, de la gloire vaine & fauſſe que cherche le vulgaire.

ANNE'E 1685.

Cette année, mourut à 83 ans le chancellier le Tellier. Il avoit été dans ſa jeuneſſe avocat du Roi au châtelet ; & comme il avoit beaucoup de mémoire & de vivacité d'imagination, il y acquit la réputation d'homme d'eſprit, avec laquelle il commença ſa fortune, en devenant premier commis d'un miniſtre, puis ſecrétaire d'état de la guerre ſous le cardinal Mazarin.

Il n'eut, durant ſa vie, que le mê-

me but qu'ont les hommes du commun dans la leur; & ce but fut d'enrichir sa famille, & d'augmenter son pouvoir tous les jours par des charges, par des emplois, par des alliances, par des richesses, par des dignités, & sur-tout par la faveur du Roi.

Pour moyens d'y arriver, il n'eut que deux maximes principales, qu'il suivit constamment & exactement tous les jours; c'étoit d'étudier mieux que ses rivaux, toutes les choses qui déplaisoient à celui qui gouvernoit, pour les éviter, & toutes les choses qui lui plaisoient, & celles qui lui plaisoient le plus, pour les rechercher avec soin dans l'étendue de son ministère. Le second fut, de détruire finement, doucement & lentement dans l'esprit du maître, tous ceux qui entroient en quelque faveur.

Un ministre général ne pouvoit pas souhaiter un valet plus assidu, plus attentif à le louer & à lui plaire par son travail & par sa modestie: car les bons expédiens qui lui ve-

noient à l'esprit, & que le ministre général adoptoit, il les donnoit dans la suite tous entiers à ce ministre général. C'est de cette manière qu'il s'attira beaucoup de graces qui l'enrichirent, & qui avec le secours de sa grande épargne, augmentèrent infiniment ses richesses. Ainsi il recevoit volontiers les louanges qu'on lui donnoit sur la modestie de sa table & de ses équipages.

Pour intéresser davantage son maître à la fortune de son fils, il avoit trouvé le moyen de persuader à ce prince, que c'étoit l'éleve du Roi même & sa créature, & qu'il n'avoit de lumières, que celles qu'il empruntoit du Roi. Cela étoit venu au point, que c'étoit le Roi qui prenoit soin de racommoder le fils avec le père, quand le père paroissoit mécontent de la conduite de son fils: c'étoit, je crois, le courtisan le plus fin, & le plus adroit flatteur qui eût depuis longtemps paru à la cour: mais il n'avoit nul trait de bon citoyen, & traitoit de sottise la justice elle-même, & l'amour du bien

pubic, quand ils se trouvoient opposés à l'augmentation de sa fortune.

Il ne soupçonna jamais, que le but le plus désirable fût autre chose qu'une grande place, & un grand pouvoir pour lui & pour les siens. Il ne fut jamais persuadé que le bon, que l'excellent usage de sa place, & de son pouvoir pour l'augmentation du bonheur public, fût précisément ce qu'il y avoit de précieux. Il faisoit peu de cas de l'homme vertueux; il n'estimoit que l'habileté à faire une grande fortune : s'il visoit quelquefois au bien public, c'étoit toujours uniquement son bien particulier, ou l'augmentation du bien de sa famille, qui étoit le dernier terme auquel il ramenoit toutes ses vues. Il traitoit d'esprits solides ceux qui pensoient comme lui, & d'esprits visionnaires ceux qui négligeoint leurs intérêts particuliers, pour procurer de grands avantages à leur patrie. La cour des Rois du commun est toute peuplée de gens de caractère vulgaire.

Il n'a jamais contredit le Roi,

parce qu'il ne ſongeoit qu'à lui être agréable ; ainſi il ne lui a jamais montré aucune vérité, quand il pouvoit ſoupçonner qu'elle lui ſeroit déſagréable.

Il ſcella peu d'heures avant ſa mort la révocation du fameux édit de Nantes, qui fut ſuivie de tant d'édits, de déclarations, d'arrêts du conſeil, d'ordres différens qui dégénérèrent dans la ſuite en une véritable perſécution contre les Calviniſtes.

Les Catholiques qui raiſonnoient le plus ſenſément, diſoient, que le but du Roi, qui viſoit à diminuer cette ſecte dans ſon royaume, étoit raiſonnable & d'un prince prudent ; mais qu'il ne falloit pas prendre des voyes ſi promptes & ſi éclatantes, de peur d'obliger cinq cens mille familles à ſortir du royaume avec leurs effets, leurs métiers & leur induſtrie, pour aller fortifier nos ennemis à nos dépens ; & les fortifier d'autant plus, qu'ils ſortiroient la rage dans le cœur, contre la dureté & l'injuſtice du gouvernement. Les

événemens fâcheux n'ont que trop juſtifié, que cette playe a furieuſement affoibli l'état, & décrié de ce côté-là parmi les autres nations d'Europe, la fauſſe politique du feu Roi, fondée ſur l'intolérance injuſte & perſécutante.

Les loix de la république de Hollande contre les Catholiques ne ſont pas moins dures; car il ne leur eſt pas permis d'avoir des temples publics: mais le magiſtrat de police a ordre ſecret de les tolérer, & de les laiſſer s'aſſembler dans des maiſons particulières, & même de les protéger comme les autres citoyens, tant qu'ils ſeront bien obéiſſans aux règlemens politiques: & à dire le vrai, cette tolérance des Hollandois me paroît très-ſage & très-prudente.

Les Catholiques font des préſens aux magiſtrats de police de Hollande, en conſidération de cette tolérance: en France, les Calviniſtes ſages, pour être tolérés par les curés, leur donnent des aumônes à diſtribuer aux pauvres de leur parroiſſe;

ce qui eſt une conduite encore plus utile à la ſociété.

ANNE'E 1686.

Le prince d'Orange prétendoit avoir perſonnellement à ſe plaindre du Roi, tant à l'égard de ſa principauté d'Orange, que du traitement que Heinſius ſon intendant avoit reçu en France. On dit même qu'il avoit été piqué de quelques paroles mépriſantes qui étoient échappées au Roi ſur ſon ſujet : ainſi il propoſa aux Hollandois un projet pour ſe venger de la guerre de 1672. Ce projet étoit de former contre lui une puiſſante ligue, & elle ſe forma depuis à Augſbourg. Elle ne fut d'abord propoſée que comme défenſive, mais dans le fond elle étoit auſſi offenſive, & il y avoit même réellement beaucoup plus de princes alliés qu'il n'en paroiſſoit.

Les réunions des fiefs faites par les chambres de Metz & de Briſac, avec ſi peu d'égards pour les princes & pour la nobleſſe d'Allemagne, la

ſurpriſe de Straſbourg, la priſe de Luxembourg, la perſécution des Calviniſtes, le peu d'exactitude du Roi à tenir ſes promeſſes dans les anciens & dans les nouveaux traités : la guerre de 1667, faite contre l'Eſpagne, malgré les renonciations; la dernière invaſion de la Hollande, le bombardement de Gènes, tout cela avoit excité une haine preſque univerſelle des princes & des nations d'Europe, contre lui & contre les François ; de ſorte que la ligue fut preſque auſſitôt formée que propoſée.

Ce furent les ſuites de cette ligue qui commencèrent les malheurs du Roi & du royaume ; malheurs, qu'il auroit pû facilement éviter, *s'il s'étoit toujours piqué de ne rien entreprendre contre ſes voiſins de ce qu'il n'eût pas voulu qu'ils euſſent entrepris contre lui, ſuppoſé qu'ils euſſent été fort ſupérieurs en force.* Et s'il eût été aſſez ſage pour préférer de beaucoup le titre précieux d'arbitre équitable, de puiſſant pacificateur des nations Chrétiennes, & de grand

bienfaiteur de l'Europe, au titre faſtueux de conquérant, qu'il ne pouvoit acquérir ſans être grand perturbateur du repos des autres nations.

Dans ce temps-là mourut un prince illuſtre par ſes grands talens pour la guerre, par ſon grand courage & par pluſieurs victoires. Ce fut le prince de Condé, qui gagna quatre batailles durant la régence de Louis XIV; mais, qui durant cette régence ſe mit follement à la tête des rebelles, & puis faute de rebelles, ſe mit à la tête des Eſpagnols, alors ennemis de l'état.

Il a vécu vingt-ſept ans depuis la fin de ſa révolte, & s'en repentit bien. Il avoit beaucoup d'eſprit naturel, & même beaucoup de connoiſſances pour un prince : mais ſon impatience naturelle, que l'on n'avoit pas eu ſoin de dompter dans ſon enfance & dans ſa première jeuneſſe, le rendit inconſtant, léger, peu uniforme dans ſa conduite. Il ne fut pas toujours heureux dans ſes entrepriſes, ni toujours juſte avec ſes amis.

Il étoit plus colère qu'un autre, c'eſt-à-dire, auſſi colère & auſſi courageux qu'Alexandre. Et c'eſt pour cela que les grands périls ne lui ôtoient rien de ſon eſprit, & ne faiſoient que lui fournir plus d'expédiens pour en ſortir, & lui donner plus de diſcernement pour choiſir ſur le champ les meilleurs partis. Mais dans les conſeils, il donnoit trop à l'humeur & à la force, & trop peu à la raiſon, qui demande que l'on ſe donne le loiſir de peſer ſans prévention, & avec exactitude les inconvéniens & les avantages de chaque parti.

C'étoit cette même impatience qui le rendoit quelquefois injuſte dans le commerce. Il n'étoit point accoutumé dès ſon enfance à faire application de la première règle de l'équité naturelle, ſi ce n'eſt dans les dix dernières années de ſa vie, qu'il les paſſa dans ſon château de Chantilli, où il n'avoit point de contradiction à ſouffrir.

S'il eût eu la patience de Monſieur de Turenne, & ſi Monſieur de Tu-

renne eût eu la ſupériorité d'eſprit de Monſieur le Prince, ils n'auroient jamais pris parti contre le Roi ; & tous deux ſeroient parvenus à être de grands hommes. Au lieu qu'ayant injuſtement contribué à déchirer leur patrie, & à lui cauſer de grands maux par des guerres civiles, ils ne pourront jamais être mis par les connoiſſeurs qu'au rang de hommes illuſtres.

Le Roi qui aimoit fort les honneurs d'éclat ; & que les étrangers remportaſſent une grande idée de ſa puiſſance & de ſa magnificence, fut fort aiſe de voir arriver les ambaſſadeurs de Siam dans ſes vaiſſeaux : mais comme cette ambaſſade avoit été mandiée, les princes voiſins firent des railleries de ſa vanité, & diſoient : il peut bien leur montrer des effets de ſa magnificence ; mais leur montrera-t-il beaucoup d'effets de ſa bonté envers ſes peuples, & de ſa juſtiee envers ſes voiſins ? Ces ambaſſadeurs diront-ils au roi de Siam, que ni les François, ni les nations voiſines ne ſe plaignent de

lui, & que tous ſe louent de ſa juſtice & de ſa bienfaiſance ? C'étoit pourtant ce qu'il y avoit à dire de grand, & de véritablement grand, pour donner l'idée d'un grand prince, qui ſait faire un excellent uſage de ſa grande puiſſance.

Sera-t-il bien loué quand ces ambaſſadeurs diront au roi de Siam : il eſt très-puiſſant, il eſt très-magnifique en tout ; mais il eſt mauvais père de ſon peuple, & très-mauvais voiſin. Vous êtes heureux de n'avoir pas un pareil voiſin ?

Le chancelier Boucherat ſcella l'édit pour mettre les portions congrues des curés à trois cent livres, au lieu de deux cent. La choſe étoit juſte, en ce que dans le fonds, lors de l'ancien règlement, deux cent livres valoient les trois cent livres de l'année 1686, parce que le marc d'argent avoit pour lors augmenté de plus d'un tiers en livres numéraires : mais par l'augmention arrivée depuis aux monnoies, les penſions congrues, au lieu d'augmenter, ont diminué, & communément ne

ſont pas ſuffiſantes pour entretenir de bons ſujets dans les cures. Un bon chancelier autoriſé les fera à quatre cent livres.

ANNÉE 1687.

Le pape Odeſcalchi, Innocent XI, fils d'un banquier de Milan, fut preſque durant tout ſon pontificat brouillé avec Louis XIV, malgré tout ce que le Roi faiſoit contre les calviniſtes. Il excommunia l'ambaſſadeur de France Lavardin, & publia, mais en vain, l'interdiction de l'égliſe de S. Louis à Rome, où l'ambaſſadeur alla toujours entendre la meſſe. M. Talon, avocat général du parlement de Paris, publia, au nom du Roi, un appel au futur concile général de cette excommunication & de cette interdiction.

Ces ſortes d'appels au futur concile ſont une forte barrière contre les prétentions injuſtes, & contre les tentatives perpétuelles que fait la cour de Rome pour uſurper quelque choſe de l'autorité ſouveraine dans

dans les royaumes catholiques ; car le concile général eſt ſupérieur au pape.

Ce fut cette année que feue madame de Maintenon établit la maiſon de S. Cyr dans le grand parc de Verſailles, pour y élever *gratis* deux cens cinquante pauvres demoiſelles, & leur donner une éducation beaucoup meilleure qu'elles n'euſſent pu avoir chez elles, ou dans les couvens. Elle alloit paſſer là tout le jour, & ne revenoit à ſon appartement de Verſailles qu'à l'heure que le Roi revenoit de la chaſſe.

Le Roi fit faire les bâtimens ; il fit acheter les meubles, donna une groſſe rente ſur l'hôtel de ville de Paris ; &, ce qu'il fit de mieux, ce fut d'unir à cette maiſon le revenu de la menſe abbatiale de l'abbaïe de S. Denis, qui vaut plus de trente mille onces d'argent ; & il auroit mieux fait d'y unir encore d'autres menſes abbatiales, & ſurtout les menſes abbatiales de ces groſſes abbaïes de Flandres qui ne peuvent pas être mieux employées qu'à donner une

éducation vertueuse à la noblesse; & cela fait desirer que les Rois ses successeurs obligent les riches communautés à former des collèges de filles & des collèges de garçons, ou du moins qu'ils unissent beaucoup de ces riches menses abbatiales à ces collèges, afin de perfectionner l'éducation de la pauvre noblesse.

Il parut cette année un règlement qui défendoit les jeux de hazard, mais il ne fut point exécuté, parce que feu M. Colbert n'avoit pas eu le loisir de former, dans tous les parlemens, des compagnies poursuivantes assez puissantes & assez intéressées par les amendes, pour faire exécuter toutes les ordonnances de police, & pour faire punir tous les crimes qui méritent punition. Or, des ordonnances qui ne pourvoient pas suffisamment à leur exécution, ne sont pas des loix suffisamment sages: ce ne sont, de la part des législateurs, que de bons desirs, qui montrent à la vérité leurs bonnes intentions, mais qui prouvent le peu d'habileté de leurs conseils & de leurs ministres.

Et, à cette occasion, je dirai, à la honte du gouvernement présent, que l'on tolère encore aujourd'hui publiquement deux jeux de hazard; l'un à l'hôtel de Soissons, qui rapporte au prince de Carignan vingt-cinq mille onces d'argent; l'autre chez le gouverneur de Paris : & c'est-là que se rendent tous les jours, d'un côté les fripons & les filoux, & de l'autre quantité de jeunes dupes, officiers, fils de famille, des commis, des maîtres d'hôtel, des valets de chambre, qui jouent & qui perdent l'argent de leurs parens, de leurs maîtres, & même de leurs régimens; & qui, après avoir commencé à être dupes, finissent la plupart par devenir fripons.

Or, n'est-il pas de la bonne police d'empêcher de semblables désordres ? & ne vaudroit-il pas mieux que le peuple payât par les tailles ou par les entrées au prince de Carignan & au duc de Gesvres, à chacun cinquante mille écus par an durant leur vie, que de souffrir des jeux pernicieux qui corrompent la

jeuneſſe, & qui déplaiſent ſi fort aux gens ſages, & aux bons citoyens?

Les pirates d'Alger recommencèrent leurs pirateries malgré leurs traités précédens. Le marquis d'Anfreville, chef d'eſcadre, en prit un, & en coula un autre à fond, & obligea ainſi les Algériens d'obſerver plus exactement leur trève.

L'électeur de Bavière & le duc de Savoie allèrent cette année paſſer le carnaval à Veniſe, & y ſignèrent ſecrettement leur acceſſion à la fameuſe ligue d'Augſbourg, compoſée de preſque tous les ſouverains de l'Europe. Le roi Louis XIV étoit parvenu à faire trembler tous ſes voiſins par ſa puiſſance, par le deſir qu'il avoit de s'aggrandir, & par le peu d'exactitude à tenir ſes promeſſes.

Leur grand nombre & leur étroite union commencèrent à le faire trembler lui-même à ſon tour, lui & ſes miniſtres.

Nous ne vîmes cette année qu'un règlement qui regardât le bien public. Ce fut le règlement contre les

mendians : mais comme c'eſt une maladie toujours renaiſſante dans un grand état, & que l'on ne forma point de bureau perpétuel ſuffiſamment intéreſſé à faire ceſſer perpétuellement la mendicité, on ne vit preſque aucun effet de ce règlement.

ANNE'E 1688.

On vit cette année le plus grand événement qui fût jamais arrivé en Europe depuis longtemps; ce fut le débarquement du prince d'Orange en Angleterre, à cauſe des grandes fuites qu'il eut, & de la longue & fâcheuſe guerre qu'il fit naître contre la France, en mettant en action contre le Roi tous les ſouverains qui étoient entrés dans la ligue d'Augſbourg.

Le prince d'Orange, avec environ quarante vaiſſeaux de guerre, grand nombre de vaiſſeaux de tranſport, & environ dix-huit mille hommes de troupes de débarquement, fit ſa deſcente dans la baie de Torbay & aux rades voiſines au ſud de

l'Angleterre, le 15 novembre 1688, pour chaſſer le roi Jacques II ſon beaupère du trône d'Angleterre, où lequel il s'étoit fait haïr de tous ſes ſujets proteſtans, par l'exceſſive déférence qu'il eut pour les deſirs de la Reine ſa femme, catholique, de la maiſon de Modène, & par le peu d'égard qu'il eut ſouvent depuis la mort du Roi ſon frère, pour les loix qui regardoient la religion Romaine.

Le mécontentement général de la nation, contre quelques ordonnances publiées ſans conſulter ſon parlement, fit qu'à l'arrivée de ſon gendre dans le royaume, les magiſtrats, les officiers, les troupes, ceſsèrent de lui obéir. Ainſi il ſe vit obligé d'abandonner ſon pays & de s'enfuir en France, du conſentement tacite du prince ſon gendre.

Le comte de Sunderland, eſprit ſouple & ambitieux, premier miniſtre de Jacques, lui avoit fait entendre fauſſement, qu'il ſe déclareroit un jour volontiers pour la religion catholique Romaine; mais qu'il falloit

attendre qu'elle fût établie par les loix au même point de tolérance que le calviniſme ; ainſi il vouloit aller lentement, lui qui connoiſſoit la nation. Au contraire, la Reine, qui ne la connoiſſoit point, vouloit aller trop vîte. Elle étoit gouvernée par le père Peters, jéſuite, ſon confeſſeur, & elle gouvernoit ſon mari. Ce fut dans cette ſituation que Sunderland réſolut de mettre le prince d'Orange ſur le trône d'Angleterre, pour conſerver ſa place de premier miniſtre.

Ainſi en ſuivant ce plan, il concerta avec le prince d'Orange par un homme de confiance, le projet du débarquement ; & comme les Hollandois qui étoient des premiers entrés dans la ligue d'Augſbourg, voyoient que ce débarquement étoit abſolument néceſſaire au ſuccès de la ligue, ils s'y prêtèrent comme à leur propre affaire ; & d'un autre côté, Sunderland ſe prêta aux ſentimens de la Reine, pour faire faire au Roi Jacques grand nombre d'imprudences capables de révolter la na-

tion ; & entr'autres, il propoſa l'empriſonnement des ſept évêques qui avoient réſiſté à une ordonnance du Roi.

Cette affaire fit ſi grand bruit, que ceux qui connoiſſoient l'état des affaires d'Angleterre, ſans ſonger même à l'armement du prince d'Orange, diſoient tout haut : Le Roi Jacques va bientôt être chaſſé, puiſqu'il ébranle & qu'il choque l'égliſe Anglicane qui eſt ſon plus ferme appui.

Pour endormir le Roi d'Angleterre ſur cet armement, le prince d'Orange faiſoit courir le bruit qu'il étoit deſtiné pour les côtes de France, afin d'y faire une grande diverſion, d'y faire rétablir le calviniſme dans le temps que la France ſeroit attaquée de tous côtés ; car effectivement tous ſes voiſins devoient l'attaquer en même temps chacun de leur côté, & cela arriva. La France ſe trouva environnée de tant d'ennemis, que l'on faiſoit dire avec raiſon au prince d'Orange, après la ligue d'Augſbourg, que pour la ſureté de

l'Europe, il ne falloit pas moins qu'aſſiéger la France.

Il eſt vrai que le mauvais traitement des Calviniſtes de France fut une conjoncture très-favorable pour donner cours à l'opinion du débarquement ſur les côtes de France. Sunderland l'appuyoit en trompant Barillon ambaſſadeur de France en Angleterre, & ce fut pour cela que que le Roi Louis XIV fit partir des troupes pour Normandie, pour Bretagne, & pour les côtes de la Rochelle.

Il y avoit deux moyens ſurs pour empêcher l'effet de cet armement, dont il étoit averti depuis plus de ſix mois par d'Avaux ſon ambaſſadeur en Hollande. Le premier étoit d'armer en Ponant, à Rochefort, à Breſt, au Havre; & de faire paſſer de Toulon en Ponant une eſcadre toute armée. Le Roi pouvoit ainſi ſeul avoir facilement ſoixante vaiſſeaux, & tenir la mer, tandis que les quarante vaiſſeaux Hollandois ſeroient armés. C'étoit l'avis de Seignelai; mais Louvois, le plus accré-

dité des miniſtres, s'y oppoſoit fortement.

Le ſecond étoit de faire camper une armée de quarante ou cinquante mille hommes vers Luxembourg; prête à marcher vers Maſtricht; car alors les Hollandois n'auroient jamais laiſſé partir, ni le prince d'Orange, ni dix-huit mille hommes de leurs troupes pour l'Angleterre. L'invaſion de 1672 leur étoit encore trop préſente; il étoit même à propos que le Roi employât en même tems ces deux moyens; mais il n'en prit aucun. Louvois le déconſeilla d'armer par mer, de peur d'augmenter le crédit de Seignelaiſon rival, & afin de pouvoir plus facilement faire un plus grand armement par terre : au lieu de faire marcher des troupes vers Maſtricht, il prit imprudemment le parti de les faire marcher vers Philiſbourg, ſous le commandement du Dauphin qui avoit alors vingt-ſept ans.

Les Hollandois délivrés de la crainte de Maſtricht pour cette année, ſuivirent le plan de l'invaſion

de l'Angleterre, pour revenir l'année ſuivante avec plus de forces & plus d'alliés inveſtir la France de tous côtés, & lui ôter tous moyens de leur nuire jamais. C'étoit engager la France dans une longue guerre; mais c'étoit préciſément le but où viſoit Louvois.

On dit que le Roi lui ayant donné à ſon profit les droits ſur la poſte des lettres des pays étrangers, qui lui valoient deux cent mille onces d'argent par an, il traita avec hauteur l'ambaſſadeur du duc de Savoye, au ſujet de quelque conteſtation ſur ces droits. Ce mauvais traitement avoit déja déterminé ce prince à entrer dans la ligue d'Augſbourg. Louvois trouva, à la vérité, moyen de le chagriner beaucoup durant la guerre; mais tout cela étoit aux dépens du royaume & du Roi, qui n'avoit pas compté ſur tant d'ennemis.

Le Roi qui bâtiſſoit, qui fortifioit & qui ſe préparoit à une nouvelle guerre, emprunta vingt millions, en créant un milion de rente ſur les

fermes générales, payables à l'hôtel de ville de Paris.

ANNE'E 1689.

Durant l'hiver & le printems, Louvois qui par ſes hauteurs inſultantes & menaçantes avoit attiré au Roi plus d'ennemis que les forces de la France n'en pouvoient ſoutenir; informé que les Allemands, malgré la guerre contre les Turcs, auroient cent mille hommes de bonnes troupes ſur le Rhin ſous le commandement du duc de Lorraine, général habile, qui avoit acquis beaucoup de réputation contre les Turcs, ne ſongea plus qu'à la défenſive.

D'un côté, il munit les places qu'il avoit priſes contre les Allemands, Mayence, Bonn, Kaiſerſwert; & de l'autre, il ſongea à brûler & ruiner tellement les campagnes & les petites villes Allemandes en deçà du Rhin, que les grandes armées des Impériaux n'y pouvant ſubſiſter & en tirer aucun ſecours, ils

fussent obligés de porter par charettes tous leurs vivres & leurs fourages, & de se lasser ainsi de l'extrême dépense qu'il leur faudroit faire pour assiéger Strasbourg ou d'autres places. Il exécuta son projet avant que les Allemands fussent en campagne, & l'on vit alors avec surprise & avec peine, les incendies & les pillages que souffrirent une infinité d'habitans de la frontière d'Allemagne.

Il est vrai que le Roi avoit été le premier aggresseur; & que par les entreprises injustes, faites depuis vingt-deux ans par le conseil de Louvois contre ses voisins, pour aggrandir son territoire, il s'étoit sans nécessité attiré tous ces ennemis, & les avoit tous réunis contre lui par la ligue d'Augsbourg, comme contre un grand usurpateur, & comme le plus grand perturbateur du repos de l'Europe, qui eût paru depuis Charles-Quint. Ainsi on pouvoit lui imputer tous ces malheurs, puisqu'il n'auroit jamais été forcé à tous ces incendies, s'il avoit suivi cette règle

générale d'équité, à laquelle les Rois mêmes qui veulent avoir une bonne réputation, ſont étroitement aſſujettis : *Ne faites point contre aucun des voiſins ce que vous trouveriez injuſte, & ce que vous ne voudriez pas qu'ils fiſſent contre vous ; ſuppoſé que vous fuſſiez à ſa place & inférieur en forces, & qu'il fût à la vôtre & ſupérieur en forces.*

Il ne fit aucun uſage de cette maxime fondamentale dans la guerre de 1667 : car s'il eût été à la place du Roi d'Eſpagne, & le Roi d'Eſpagne à la ſienne, auroit-il trouvé juſte que malgré les renonciations ſolemnelles & fondamentales d'un traité de paix, & d'un traité de mariage, ſon voiſin plus fort lui eût enlevé pluſieurs villes ?

Mais pourquoi ne fit-on alors aucun uſage de cette règle ? C'eſt que pour en faire uſage contre ſon propre intérêt apparent, il eût fallu que le cardinal Mazarin eût choiſi d'autres hommes pour ſon éducation que des hommes du commun ; & qu'il leur eût ſurtout recommandé

de faire pratiquer dix fois par jour cette règle d'équité au jeune Roi, pour lui en donner l'habitude. Et plût à Dieu, tant pour son bonheur que pour le nôtre, qu'il fût sorti de cette éducation avec cette seule importante habitude, de dire tous les jours à chaque entreprise, soit contre son peuple, soit contre quelqu'un de ses voisins : *Voudrois-je, si j'étois à leur place, qu'ils entreprissent chose pareille contre moi ? Voudrois-je qu'ils manquassent à leurs promesses ?*

Il auroit été le pacificateur de l'Europe, & un grand homme, adoré durant sa vie, & infiniment regretté après sa mort, & incomparablement plus qu'aucun prince ne l'a jamais été, tant par ses propres sujets que par les nations voisines : il auroit été le modèle d'un parfait Souverain, & incomparablement plus heureux qu'il n'a été.

Louvois avoit fait donner, en 1683, l'administration des Finances à Pelletier. C'étoit à la vérité un ministre vertueux qui cherchoit le bien public, mais peu de lumières,

peu d'activité, peu de déciſion, & ſurtout pas aſſez de dureté; ainſi il déplaça Pelletier dès 1688, & plaça Phélippeaux de Pontchartrain, qui avoit moins de déſintéreſſement & moins de zèle pour le bien public; mais il étoit fort vif, fort déciſif, fort actif & ſuffiſamment dur. Ainſi dans cette ſeule année de 1689, il fit dix-neuf édits burſaux, ſur le tabac, ſur les conſignations, ſur les amortiſſemens, ſur les boiſſons, ſur les monnoies, ſur la vaiſſelle d'argent, ſur les octrois, ſur les cuirs; des créations de rentes perpétuelles, de rentes viagères, de nouveaux gages d'officiers, de nouvelles charges de finances, de maîtres des requêtes, de greffiers, de procureurs.

Ce Pelletier timide, trouvoit des difficultés inſurmontables par-tout; c'eſt-à-dire, des injuſtices à faire faire au Roi. Pontchartrain plus hardi, n'en trouvoit nulle part, & croyoit ſe ſauver de tout reproche en diſant ce qui eſt vrai, *qu'il falloit quelquefois être injuſte pour éviter un plus grand*

mal : mais le reproche tomboit ſur ce qu'il faiſoit ſouvent mal-à-propos l'application de cette maxime.

Ces pillages & ces incendies faits de ſang froid par les François, les firent extrêmement haïr des Allemands, & hâtèrent leurs délibérations à la diète, pour faire chacun de ſon côté les plus grands efforts, afin de ruiner un ennemi devenu cruel; car juſques-là perſonne n'avoit ainſi fait la guerre, quoique ces incendies même puiſſent être permis en certains cas, pour le ſalut & la conſervation de la patrie.

M. le duc de Bourgogne ayant atteint ſept ans, ſortit d'entre les mains des femmes, & le Roi lui donna pour gouverneur le duc de Bauvilliers, & pour précepteur l'abbé de Fenelon, depuis archevêque de Cambrai, gens de mérite; mais il y eut pluſieurs défauts dans cette éducation domeſtique.

1°. Ces deux hommes arrivoient tout neufs à cet emploi. Or il eſt viſible que s'ils avoient été exercés ſeulement depuis cinq ou ſix ans dans

exécuté; mais l'habileté du précepteur y suppléa en quelque sorte, & fit du duc de Bourgone un prince d'une grande espérance, que nous avons beaucoup regretté.

ANNÉE 1690.

Le affaires du Roi Jacques alloient mal en Irlande, parce qu'au lieu de porter de ce côté-là & du côté d'Angleterre tout l'effort de la guerre, ce que proposoit Seignelai, Louvois par jalousie l'empêchoit. Le Roi y envoya trop peu de troupes; elles manquoient d'artillerie, de munitions, d'argent: cependant c'étoit un coup de partie de conquérir l'Irlande, & de donner moyen aux Jacobites d'Angleterre de se déclarer ouvertement, & de ménager les esprits par des amnisties, & par des promesses de ne plus rien faire que par l'approbation des parlemens, en renvoyant le prince d'Orange, dont l'autorité étoit encore très-mal affermie.

Alors le Roi Jacques rétabli, eût

été médiateur entre les Souverains alliés & le Roi, pour empêcher toute action de la ligue d'Augſbourg contre la France, & pour amener les Souverains à une paix, ou du moins à une longue trêve; au lieu qu'en ne donnant pas au Roi Jacques de ſecours ſuffiſant, on donnoit au prince d'Orange les moyens de s'établir ſolidement, & de tirer de l'Angleterre les ſommes immenſes dont il ſe ſervit depuis à lever des troupes innombrables d'Allemands contre la France.

Seignelai ne put donc envoyer en Irlande qu'un foible ſecours, que le marquis d'Anfreville, lieutenant général de la marine, y conduiſit heureuſement. Auſſi l'armée du Roi Jacques fut-elle battue au paſſage de la Boyne, & les troupes Françoiſes obligées de ſe rembarquer l'année ſuivante; de ſorte que les gens ſenſés diſoient qu'il eût mieux valu abandonner tout d'un coup l'Irlande dès le commencement, que d'y porter des ſecours trop foibles. Les plus habiles diſoient, que c'étoit

une grande faute contre la bonne politique ; c'eſt que Louvois vivoit encore.

Il ſe donna en Flandres, à Fleurus, une bataille où les François victorieux perdirent quatre mille hommes ; les alliés en perdirent le double. Ce ne fut rien de déciſif, car notre victoire ne nous procura aucune place nouvelle.

La victoire que le maréchal de Catinat remporta à Staffarde ſur le duc de Savoye, fut plus déciſive, car il prit enſuite Cavours & Saluces.

M. Le Dauphin avoit ſous lui en Allemagne le maréchal de Lorges, qui avoit ordre, quoique ſupérieur en troupes, de ne pas chercher à combattre.

Les Turcs prirent cette année pluſieurs places en Hongrie, & entr'autres Belgrade. Nous avions grand beſoin d'une pareille diverſion.

La ſédition de Bretagne, cauſée par les édits burſaux, étant calmée, le Roi fit revenir le parlement de

cette province de Vannes à Rennes. La plupart des membres avoient été soupçonnés d'avoir favorisé les séditieux, ou du moins de n'avoir pas employé leur autorité à la calmer. La punition les rendit plus sages, & par conséquent plus soumis aux ordres de la cour.

Madame la Dauphine Bavière mourut cette année, & laissa trois fils; sa maison coûtoit environ six cens milles onces d'argent par an.

Seignelai mourut aussi, & de débauches. C'étoit un homme d'esprit, hardi, éloquent, aimant le faste, & ne se connoissant pas en gloire précieuse. Il donnoit dans toutes les vanités. Le Roi donna sa place de secrétaire d'état de la marine à M. de Pontchartrain Phélippeaux qui avoit déja le département des finances.

Tous les réglemens pour augmenter le bonheur de l'état, se réduisirent à des édits bursaux, pour tirer de l'argent du peuple, au nombre de vingt-deux; mais notre manière d'emprunter par la création des

rentes sur la ville & sur les hôtels des grandes villes, est certainement la meilleure : 1°. parce qu'il y a moins de frais pour le Roi : 2°. parce qu'il en paye moins d'intérêt.

Il est vrai que la création de nos rentes sur la ville, a été une bonne ressource durant quelque tems; mais faute de payer tous les ans quelque chose sur le principal, l'état ne pouvoit point les rembourser, & par conséquent se libérer; & ainsi l'état accumulant de nouvelles dettes sans en rembourser d'anciennes, perdoit tous les jours de son crédit.

Mais on peut remédier à cet inconvénient par les annuités à la manière Angloise : c'est la seule manière d'acquérir du crédit en temps de paix, pour en pouvoir créer de nouvelles en temps de guerre; & c'est la seule manière de détruire en France la pernicieuse engeance des traitans, qui sont très-nombreux, & qui s'enrichissent excessivement aux dépens du reste du peuple, par leurs avances d'argent qui sont ruineuses pour l'état.

ANNÉE 1691.

Louvois prit si bien ses mesures, qu'il fit marcher près de cent mille hommes en Flandre dès le mois d'Avril, avec quantité de vivres & de munitions. Mons, place très-forte, fut attaquée vivement, & prise en seize jours par le Roi, malgré les grandes forces des alliés de la ligue d'Augsbourg, parce qu'elles n'étoient pas encore rassemblées.

Catinat de son côté prit Nice & Montmelian, mais nous perdîmes le reste de l'Irlande; & ce qui étoit de plus important, c'est que d'un côté nos forces & nos finances s'épuisoient par nos efforts, & que les Turcs qui faisoient en Hongrie une puissante diversion en notre faveur, penchoient à la paix.

Le maréchal de Luxembourg donna le combat de Leuze, où les François perdirent le tiers de ce que perdirent les alliés. Ce fut proprement un combat de cavalerie, qui ne décida de rien, & où la maison du Roi

montra une extrême valeur.

Louvois mourut ſubitement dans le mois de Juillet. Sa femme croyoit que l'on avoit empoiſonné l'eau d'un pot dont il avoit accoutumé de boire l'après midi, & que ce fut l'effet de la vengeance du duc de Savoie. D'autres ont cru que ce fut un reproche que lui fit le Roi, de lui avoir attiré parmi ſes ennemis le duc de Savoie. Quoi qu'il en ſoit, il ne parut pas le regretter; & en mettant ſon fils Barbeſieux à ſa place, qui n'avoit que vingt-ſix ans, il voulut montrer à l'Europe que c'étoit lui qui formoit ſes miniſtres; qu'il n'avoit pas beſoin de leurs avis, & que lui ſeul faiſoit tout. Telle étoit la grande opinion que ſes miniſtres, à l'envi l'un de l'autre, lui avoient donnée de ſa grande habileté. A dire le vrai, les louanges de la part de ſes miniſtres, avoient été le premier appas qui l'engagea de travailler ſeul à ſeul avec chacun d'eux; & ce fut apparemment ce plaiſir d'être ſouvent loué par eux, qui lui fit ſurmonter le dégoût que la jeuneſſe a

d'ordinaire pour les affaires. Le Roi étoit ſi accoutumé à ces flatteries journalières & domeſtiques, qu'il n'a jamais été bleſſé des louanges exceſſives, ni des panégyriques les plus outrés.

Si dans la ſuite il choiſit Chamillard pour remplacer Pontchartrain & pour régir les finances, & même pour remplir en même temps le miniſtère de la guerre après la mort de Barbeſieux, mort de débauches, c'eſt qu'il croyoit bonnement qu'il n'avoit beſoin ſous lui que d'un commis laborieux, & non d'un miniſtre éclairé, qui penſât de lui-même, & qui trouvât de bons expédiens dans les affaires difficiles.

Quand le Roi eût été auſſi habile qu'il croyoit l'être, c'eût toujours été une grande malhabileté de croire pouvoir faire d'auſſi grandes choſes avec des miniſtres jeunes & voluptueux, ou avec des miniſtres de peu d'eſprit & ſurchargés d'affaires, qu'avec des miniſtres d'un grand eſprit, expérimentés, & de longue main accoutumés au travail. C'eſt ainſi que

cette grande préſomption de ſa propre capacité, l'empêcha de chercher des miniſtres d'un eſprit ſupérieur, pour lui aider à gouverner avec toute l'habileté dont de grands génies laborieux pouvoient être capables.

Il eſt d'une habileté commune de choiſir pour miniſtres, ceux que l'on voit les plus eſtimés par ceux qui nous environnent. Louis XIII, peu préſomptueux, eut cette ſorte d'habileté, & gouverna mieux à proportion que ſon fils, parce qu'il eut le bonheur de choiſir pour miniſtre général Richelieu, grand génie; & que ce miniſtre eut l'habileté de choiſir par lui-même pour miniſtres particuliers, des perſonnes d'une grande capacité. Il ne craignoit jamais comme Louis XIV, que leur réputation nuisît à la ſienne.

Il n'y a perſonne qui ne ſçache, que plus les emplois ſont importans, plus ceux qui en ſont chargés réuſſiſſent quand leurs lumières ſont proportionnées à la grandeur & à l'étendue de leurs emplois, & que la grande différence de la vertu & des ta-

ſens d'un miniſtre, produiſent la grande différence dans les ſuccès de ſon miniſtère. Le Roi le ſçavoit comme les autres dans la ſpéculation ; mais de mauvaiſes raiſons le faiſoient agir quelquefois contre ſes propres lumières dans l'occaſion, comme font les autres hommes du commun ; & voilà pourquoi il choiſit alors Barbeſieux, & depuis Chamillard & Voiſin, eſprits médiocres, dans l'opinion qu'il pouvoit facilement, par ſes grandes lumières, ſuppléer entièrement à leur peu de capacité.

Cette année mourut un homme d'un caractère très-diſtingué entre les habiles courtiſans. Ce fut le maréchal de la Feuillade. Le but qu'il ſe propoſa toute ſa vie, ne fut en rien différent du but de tous les autres courtiſans. Ce fut de faire une fortune grande, ſolide & éclatante, & de ſurpaſſer de ce côté-là ſes pareils. C'eſt le but de tous les ambitieux d'une ambition vulgaire. On peut dire même, que c'eſt le but ordinaire des hommes du commun de toutes les profeſſions, dans quelque

pays & dans quelque condition qu'ils ſoient ; parce qu'ils ne ſçavent pas que ce ne ſont pas les richeſſes & les grands emplois qui font les hommes les plus heureux dans leur vie, & les plus eſtimés après leur mort ; mais que c'eſt uniquement l'excellent uſage de ces grandes richeſſes & de ces grands emplois, & ſur-tout de leurs grands talens.

Le meilleur uſage des meilleures choſes, loin de produire une augmentation de bien, produit au contraire une augmentation de mal ; & tel qui auroit vécu très-heureux, & même très-eſtimé & très-aimé dans une place de particulier, vit beaucoup moins heureuſement & avec moins de réputation dans la place de miniſtre : c'eſt que la grande place demande le grand homme ; autrement le public eſt bleſſé de la diſproportion entre l'homme & la place.

Tous les hommes veulent augmenter leur bonheur, & le plaiſir de la bonne réputation fait partie de ce bonheur. Le gros des hommes ne

portent pas leurs vues fort loin ſur les moyens généraux les plus propres pour arriver à ce but : revenus grands & ſolides ; emplois diſtingués ; faveur éclatante, voilà où ils bornent leurs moyens.

L'homme veut les commodités de la vie, c'eſt-à-dire l'exemption des maux : enſuite il veut les plaiſirs des ſens ; mais il veut encore les plaiſirs de l'eſprit, qui viennent particulièrement des différentes diſtinctions entre ſes pareils.

Or l'augmentation de revenu procure les commodités, c'eſt-à-dire, l'exemption des petits maux, l'exemption de la fatigue, l'exemption du froid, du chaud, & même les plaiſirs des ſens, les bons repas, la chaſſe, la muſique, les ſpectacles, les promenades, le grand nombre de domeſtiques appliqués à ſatisfaire, & même à prévenir les deſirs.

Mais les grands emplois, la faveur du prince, ſervent infiniment davantage à goûter les plaiſirs de la diſtinction entre les pareils. Ainſi le maréchal de la Feuillade, qui avoit

ce goût pour la distinction entre pareils, beaucoup supérieur à tous ses autres goûts, cherchoit plus vivement que les autres de l'éclat dans sa fortune, & par conséquent de la distinction dans sa faveur.

Il faut observer que tous ces ambitieux occupés d'augmenter leur bonheur au-delà du bonheur de leurs pareils, n'ont presqu'aucun goût pour augmenter le bien public. Le maréchal de la Feuillade, non plus que le gros des François de son temps, n'y a jamais pensé, ou n'y a pensé que foiblement; de sorte que le moindre intérêt particulier le faisoit abandonner le plus grand intérêt public.

Il sçavoit comme ses pareils & comme tous les autres courtisans, que pour faire une fortune plus grande, plus solide & plus éclatante, il ne falloit que plaire au Roi plus que ses pareils. Le Roi étoit très-sensible à la louange; mais il ne s'y connoissoit pas plus que ceux qui lui en donnoient. Ce fut par l'étude assidue que la Feuillade fit du caractère du

Roi, qu'il réuſſit plus que tous ſes pareils à lui donner des louanges de ſon goût, & à lui en donner plus qu'aucun d'eux; & ce fut par ces endroits qu'il ſe diſtingua, & qu'il ſe forma un caractère ſi ſingulier, qu'il touchoit au ridicule.

Il avoit obſervé que, pour marquer davantage ſon amour, ſon attachement, ſon dévouement & ſon zèle, pour plaire davantage à une maîtreſſe, il étoit heureux de trouver une occaſion de la venger d'une inſulte. Il comprit de-là que, trouvant une occaſion de ſe battre, pour venger le Roi de paroles offenſantes qu'avoit dites un grand d'Eſpagne contre Louis XIV, il prouveroit au Roi qu'il l'aimoit plus que perſonne. Il prit la poſte, alla ſe battre à Madrid contre ce Grand; le déſarma, & lui donna la vie après que l'autre la lui eût demandée au nom du Roi. Chacun traita cette expédition de folle, & c'en étoit une, mais elle ſervit à ſon but; & dès-lors ſi ſon but n'étoit pas fou, le moyen qu'il avoit pris n'étoit pas une folie, au

contraire, c'étoit une grande habileté : & effectivement le Roi, facile à tromper ſur le grand attachement & l'admiration que la Feuillade lui marquoit pour ſa perſonne, (comme ſont les belles femmes accoutumées à un encens perpétuel,) crut facilement qu'il étoit plus attaché à lui qu'aucun autre courtiſan, & que ce n'étoit pas la grande fortune de favori qui faiſoit ſon principal but.

Il étudioit tout le matin, & même durant la nuit, tout ce qu'il pouvoit dire au Roi durant le jour, pour lui prouver qu'il l'eſtimoit, qu'il l'aimoit & l'admiroit plus que ne faiſoient les autres courtiſans, & qu'il le trouvoit fort ſupérieur en eſprit & en vertu aux autres hommes. Ce fut dans cet eſprit perpétuel de flatterie outrée, qu'il imagina de faire dreſſer en l'honneur du Roi la ſtatue de la place des victoires, avec une inſcription qui fut ſi frondée. Cette inſcription étoit : *Viro immortali*, à l'homme immortel.

Louis XIV, pour ſa perſonne n'étoit pas plus immortel que le der-

nier de ſes ſujets; & à l'égard de l'immortalité du nom, il y a beaucoup d'autres noms immortels que le ſien; & comme ce n'eſt pas le ſeul immortel, Louis XIV n'étoit point du tout connu & diſtingué par le nom de *vir immortalis*, par le titre d'immortel.

Cependant comme Louvois vit que la Feuillade, quelque viſionnaire qu'il fût en certaines occaſions, n'avoit pas laiſſé de plaire beaucoup au Roi en celle-ci, & d'en obtenir beaucoup en l'entretenant ſouvent de ſa place & de ſa ſtatue pédeſtre, ſongea à l'imiter & à le ſurpaſſer, en faiſant faire une plus grande place & une plus grande ſtatue équeſtre, plus belle, en l'honneur du Roi dans la place des conquêtes, que l'on nomme communément *la place de Vendôme*.

Au reſte, ſi le feu Roi avoit un peu mieux entendu les intérêts de ſa réputation, il auroit plus cherché à mériter les louanges de Roi bienfaiſant envers ſes ſujets, & d'une juſtice délicate envers ſes voiſins, qu'à

recevoir des louanges de puissant & de formidable, qui sont des louanges que les Manichéens donnoient au mauvais principe. Car à quoi sert la grande puissance, si elle n'est employée toute entière à procurer à plus de familles plus de biens durables? Et qu'est-ce qu'il y a de louable dans toutes les entrepriſes que l'on fait uniquement pour soi ou pour sa famille, si l'on ne procure l'augmentation du bonheur de sa patrie?

Pontchatrain fit publier cette année plus de quatre-vingts édits bursaux pour trouver de l'argent, dont quatre-vingt mille familles furent affligées: *fructus belli.*

Le pape Alexandre VIII, Ottoboni, Vénitien, donna secrettement une bulle ou un bref, qui cassoit l'édit du Roi & l'arrêt du parlement, rendu en 1682, pour autoriser la déclaration des 34 évêques contre l'infaillibilité du pape, & pour la supériorité des conciles généraux au-dessus du pape.

Ce pape, homme d'esprit, n'étoit pas assez sot pour se croire in-

faillible ; mais il étoit assez habile pour croire que cette opinion étoit la principale base de la grande autorité des papes sur les princes catholiques. Ainsi ce bref secret étoit une espèce de protestation contre l'acte des évêques de l'assemblée de 1682.

A cette occasion je rapporterai un fait que je tiens du feu maréchal de Tessé. Il avoit reçu ordre du feu duc d'Orléans régent, pour faire au feu Czar les honneurs du royaume. Ce prince, qui avoit ce jour-là entendu parler du différend qui étoit entre le feu cardinal de Noailles, alors archevêque de Paris, & le pape, à l'occasion de la constitution *unigenitus*, que le pape vouloit faire recevoir comme un jugement parfaitement infaillible, dit au maréchal : *En vérité, si le pape se croit infaillible dans ses jugemens, c'est un grand sot ; & s'il ne le croit pas, c'est un grand imposteur de vouloir le faire croire.*

ANNÉE 1692.

Le roi Jacques chassé d'Irlande

par le roi Guillaume ſon gendre, voulut faire une autre tentative en Ecoſſe. Mais le roi Guillaume, pour le mieux tromper, avoit des officiers ſur mer & ſur terre qui faiſoient les mécontens, & qui avoient ſoin de découvrir les Jacobites cachés & leurs intrigues. Avec ces ſortes d'eſpions il avoit découvert qu'il y avoit ſur la flotte Angloiſe environ un tiers de capitaines Jacobites, qui devoient dans le premier combat naval, paſſer du côté des François, & combattre ſous les ordres de l'amiral de France.

Le roi Guillaume en donna la liſte à ſon amiral Anglois, avec ordre de les faire arrêter ſeulement la veille du combat, & de mettre tels & tels à leurs places. Cela fut ainſi exécuté, de ſorte que l'on ne pût en donner aucun avis aux François.

Le roi Louis XIV, perſuadé qu'il y auroit dans le combat une grande déſertion de capitaines Anglois en faveur du roi Jacques II, avoit donné ordre au comte de Tourville,

qui portoit pavillon d'amiral, d'attaquer la flotte ennemie, quoiqu'il fût presque moitié moins fort en vaisseaux : il obéit ; & avec quarante-six vaisseaux, il en alla attaquer fièrement près de quatre-vingt-dix, tant Anglois qu'Hollandois.

Les ennemis furent très-étonnés de cette audace, & craignirent, non sans fondement la trahison ; mais après les deux premières heures d'un combat affreux, les vaisseaux ennemis enveloppèrent les François. Alors le comte de Tourville attaqué de toutes parts, commença à se battre en retraite, & à se retirer vers la Hogue & vers Cherbourg. Partie de nos vaisseaux échouèrent dans ces deux rades, au nombre de quatorze, qui furent brûlés bientôt après, à la vue du roi Jacques, qui y étoit venu avec des troupes d'embarquement pour passer en Ecosse, en cas que le combat eût eu un succès favorable pour les François, comme il la croyoit.

Le Roi reçut cette fâcheuse nouvelle au siége de Namur. Il conti-

nua le siége, malgré les pluyes continuelles, & en vint à bout avec beaucoup de constance. Au reste, comme le comte de Tourville avoit suivi exactement ses ordres, & qu'il s'étoit battu très-vaillamment, le Roi le fit maréchal de France l'année suivante, avec une approbation universelle.

Louis, après la prise de Namur revint à Versailles avec les Dames, & laissa l'armée sous le commandement du maréchal de Luxembourg. C'étoit un brave général, qui avoit dans l'occasion le coup d'œil très-bon; mais c'étoit un esprit médiocre, peu laborieux, & un peu trop livré au plaisir. Le roi Guillaume le fit tomber dans un panneau à Steinkerke. Il nous attaqua, lorsque nous le croyons bien loin. Il est vrai que Luxembourg avec des troupes d'une grande valeur, répara bientôt sa mépriſe, & fit si bien, qu'il demeura maître du champ de bataille. Les ennemis se retirèrent, & perdirent autant que nous.

Le duc de Savoie, depuis roi de

Sardaigne, ayant enfin obtenu de l'Empereur, vingt-cinq ou trente mille Allemands, devint beaucoup supérieur aux François: ainsi il prit Gap & Ambrun, qu'il abandonna, parce qu'il tomba très-malade, & qu'il se retira dans son pays. C'étoit un prince courageux, ambitieux, laborieux; mais sur les promesses duquel personne ne pouvoit compter. Il couroit après la gloire du grand prince, sans la bien connoître. Il semble par sa conduite que la supériorité de mérite consistoit uniquement dans la supériorité de puissance; & faisoit par conséquent beaucoup plus de cas des grands talens pour tromper dans la négociation & pour réussir dans la guerre, que des grandes vertus. Il n'avoit jamais compris que la gloire du prince étoit de surpasser ses pareils dans le projet de rendre ses peuples plus vertueux, plus tranquilles, & plus heureux.

Pontchartrain publia cette année cinquante-cinq édits pour trouver de l'argent. Du reste, on ne fit aucun règlement dans la vue de bo-

nifier le dedans de l'état. La cour étoit trop occupée des entrepriſes des ennemis; & elle ne pouvoit pas ſe réſoudre à faire la moindre dépenſe utile, ni à donner la moindre attention à d'autres affaires qu'à celle d'une guerre où nous étions très-inférieurs en forces.

ANNE'E 1693.

Le maréchal de Luxembourg donna la bataille de Nerwinde en Flandre; il la gagna, & prit Charleroi: mais il y perdit beaucoup de monde & de braves officiers. On voyoit tout le monde en deuil à Paris.

Le maréchal de Catinat gagna en Italie la bataille de la Marſaille. Cette année la dépenſe extraordinaire de guerre monta à plus d'un million quatre-cent-quarante mille marcs d'argent, à onze deniers de fin, c'eſt-à-dire, à plus de quarante millions de livres, à vingt-huit livres le marc d'argent. La dépenſe de ſes ennemis ne fut pas moindre. Ils perdirent tous enſemble plus de vingt

mille hommes ; & voilà les fruits ordinaires de la voye ruineuſe de la guerre que les ſouverains qui ſe croyent les plus forts, ont juſqu'ici préférée à la voie ſenſée de l'arbitrage pour terminer leurs différends.

Cette année le Roi inſtitua l'ordre de Saint Louis pour les gens de guerre ; mais comme on ne le refuſe preſque à perſonne, cet ordre qui devoit donner de l'émulation entre les capitaines, entre les colonels, entre les brigadiers, &c. n'en produit aucune. 1°. Il devroit y avoir une marque extérieure pour tous les grades de la guerre, & il n'y en a point. 2°. Il ne devroit y avoir qu'un certain nombre fixe de chevaliers parmi les capitaines, un autre nombre moindre parmi les colonels ; or le nombre n'en eſt point fixé juſqu'ici. 3°. Il vaque une place ; elle devroit être remplie par ſcrutin entre trente pareils de la même claſſe, & il faudroit donner des places tour à tour à remplir à chaque claſſe de trente. Mais juſqu'ici nulle règle, nulle po-

lice pour ce choix.

Il réſulteroit de-là deux avantages pour le Roi. Le premier, c'eſt qu'il ne ſeroit jamais blâmé, mépriſé, haï du public pour aucune injuſtice faite dans ſon choix. Le ſecond, c'eſt que chacun des prétendans, pour avoir plus de voix que ſes camarades, ſeroit plus doux, plus poli envers eux & envers tout le monde, plus aſſidu au ſervice, & ſe rendroit plus capable dans ſon métier; parce qu'il s'agit dans les ſcrutins de la ſupériorité du mérite national: mais ce qui n'eſt pas encore fait, peut un jour ſe faire & ſe perfectionner.

Il parut deux édits ſur la permiſſion de s'affranchir envers le Roi des redevances que l'on doit au domaine, c'étoit pour trouver de l'argent, & c'étoit un avantage pour les débiteurs, en ſuppoſant que l'eſtimation de leur acquiſition n'étoit point déja trop forte. Le Roi pour le bien de ſes ſujets devroit donner à tout le monde la liberté de s'affranchir de toutes redevances féodales

envers les seigneurs, & même des hommages, & des droits de lods & ventes. Tous ces droits produisent entre les seigneurs & les vassaux, entre seigneurs & seigneurs, une infinité de procès au grand préjudice des particuliers, & par conséquent de l'état.

Il parut encore cette année plus de soixante édits pour tirer de l'argent de divers côtés; mais les moins onéreux étoient la création des rentes à prendre sur les revenus des fermes. Il ne manquoit qu'une chose à ces créations, c'étoit de pourvoir en même temps, comme en Angleterre, au remboursement de ces rentes en vingt ou trente ans. Ces rentes qui se remboursent tous les ans pour quelque partie du capital, sont ce que les Anglois appellent annuités, qui se vendent & s'achètent sur la place, comme des actions sur la compagnie des Indes.

ANNÉE 1694.

La France eut cette année des

avantages & des désavantages. L'armée de Catalogne battit les Espagnols, & prit quatre ou cinq places ou châteaux. Le roi Guillaume de son côté prit Hui, & brûla la ville de Dieppe, qui est présentement bien mieux bâtie qu'elle n'étoit. L'entreprise sur Brest ne lui réussit pas. Le général Talmacq y fut tué, & les Anglois & les Hollandois y perdirent deux vaisseaux & deux mille hommes, par les bons ordres que donna de ce côté-là le maréchal de Vauban.

Le bled étoit fort cher alors; nous en faisions venir de la mer Baltique : huit vaisseaux Hollandois prirent notre convoi qui étoit de près de cent navires. Jean Bart, chef d'escadre de Dunkerque courut après avec six vaisseaux, prit trois Hollandois, les autres se retirèrent, & Bart amena heureusement tout le convoi de bled dans les ports de France. Il ne se fit rien de considérable en Italie, quoique l'armée des ennemis fût considérablement plus forte. L'habileté du maréchal

de Catinat empêcha le duc de Savoie de rien entreprendre de considérable.

Cette année, moururent le maréchal d'Humières & le maréchal de Bellefond, camarades de fortune; tous deux braves, liberaux, magnifiques. Le maréchal d'Humières, gouverneur de Flandre étoit plus riche; Bellefond étoit plus laborieux & plus habile.

On publia cette année soixante & dix édits ou déclarations pour différentes taxes : tous moyens pour trouver de quoi soutenir la guerre. Ponchartrain étoit laborieux, plein d'expédiens, décisif & expéditif.

ANNÉE 1695.

Le roi Guillaume perdit le reine sa femme, fille aînée du roi Jacques second; mais il ne cessa pas d'être regardé comme Roi légitime, parce qu'il avoit été reconnu pour tel par le parlement, six ans auparavant. L'extrême aversion qu'a la nation pour toute dépendance du pape, &

pour toute autorité despotique ; avoit porté les Anglois à préférer un étranger au roi Jacques II, qui étoit frère & unique héritier du feu Roi, & qui avoit règné lui-même trois ou quatre ans, depuis la mort du roi Charles II son frère.

Abbadie fit l'oraison funèbre de la Reine, & la fit avec beaucoup d'éloquence.

Les grandes dépenses que le roi Louis XIV avoit faites les années précédentes aux siéges de Mons & de Namur, dans les armées d'Italie & d'Espagne, & dans les armemens de mer, ne lui permettoient pas d'avoir un si grand nombre de troupes. Les Anglois, au contraire, & les autres alliés, firent de nouveaux efforts & de nouvelles dépenses cette année : ainsi ils devinrent fort supérieurs en Flandres, en Italie & sur la mer. Le roi Guillaume attaqua & prit Namur, malgré quinze mille hommes de garnison. Le maréchal de Boufflers s'y défendit avec plus de valeur que d'habileté.

Les Hollandois amenèrent, par la Meuse,

Meuſe, tant & de ſi gros canons, tant de mortiers & tant de poudre, que leur ingénieur général, le célèbre Coehorn, bouleverſa toutes les murailles, & en remplit ſi bien les foſſés, qu'un bataillon de front pouvoit marcher en bataille par les brèches ſans avoir à monter.

Le maréchal de Bouflers, avec beaucoup de ſorties, retarda fort les travaux des ennemis, & leur tua plus de vingt mille hommes; mais il en perdit ſept ou huit; la capitulation fut mal obſervée. Il fut arrêté, par ordre du roi Guillaume, en repréſailles de ce que les François n'avoient pas exécuté exactement la capitulation des deux petites places qu'ils avoient priſes; mais il fut mis en liberté dès que les François eurent renvoyé les garniſons de ces deux petites places, & le roi Louis XIV fut un peu honteux d'être ainſi puni ſur le champ de l'eſpèce d'infraction des traités faits avec ſes ennemis. Il eſt vrai qu'il avoit eu des prétextes pour manquer à quelques articles des capitulations; mais

différence qui étoit entre lui & le maréchal de Villeroy, qui étoit très-propre à briller dans une fête galante, mais qui avoit peu de réputation pour les affaires de guerre.

La cour étoit trop embarrassée d'une guerre qui alloit désormais se faire aux dépens du royaume, pour songer à rien qui pût servir à perfectionner le gouvernement intérieur; ainsi on ne songeoit qu'aux inventions qui pouvoient produire de l'argent; &, parmi celles-là, on proposa & on résolut la capitation, espèce de taxe annuelle que chacun devoit payer pour aider à soutenir la guerre; &, comme la nation étoit alors dans une espèce de consternation, après la prise de Namur, & que chacun ne prévoyoit que de mauvais succès pour l'avenir, il est étonnant, que loin que cette nouvelle taxe fût mal reçue du peuple, je fus témoin au contraire qu'elle fut reçue avec joie, parce que tout le monde la considéra comme le seul remède à nos maux: & effectivement, cet édit, qui eût désolé tout le monde

s'il se fut agi de conquêtes, nous tira de la consternation où nous étions, dès que nous vimes qu'il suffiroit pour nous garantir de l'invasion générale dont nous étions menacés.

Cela me fait croire que si le Roi avoit marqué dans sa cour une grande allarme & une grande peur à la nouvelle de la grande ligue d'Augsbourg qui commença dès 1689, & qui augmenta encore en 1690, & dans laquelle entrèrent presque toutes les puissances de l'Europe, dans le dessein de nous enlever toutes nos provinces frontières; ces craintes, ces allarmes auroient facilement passé de la cour à Paris, & de Paris dans les provinces, de sorte qu'il auroit pû dès-lors établir la capitation avec l'agrément de la nation; ce qui lui auroit produit environ vingt-deux millions de plus par an durant six ou sept ans.

Mais nos ministres ne furent pas assez habiles pour feindre à propos un peu plus de crainte qu'ils n'avoient: ils firent tout le contraire:

ils feignoient plus de confiance & d'eſpérance en nos forces qu'ils n'en avoient effectivement. Ils ne ſçavoient pas que rien n'eſt plus aiſé à inſpirer que l'eſpérance d'une bonne paix, quand on a un bon fondement d'eſpérer, tel qu'eût été un pareil ſubſide pour ſoutenir la guerre.

Au reſte, ce ſubſide fut très-mal dirigé dès le commencement ; & quoiqu'il ait été un peu rectifié par les intendans dans la pratique, il eſt encore ſujet à beaucoup d'inconvéniens & à beaucoup d'injuſtices dans la répartition qui s'en fait dans les villes & dans les campagnes.

C'eſt que les taxes annuelles doivent être proportionnées non à la qualité, ou à la dignité, ou à la charge, ou à l'emploi, comme porte l'édit, mais au revenu annuel & effectif de chaque capitable. Car, qui doute qu'il y a tel gentilhomme, tel capitaine, tel colonel, tel maréchal de camp, tel maréchal de France, tel chevalier des ordres, tel duc, tel prince, tel conſeiller, tel préſident, qui aura dix fois, quinze fois, vingt fois plus de

revenu annuel que tel autre de ſes pareils?

Cependant, ſi la taxe eſt la même, il arrivera que ſouvent elle ſera ou vingt fois trop foible pour le riche, ou vingt fois trop forte pour le pauvre. J'ai expliqué ailleurs les moyens de perfectionner ce ſubſide, en le rendant proportionné au revenu de chaque capitable.

Mais, à dire la vérité, je crois qu'il doit toujours ſubſiſter, pourvu qu'il ſoit perfectionné, pourvu qu'on le diminue & qu'on l'augmente ſelon les beſoins, & ſelon la proſpérité de l'état, & pourvu que l'on taxe les capitables par communautés, ou de paroiſſes dans les campagnes, ou de compagnies, ou de métiers, ou de profeſſions dans les villes; car alors la cour peut parvenir en deux ou trois ans, à ne taxer chaque capitable qu'au même ſol pour livre de ſon revenu, parce que chaque membre de la communauté eſt intéreſſé à connoître & à déclarer tout le revenu des autres membres de ſa communauté; & qu'il deviendra hon-

teux à un membre d'une communauté de vouloir faire injuſtice à cette communauté par une fauſſe déclaration de ſon reveuu ; & voilà pourquoi j'ai approuvé la capitation du cinquantième du revenu des ſujets, même en temps de paix, quand les ſujets ſeroient diviſés par communautés de familles voiſines qui connoiſſent les revenus les uns des autres.

La cour qui avoit beſoin d'un grand ſubſide ſur le clergé, donna un édit pour favoriſer la juriſdiction des évêques contre les prétentions des parlemens.

Sur quoi je ferai deux obſervations : La première, c'eſt qu'il ne devroit y avoir dans un état qu'une même juriſdiction ; tant pour les eccléſiaſtiques que pour les ſéculiers ; mais on pourroit dans chaque juriſdiction, établir un bureau de quelques juges eccléſiaſtiques, pour examiner les matières de cette eſpèce.

La ſeconde, c'eſt que les eccléſiaſtiques étant tous ſujets de l'état,

poſſédant comme les autres citoyens des revenus de l'état, je ne vois aucune raiſon ſolide qui les puiſſe diſpenſer d'aider l'état de leurs revenus ſur le même pied que les autres ſujets. Les raiſons des anciens pouvoient être bonnes pour leur temps, mais elles n'ont nulle force préſentement.

Anne'e 1696.

La France étoit épuiſée de toutes eſpèces de forces, & il étoit à craindre qu'elle ne ſuccombât tout d'un coup de tous côtés. Le Roi qui ſentoit cet épuiſement, cherchoit depuis longtemps à détacher quelqu'un des alliés: & il trouva que le plus facile à détacher de la ligue d'Augſbourg, étoit le duc de Savoie. Ce prince, qui ne cherchoit qu'à faire un traité avantageux pour lui, profita de l'occaſion favorable qui ſe préſentoit. Il fit ſecrettement ſes conditions; & puis dit aux Impériaux & aux Eſpagnols qu'il avoit obtenu la neutralité pour l'Italie, & que s'ils ne vouloient pas l'accepter

il ne pouvoit pas s'empêcher de ſe joindre aux François qui ne demandoient que cette neutralité.

Les Impériaux & les Eſpagnols la refuſèrent d'abord, & il joignit alors ſes troupes aux François, & marcha enſuite à Valence, ville du Milanez, au Roi d'Eſpagne, qu'il aſſiégea; mais la cour de l'Empereur & celle d'Eſpagne, voyant qu'elles n'avoient pas de meilleur parti à prendre que la neutralité en Italie, l'acceptèrent. Le ſiége fut levé, & les troupes Allemandes ſortirent d'Italie, à condition ſeulement que quelques états d'Italie, Toſcane, Gênes, Parme, Modène, Mantoue, & quelques autres princes chez qui les Impériaux avoient coutume de prendre des quartiers d'hiver, payeroient un million d'onces d'argent : ce qui fut exécuté ſuivant l'ancienne répartition.

Le Roi négocioit, durant ce temps-là, ſecrettement avec les Hollandois, de concert avec le roi d'Angleterre. Alors l'Empereur & l'Eſpagne en prirent quelque ombra-

ge; & commencèrent à rabattre un peu de leurs eſpérances de conquêtes : ils nommèrent des plénipotentiaires. Les armées n'entreprirent rien de conſidérable ſur les frontières, & les vues des ſouverains ſe tournèrent alors à la paix; mais la vraie cauſe de ce changement étoit l'épuiſement mutuel des parties belligérantes. Mais, ſous le nom de paix perpétuelle qu'ils donnoient à leurs traités, ils ne traitoient réellement que d'une trève incertaine, & de peu d'années; parce qu'ils ne formoient point d'arbitres tout-puiſſants & ſuffiſamment intéreſſés, pour terminer ſans guerre leurs différends futurs.

La princeſſe de Savoie qui avoit onze ans, deſtinée au duc de Bourgogne, depuis dauphin, paſſa en France, en attendant l'âge compétent pour le mariage qui devoit ſe faire l'année ſuivante : elle fut reçue avec beaucoup de joie, parce qu'on la regardoit comme le gage d'une paix prochaine.

Il ne ſe fit rien pour le gouverne-

ment intérieur; on ne vit que des édits burſaux, mais en plus petit nombre; parce que les ſources en étoient bien diminuées, & parce que le ſubſide de la capitation de vingt-deux millions rendoit les taxes extraordinaires beaucoup moins néceſſaires.

ANNÉE 1697.

Les Anglois, & ſurtout les Hollandois, voyant que le duc de Savoie s'étoit ſéparé de leur alliance, & avoit fait ſa paix particulière, jugèrent qu'ils ne pouvoient déſormais rien gagner à la guerre; qu'ils y pouvoient perdre, & que ſurement ils dépenſeroient beaucoup pour la ſoutenir; que ce qu'ils y dépenſeroient ſeroit en pure perte. Ainſi, ils déclarèrent à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne leurs alliés, que, s'ils ne ſe contentoient pas des places que le roi de France offroit de reſtituer à l'Empire & à l'Eſpagne, ils feroient avec lui leur paix particulière. Et voilà comme ſe termineront toujours

les alliances partiales & paſſagères, juſqu'à l'établiſſement de la diète de l'Europe.

Durant les négociations, le Roi, pour preſſer davantage les Eſpagnols qui étoient les plus éloignés de la paix, fit attaquer Ath en Flandre, place très-bien fortifiée. Le maréchal de Catinat en fit le ſiége, & l'emporta. Barcelonne en Catalogne, attaquée, ſe rendit à M. de Vendôme. Outre cela, Pointis, chef d'eſcadre, prit Cartagène en Amérique; & après avoir ruiné les fortifications, il en emporta près de trois millions d'onces d'argent. Toutes ces conquêtes ne faiſoient point avancer les négociations avec l'Eſpagne, parce que les Eſpagnols ſçavoient que toutes ces places leur ſeroient reſtituées par le traité de paix.

Mais cependant les Hollandois les preſsèrent ſi fort, que la paix fut ſignée dans le mois de Septembre; & l'Empereur la ſigna auſſi le mois ſuivant, lorſqu'il vit que les princes de l'Empire étoient prêts de leur côté

à faire leur paix particulière.

C'eſt ainſi que finit la guerre de la fameuſe ligue d'Augſbourg, après avoir coûté aux François plus de cent mille hommes en huit ans, & plus de ſoixante millions d'onces d'argent d'extraordinaire : pertes que nous aurions pu facilement éviter, ſi le Roi, après la mort de Colbert en 1683, n'eût point écouté Louvois, qui le pouſſa à s'emparer de Luxembourg & de Straſbourg. Sa raiſon étoit que c'étoient deux fortes barrières contre les Allemands : mais un roi de France pacifique n'avoit point à craindre les princes Allemands ſes voiſins, plus foibles que lui. Il n'avoit qu'à les laiſſer en repos, ils n'euſſent jamais ſongé à faire des conquêtes ſur un prince qu'ils euſſent toujours volontiers regardé comme leur garant & leur protecteur, contre les entrepriſes de deſpotiſme que l'Empereur faiſoit contre eux de temps en temps ; & ils n'euſſent eu garde de vouloir diminuer la puiſſance d'un prince,

qui l'eût employée toute entière à les maintenir dans leurs poſſeſſions actuelles.

Sans ces nouvelles entrepriſes de Louis XIV, les ſouverains n'euſſent jamais pris à Augſbourg la réſolution de dépenſer cent millions d'onces d'argent contre nous : ainſi, par notre modération & par notre déſarmement, nous leur euſſions prouvé que déſormais nous voulions vivre en paix avec eux, & ſonger uniquement à raccommoder nos affaires, à payer nos dettes, & à améliorer l'intérieur de l'état, & notre commerce. Mais l'intérêt de Louvois étoit de faire recommencer la guerre.

Il y a plus, c'eſt que ces deux places priſes contre la foi des traités, ayant fait regarder le Roi par toute l'Europe, comme un prince d'une ambition ſans bornes, ſes voiſins ne pouvoient, ce ſemble, s'aſſembler en trop grand nombre, & s'unir trop étroitement entre eux pour lui ôter enfin le pouvoir de leur nuire déſormais. C'eſt proprement la priſe de

Luxembourg & de Straſbourg qui ont achevé de gâter, parmi nos voiſins, la réputation du Roi : ce ſont les malheureux conſeils de Louvois, qui ont coûté tant & de ſi grands tréſors, tant de larmes & tant de ſang aux François, & qui ont attiré, de la part des étrangers, tant de plaintes trop bien fondées contre la conduite du feu Roi, à leur égard, & contre la nation Françoiſe.

Pareils malheurs arriveront toujoprs, tant que les Rois ſeront mal élevés; tant que les trois ſortes d'affaires, la négociation, le commerce maritime, la guerre de terre & de mer, ne ſeront point données à un même miniſtre, ſelon le ſyſtême du gouvernement du Dauphin, duc de Bourgogne.

Le prince de Conti s'embarqua à Dunkerque pour aller en Pologne. Il arriva au port de Dantzig; mais il ne trouva pas les choſes auſſi-bien diſpoſées pour l'élire Roi, que les avoit mandées l'abbé de Polignac, depuis cardinal : de ſorte qu'il ne

mit pas seulement le pied dans ce royaume : le parti de l'électeur de Saxe l'emporta de beaucoup. Le chevalier de saint Pierre mon frère, capitaine de vaisseau, & depuis commandant du Piéton, étoit de cette escadre que commandoit Jean Bart : je lui ai ouï dire que le prince de Conti ne regrettoit pas beaucoup de n'y avoir pas réussi.

J'ai ouï dire depuis à ce Prince, qu'il n'y avoit dans ce royaume que peu d'infanterie, peu d'artillerie, peu de commerce, peu d'argent, peu de facilité pour lever des subsides, peu de places fortifiées ; & surtout qu'il y a une loi qui s'oppose à tout bon gouvernement, & à toutes bonnes loix qui seroient nécessaires pour rendre ce royaume florissant. Cette loi, c'est qu'il n'y a que dans les diètes générales que l'on puisse faire de nouvelles loix, & qu'il est permis à un nonce ou un député, quelque méchant ou extravagant qu'il soit, de rompre la diéte par un *veto* prononcé à haute voix.

Il ne parut cette année aucun établiſſement pour améliorer l'état ; &, malgré la paix, il ne parut que des édits burſaux, pour acquitter quelques dettes de la guerre.
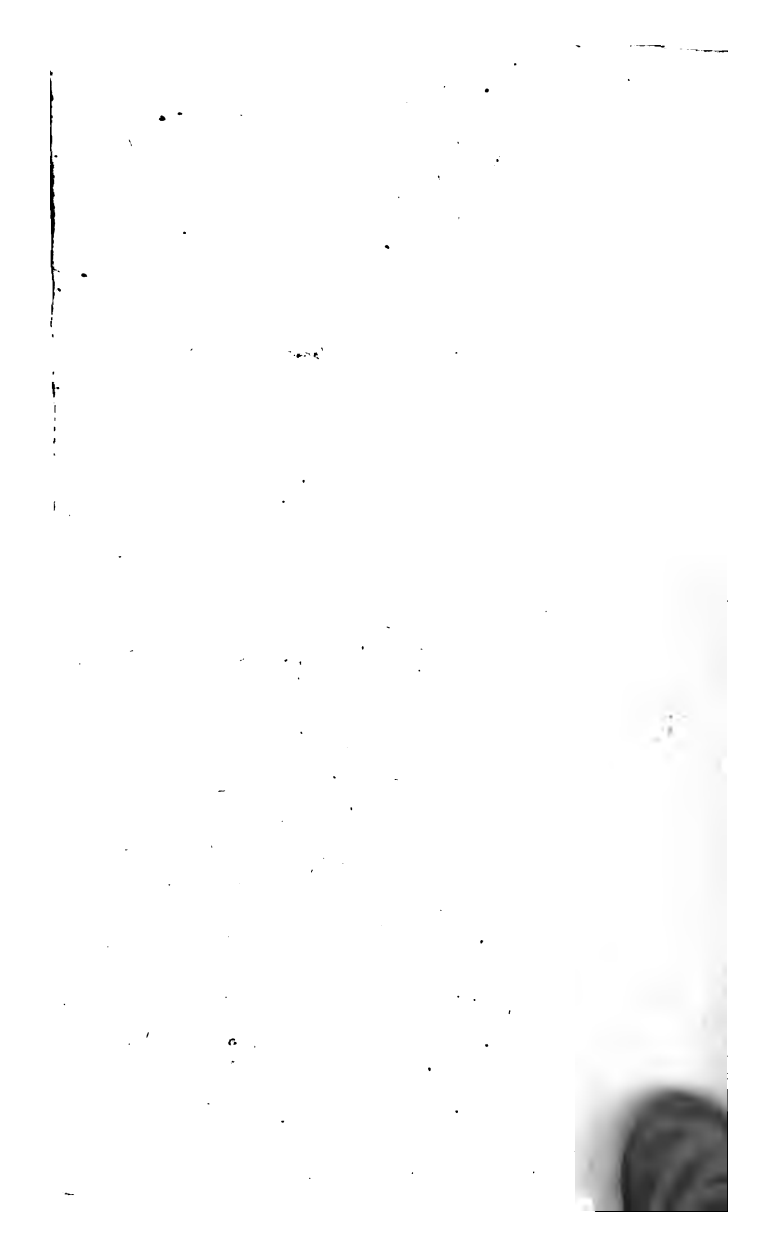
Fin de la première Partie.